

Annexes à La Lèpre Jaune



La Caste

Le “rire” tristement célèbre de la hyène



Freddy Malot – mai 2002

Introduction

Je me présente :

Je ne suis qu'un membre infime de l'Église Réaliste, un simple diacre qui assure la fonction ordinaire d'**EXORCISTE**.

Je m'efforce en effet de délivrer nos amis et frères de la masse populaire qui sont obsédés par les **Esprits Immondes** répandus dans le siècle présent de Barbarie.

Les démons furieux qui tourmentent nos amis et nos frères sont légion, massés qu'ils sont sous les enseignes de la **Laïcité**, des **Droits de l'Homme**, de la **Démocratie**, du **Progrès** et des **Acquis Sociaux**.

Une seule séance d'exorcisme suffit très rarement à libérer nos amis et frères Possédés. Préparons-nous donc à donner mille fois l'assaut contre les puissances malignes de la Démon-cratie !



La Société en Commandite par Action (S.C.A)

La S.C.A., forme d'Entreprise civilisée parfaite

La Commandite par Action fut **la forme juridique d'Entreprise parfaite**, que la civilisation avait mis 25 siècles à mettre au point !

La S.C.A. avait les caractéristiques suivantes :

1- Elle combinait indissolublement la **Propriété** et l'**Association**.

La Propriété domine évidemment l'Association.

- La Propriété revêt une forme pure, parce que dépouillé de tout attribut Politique direct, cette fonction étant désormais dévolue au **Fonctionnaire**.

- L'Association revêt une forme pure, parce que délivrée de toute entrave Corporatiste, le seul lien reconnu étant désormais celui de la **Concurrence**, produisant la prospérité nationale.

2- Au sein de l'Association, il y a une nette distinction entre l'union des **Personnes** et l'union des **Capitaux**.

L'Association des Personnes domine évidemment celle des Capitaux.

- L'Association des Personnes revêt une forme pure, parce qu'elle concerne des personnes **Libres**.

- L'Association des Capitaux revêt une forme pure, parce que les capitaux sont **Mobiliers** (actions transmissibles sans notaire).

Or, nous voyons en 1845 la S.C.A. en crise aiguë, et même éliminée de fait dans son rôle économique civilisateur, révolutionnaire. Ceci est une véritable tragédie puisque, en tant que forme parfaite d'Entreprise, c'est toute l'économie civilisée qui se trouve simultanément remise en question.

Qu'est-ce qui a amené cette situation ?

Les Appuis de la S.C.A.

La S.C.A. ne fonctionne pas sans appuis.

• D'abord, comme son nom l'indique, elle a des **Commanditaires**. Ceci s'impose dans l'économie Moderne reposant toute entière sur le Crédit.

Les Commanditaires sont des Créanciers de l'Entreprise ; à ce titre, ils ne sont aucunement engagés vis-à-vis des Tiers (en ce qui concerne les Dettes de l'entreprise ; ils ne peuvent, non plus, faire aucun acte de gestion de l'entreprise, mais seulement surveiller cette gestion).

• Ensuite, la S.C.A. a bien sûr un **Personnel**, lequel est composé bien entendu de Salariés, c'est à dire d'employés libres, ne pouvant louer leur puissance de travail qu'à temps.

Vis-à-vis du personnel, le Gérant de la S.C.A., étant totalement Responsable, n'a pas à lui communiquer les comptes sociaux. En vertu de la même responsabilité de l'entrepreneur, le personnel possède un droit économique coutumier incontesté de se concerter et s'associer, dans les limites de la "Maison" ou de la corporation. Ceci lui permet de "mieux informer" le Chef d'entreprise de ce qu'un Intérêt ou un Droit des salariés est méconnu ou lésé. C'est ce que la jurisprudence nomme "Recours par voie gracieuse ou contentieuse". La forme du Recours est la Doléance ou Remontrance, l'instrument en est la **Pétition ou Députation**. Si ce Recours n'aboutit pas on doit en venir à l'appel aux Autorités Constituées : celle **Morale** de l'Église, et celle **Politique** de l'État (élus et fonctionnaires).

•••

Tout cela apparaît évidemment très "Paternaliste". Mais il faut prendre garde de ne pas comprendre ce mot au sens médiéval. C'est du paternalisme "pur" qu'il s'agit, à l'apogée de la civilisation, alors que règne le Déisme en Religion, que le Marché Libre est totalement différencié face à l'État Égalitaire ; alors le chef du **Ménage** salarié est tout autant le "maître à bord" que le chef d'**Entreprise** capitaliste, tout cela sous le triple **empire de l'Intérêt, du Droit et de la Responsabilité** ; c'est un paternalisme dépourvu, comme les autres rapports sociaux, de tous Préjugés et Privilèges "particuliers".

Freddy Malot

LÉGISLATION

des

Sociétés Commerciales

Par G. Hureau

...

Titre II : La Société Anonyme

Chapitre I : définition et caractères généraux

A- Définition.

La société anonyme est une société :

- dont le capital est divisé en actions,
- **dépourvue de raison sociale,**
- et dans laquelle tous les associés, appelés actionnaires, ne sont responsables du passif social que jusqu'à concurrence de leur apport.

Commentons cette définition :

1- La société anonyme représente **le type le plus pur des sociétés de capitaux. La personnalité des associés importe généralement peu**, seuls les fonds qu'ils apportent sont pris en considération, car le capital social constitue le gage inextensible des créanciers sociaux.

2- L'art. 29 du Code de commerce **interdit de donner une raison sociale** à une société anonyme, puisqu'**aucun associé n'est responsable indéfiniment**. Si une société anonyme avait une raison sociale, les créanciers pourraient demander aux tribunaux de déclarer les personnes qui y figurent indéfiniment et solidairement responsables des dettes de la société.

3- Cette forme de société réalise d'une façon parfaite la création de la **personne morale distincte de la personne des associés**, à la différence de la société en nom collectif où la personnalité morale de la société se dégage mal de la personne des associés, puisque ceux-ci sont responsables sur leur patrimoine personnel des dettes de la société. **Les associés ne portent même plus ce nom**, ils s'appellent des **actionnaires** (des share holders, disent les Anglais). Ils cèdent librement leurs titres, ne sont **pas commerçants**, ne sont pas personnellement responsables des dettes de la société, ne participent pas directement à l'exploitation, et même, en pratique, du fait de l'absentéisme habituel des actionnaires dans les assemblées générales, bien souvent n'y participent pas du tout.

B- Importance de ces sociétés.

Elle est considérable quant :

1- *À leur nombre* : entre 1920 et 1955, 60 000 sociétés anonymes ont été immatriculées en France.

2- *Aux capitaux* qu'elles rassemblent surtout. Au 31 déc. 1956, la valeur boursière des actions et parts bénéficiaires des sociétés par actions inscrites à la seule bourse de Paris s'élevait à plus de 3000 milliards de F, correspondant à peu près au montant des billets de banque en circulation. Pour la France entière, le total des actions de numéraire émises pendant l'année 1956 s'élève à 120 milliards de F, et pour les obligations à 174 milliards de F.

3- *Au point de vue économique et fiscal.*

a) Ces sociétés conviennent également aux petites, aux moyennes, et aux grandes entreprises ; mais elles sont particulièrement avantageuses pour les exploitations importantes : mines, forges, manufactures, banques, etc. Dans la langue courante, certaines sociétés anonymes sont appelées de préférence Compagnies, selon l'expression anglaise, notamment Cies d'assurance, Cies de navigation, Cies de Chemin de Fer.

b) Les titres émis par les sociétés anonymes pénètrent dans la plupart des patrimoines, même les plus modestes. Les actions notamment, grâce à leurs avantages (limitation du risque, possibilité de gain illimité, circulation facile) sont très largement diffusées dans le public. Certaines sociétés ont un nombre d'actionnaires considérable.

c) Enfin, le fonctionnement des sociétés anonymes importantes est lié à l'action des banques et des bourses.

Les **banques** vont intervenir pour le placement des titres, le service des coupons, la répartition des dividendes, la circulation et le remboursement des titres. Le décret du 7 déc. 1955, art. 38, impose d'ailleurs aux sociétés dont les titres sont cotés en Bourse de s'assurer le concours d'un ou de plusieurs établissements de banque, auprès desquels les transferts, conversions, remboursements de titres et paiement des produits peuvent être demandés.

Lorsqu'une société a recours à un ou plusieurs établissements bancaires pour le service de ses titres (que ce soit spontanément ou par obligation légale), elle doit publier au *BALO* les noms et adresses de ces établissements (art. 54 du décret du 7 déc. 1955).

Par ailleurs, les banques soutiennent les sociétés anonymes pendant leur fonctionnement en leur avançant des fonds pour leur trésorerie.

Les **bourses** de valeurs fonctionnent presque exclusivement grâce aux titres émis par les sociétés anonymes.

Inversement, les bourses exercent leur action sur la vie des sociétés en indiquant par la cote quel est le degré de confiance qui leur est accordé. C'est malheureusement l'occasion de spéculations parfois dangereuses.

C- Législation en vigueur.

Au moment de la promulgation du Code de commerce (en 1807), **la création d'une société anonyme n'était pas libre, elle nécessitait une autorisation gouvernementale préalable.**

La grande Loi du 24 juill. 1867, qui est la véritable charte des sociétés par actions, a établi la liberté de constitution des sociétés anonymes.

Cette liberté a toutefois été **suspendue pendant les deux dernières guerres mondiales**. En outre, l'art. 82 de la Loi de finances du 23 déc. 1946 a soumis à l'autorisation préalable du Ministre des Finances toute émission d'actions supérieure à 25 millions. Ce chiffre a été porté à 100 millions de F en vertu d'une autorisation de principe accordée par le Ministre des Finances par lettre adressée à l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA) le 8 janv. 1954.

Dans une nouvelle lettre à l'ANSA du 14 oct. 1954, le Ministre des Finances a dispensé de l'autorisation toutes les émissions d'actions, même supérieures à 100 millions de F, à condition d'informer la Direction du Trésor de la date de réalisation de l'opération dans les délais précisés dans une lettre du 29 nov. 1954. Cette dernière condition n'est même pas exigée pour les augmentations de capital en nature ou par incorporation de réserves.

La Loi du 24 juill. 1867 a été modifiée et complétée par diverses lois successives. Sans parler des textes relatifs aux actions, obligations et parts de fondateurs, dont nous avons déjà parlé, on peut citer, parmi les plus importants :

- la Loi du 1^{er} août 1893,
- la Loi du 22 nov. 1903, complétée par
- la Loi du 1^{er} mai 1930 sur les modifications statutaires,
- les décrets-lois du 8 août et du 30 oct. 1935,
- les décrets-lois du 30 juill. et du 31 août 1937,
- la Loi du 16 nov. 1940, sur le mode d'administration des sociétés anonymes,
- la Loi du 4 mars 1943,
- la Loi du 25 févr. 1953 sur le régime des assemblées générales.

En outre, les art. 29, 30, 32 à 36 du Code de commerce, relatifs aux sociétés anonymes, continuent à s'appliquer, ainsi évidemment que tous les textes du Code de commerce et du Code civil communs à toutes les sociétés.

D- Nature juridique de la société anonyme.

Devant cette réglementation toujours plus rigide des sociétés anonymes, de nombreux auteurs, dont M. **Ripert**, estiment que **la société anonyme n'est plus un contrat, mais une institution de droit privé**. À la conception classique contractuelle, on oppose la **conception moderne institutionnelle empruntée au droit public**. En effet :

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

1- Un contrat suppose un libre échange de consentements, un débat sur les **conditions du contrat**. Or, ici, les statuts sont débattus entre les seuls fondateurs, **les actionnaires y adhèrent en souscrivant, sans pouvoir les discuter**, et même, la plupart du temps, sans les connaître (surtout en cas d'achat d'actions en Bourse pendant la vie sociale).

2- **Un contrat ne peut être modifié sans le consentement unanime de ceux qui l'ont passé**, il est immuable. Or, au contraire, dans la société anonyme, les statuts peuvent être modifiés par une simple majorité, afin de mieux atteindre le but même en vue duquel la société a été créée.

3- Enfin et surtout, **les associés ne sont pas libres de créer une société anonyme comme ils veulent ; la loi** leur impose le versement d'un certain capital social, la libération de ce capital, elle régleme sévèrement le fonctionnement de la société (assemblées générales, conseil d'administration, président-directeur général), impose des commissaires aux comptes qui contrôleront les livres de la société pour le compte des actionnaires, etc.

Bref, pour ces auteurs, **on n'est plus en présence d'un contrat, mais d'un organisme strictement réglementé par la Loi** en vue d'un but à atteindre, et que la technique juridique appelle une **institution**.

Cette institution peut se comparer à un **petit état**, avec ses assemblées et, depuis la Loi du 16 nov. **1940**, son **chef responsable**, créé à **l'imitation de la législation des pays totalitaires** (caractère autocratique, **führer** des sociétés anonymes allemandes).

Une des principales conséquences de la théorie institutionnelle est d'admettre qu'il existe, entre les différents organes assurant le fonctionnement de la société anonyme, selon des concepts empruntés au droit public, une hiérarchisation, une spécialisation et une séparation des pouvoirs.

Extraits de la *Législation des sociétés commerciales*,
G. Hureau – 1958

Essai sur la Répartition des Richesses

Et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions

Par Paul Leroy-Beaulieu¹

...

Chapitre XII

De l'organisation de plus en plus bureaucratique de la société moderne. – La concentration du commerce de détail. – Les sociétés anonymes et leurs effets.

De la concentration du commerce de détail. – Les grands magasins de nouveautés. – Les grandes sociétés coopératives anglaises. – Des objections à cette concentration. – Réponse à ces objections.

Excellence des grands magasins. – Il est désirable que le commerce d'alimentation se constitue aussi sous cette forme.

De la réduction du nombre des intermédiaires ou parasites. – La fonction distributive absorbe une trop forte partie de la société.

Tendance de l'industrie et du commerce à se constituer sous la forme de sociétés anonymes. – Essor désordonné des sociétés en commandite sous le règne de Louis-Philippe. – Développements de la cote des valeurs aux bourses de Paris, Lyon et Marseille depuis 1797. – Excès de l'agiotage en 1838. – La baisse du taux de l'intérêt fait pulluler les sociétés par actions.

Sous le second Empire l'activité industrielle et financière se porte sur un petit nombre de vastes entreprises. – Moindre gaspillage et beaucoup plus grande productivité des capitaux. – Depuis 1873 la baisse du taux de l'intérêt et la difficulté de trouver des entreprises rémunératrices, fait de nouveau foisonner les sociétés anonymes minuscules.

Coup d'œil rétrospectif sur les sociétés par actions dans les siècles précédents. – De la responsabilité illimitée des associés. – Lacunes de la législation sur les sociétés anonymes. – Ces lacunes favorisent l'escroquerie en grand à laquelle, d'ailleurs, se prêtent nos mœurs.

¹ Membre de l'Institut, Professeur d'économie politique au Collège de France, directeur de l'*Économiste français*. Guillaumin et Cie, Paris, 1881.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Raison d'être de la société anonyme : elle est justifiée par la grandeur et par l'aléa des entreprises contemporaines. – Démonstration des services que rendent les sociétés anonymes. – Tendances fâcheuses à remplacer ces sociétés par l'État.

Au point de vue de la distribution des richesses, les sociétés anonymes ont été l'occasion de l'enrichissement scandaleux de quelques faiseurs et de l'appauvrissement de beaucoup de naïfs. – Ce n'est là, cependant, qu'un effet passager. – La société anonyme, en définitive, contribuera plutôt à rendre les fortunes moins inégales. – Ces sociétés créent de nouveaux cadres bureaucratiques où vient chercher refuge la classe moyenne.

•••

Les vérités qui se dégagent des précédents chapitres sont que l'ensemble de notre civilisation doit rendre à l'avenir de plus en plus difficile la formation de grandes et de rapides fortunes nouvelles, c'est aussi que la petite industrie, le petit commerce supportent difficilement la concurrence de l'industrie et du commerce concentrés. (...)

Toutes les tendances financières et économiques de ce temps nous conduisent, comme nous l'avons dit, à un état de plus en plus bureaucratique et administratif de la société moderne. Le patron individuel se trouve en présence de l'**association de capitaux** contre laquelle il a peine à lutter. L'industrie presque sous toutes ses formes, le commerce aussi presque à tous ses degrés, deviennent la proie ou la pâture de l'association de capitaux. Il n'existe pour ainsi dire plus de houillères, de hauts-fourneaux ou d'ateliers de construction qui appartiennent à des industriels individuels ; l'association de capitaux a mis sa main sur ces branches de l'activité humaine et les a confisquées. Elle guette, d'ailleurs, toutes les autres ; et quand un chef d'industrie vient à s'éteindre, après une carrière heureuse, ce n'est pas d'ordinaire son fils, ni son frère, ni sa veuve, c'est l'association de capitaux qui lui succède. On l'a vu dernièrement pour l'un de nos grands magasins de Paris, le *Bon Marché* ; on l'a vu aussi pour un des cabarets élégants des boulevards, le *Café anglais*. L'association de capitaux est la vaste mer où viennent s'engloutir et se confondre, après plus ou moins de détours et de parcours indépendants, toutes les grandes entreprises individuelles. Nous disons : l'association de capitaux et non pas l'association de personnes, ce qui est très-différent.

Le règne de Louis-Philippe s'était déjà signalé par cette extension de l'association. C'était alors la **Société en commandite** qui dominait, cette **société bâtarde** où les fondateurs, les directeurs, sous le nom de gérants, ont tous les pouvoirs et encourent une **responsabilité illimitée**, tandis que les actionnaires, simples spectateurs ou tout au plus indulgents contrôleurs, ne sont responsables que pour leur mise. Il y avait eu sous Louis-Philippe, **dans les dernières années surtout du règne**, un pullulement de sociétés en commandite ; il était sorti de terre comme une nuée d'éphémères qui s'agitaient et disparaissaient en quelques instants : Toutes les **sociétés de bitumes, d'asphaltes, de mines, de stéarinerie** qui virent alors le jour, dont les actions jouirent de primes énormes pour tomber bientôt à rien, sont innombrables. Le théâtre, la littérature, la caricature du temps ont châtié cette manie de fondations et flagellé ces abus. Le type de **Robert-Macaire**, celui de **Mercadet**, sont de cette époque. Les romans de Balzac, les

croquis de Gavarni, lui appartiennent aussi. L'expression de commandite était devenue, sous la plume de **Proudhon** par exemple, synonyme du mot association.

Les **sociétés anonymes** étaient alors entourées d'entraves administratives ; **il n'en existait que par privilège**. Le second empire leur ouvrit la porte davantage ; puis en **1867** il les affranchit complètement, supprima toute autorisation, tout obstacle et laissa le flot se précipiter sur toutes les branches de l'activité humaine.

L'anonymat, le syndicat, voilà les deux puissances nouvelles, les deux organisations dernières, devons-nous dire définitives de l'industrie et du commerce ? Nous prenons l'expression de **syndicat** dans le sens qui lui est donné à la Bourse : c'est une association temporaire de sociétés ou de personnes en vue d'un objet passager ; quand il l'a atteint ou qu'il désespère de l'atteindre, le syndicat se dissout. Les **sociétés anonymes ont singulièrement développé les grands marchés appelés Bourses** dans lesquels on trafique journallement des valeurs mobilières. Aidées par les journaux et par la demi-instruction qui est généralement répandue dans les pays civilisés elles ont suscité partout le goût de la spéculation. Elles ont donné naissance aussi à un commerce tout nouveau, le plus lucratif si ce n'est le plus scrupuleux des **commerces, celui de la création de sociétés anonymes, d'émission de valeurs mobilières** ou de papiers enluminés portant certaines mentions et signatures. Ce genre d'entreprise est connu en Allemagne sous le nom de *Grunderthum* (fondation) et ceux qui l'exercent reçoivent le sobriquet de *grunder* (fondateur), qui répond plus exactement à notre mot français de faiseur.

La **Société anonyme enveloppe maintenant de toutes part les Peuples civilisés** ; c'est elle qui nous transporte en voyage, c'est elle souvent qui nous héberge, elle qui nous vend la houille, la lumière ; c'est souvent elle qui nous fait le vêtement et même qui nous le vend ; elle encore qui nous donne les nouvelles et qui inspire nos journaux ; c'est elle qui nous assure ; c'est elle qui nourrit le Parisien modeste dans les Bouillons Duval, et qui régale le Parisien élégant dans ses parties fines au Café anglais. Elle peut prendre la devise inverse de celle de Fouquet, non pas où ne monterai-je point, *quo non ascendam* ? mais jusqu'à quel menu détail de la vie ne descendrai-je pas, *quo non descendam* ? Les peuples civilisés en sont venus à cette phase de l'existence sociale que **Fourier** décrivait sous le nom de **garantisme**, et qu'il considérait comme une sorte de **féodalité industrielle et commerciale**, mettant fin à la récente anarchie et frayant les voies à l'association définitive. L'association définitive, d'après Fourier, c'est l'association des personnes ; l'association qui nous éblouit aujourd'hui par ses conquêtes, c'est l'association des capitaux.

La transformation à laquelle nous assistons et que les plus perspicaces seuls de nos pères pouvaient entrevoir, a trop d'importance pour que nous n'en marquions pas rapidement les principales phases. Il existe à ce sujet un document très-curieux : ce sont les *Tableaux des valeurs cotées aux bourses de Paris, Lyon et Marseille*, dressés par M. Alphonse Courtois : l'auteur embrasse, année par année, toute la période de 1797 à 1876 ; que de changements dans quatre-vingts années, non pas superficiels, mais organiques, touchant à l'essence même de la société ! **Jusqu'en 1816**, il n'y avait que **sept valeurs** cotées à la Bourse de Paris : la *rente 5 p. 100*, les *obligations de la Ville de Paris*, les *Consolidés anglais*, trois titres à revenu fixe ; puis quatre valeurs à revenus variables, les *actions de la Banque de France*, du *Canal du Midi*, des *Trois vieux (sic) ponts sur la*

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Seine et, enfin, les *actions Jabach*. En 1821, on en trouve **quinze**, dont sept fonds d'État ou de villes et huit sociétés : c'est l'époque de **la naissance des premières compagnies d'assurances** ; les *Assurances générales*, le *Phénix* et la *Nationale*, destinées toutes les trois à une si éclatante fortune ; la première, surtout, dont les actions ont près de deux fois centuplé de prix au bout de soixante ans. En 1826, **quarante-deux** valeurs figurent à la cote de la Bourse de Paris, dont quinze sociétés diverses. Aux assurances maritimes et contre l'incendie, se joignent les premières assurances sur la vie, et le **gaz** fait son apparition dès 1825. Au début du règne de Louis-Philippe, **de 1833 à 1836**, les compagnies diverses de **banque** et de crédit commencent à surgir, et les sociétés industrielles naissent de toutes parts sous le régime de la **commandite**. On compte alors à la cote quarante-quatre valeurs à revenu variable et juste autant à revenu fixe : parmi les premières, on remarque les petits chemins de fer de Lyon à Saint-Étienne en 1835, et de Paris à Saint-Germain en 1836. Celui-là, qui est représenté par des actions de 5000 francs, reste légèrement au-dessous du pair ; celui-ci, qui a déjà adopté le type **plus maniable des actions de 500 francs**, jouit d'une prime de 8 à 20 p. 100. **Les canaux et les ponts à péages** sont nombreux parmi les valeurs de ce temps ; on y trouve aussi des **salines et des sociétés de dessèchement d'étangs ou d'exploitation de landes**. Parmi les valeurs à revenu fixe figurent surtout les **fonds d'État** besoigneux qui infligent de grosses pertes à l'épargne française : huit variétés de rentes espagnoles, trois de rentes grecques, quatre de rentes portugaises, une d'Haïti. La période suivante, celle de **1836 à 1841**, est l'époque de la **grande floraison des sociétés en commandite** ; dans cette dernière année, la cote enregistre **cinquante-quatre valeurs à revenu fixe** ; les titres des divers États de la fédération américaine, l'Illinois, l'Ohio, l'Indiana, le New-York, quelques **obligations** de chemins de fer et de sociétés industrielles sont venues s'ajouter aux valeurs à revenu fixe précédemment cotées. Quant aux **titres à revenu variable**, ils **ont littéralement pullulé** : nous relevons **deux cent quatre valeurs** différentes de ce genre ; dix-neuf banques, dix assurances maritimes, quatorze assurances contre l'incendie, cinq catégories d'actions d'assurances sur la vie, une **société de remplacement militaire**, dix-sept chemins de fer : Montpellier à Cette, Paris-Versailles, rive droite et rive gauche, Mulhouse à Thann, Paris-Orléans, dont les actions sont pendant plus de deux ans cotées de 407 fr. 50 à 480 francs et ne s'établissent définitivement au-dessus du pair qu'à partir de 1842 ; Paris à Rouen, dont les titres rencontrent au début la même défaveur ; sept catégories d'actions de canaux. C'est dans la même période que l'on voit poindre les premières entreprises de **transport en commun** dans les villes, les omnibus et les voitures de place, deux valeurs qui ont la même infortune que les chemins de fer et se traînent au-dessous du pair dans les cours de 350 francs ; la célèbre compagnie de diligences Laffitte et Caillard tombe, elle aussi, mais pour d'autres causes, au-dessous du cours d'émission. Quatre catégories d'actions de ponts sont encore cotées à la Bourse de Paris dans les mêmes années. Le cabotage à vapeur et la navigation fluviale sont représentés par neuf compagnies dont les titres jouissent d'abord d'une prime pour perdre ensuite le tiers ou la moitié de leur valeur nominale. La pêcherie de la morue, les parcs à huîtres ont été mis en actions sans que les actionnaires aient eu à s'en féliciter, la première de ces affaires tombant de 1320 francs, cours du début en 1838, à 250 francs cours *in extremis* en 1840 par action de 1000 francs. Une industrie plus sérieuse, réservée à un plus grand développement et qui devait enrichir tant de familles, l'industrie des **houillères**

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

paraît vers la même date à la cote : on compte vingt-six sociétés de ce genre ; ces titres ne sont pas parmi les plus recherchés du public : sauf la Grand'Combe, aucune valeur de cette catégorie ne jouit d'une prime ; la plupart des grands charbonnages actuels ne figurent pas, d'ailleurs, dans cette liste. En revanche, quelle **formidable quantité de menues sociétés industrielles** d'asphaltes, de bitumes, de bougies, de produits chimiques, de sucreries, de mines d'or ! Le public se précipite sur elles avec furie ; il les pousse à des hauteurs vertigineuses, puis, tout à coup, convaincu d'erreur, il les abandonne et les laisse choir.

Nous relevons, de **1837 à 1840**, dix-sept Sociétés pour l'asphalte ou le bitume : les mines d'asphalte de Pyrimont-Seysse, le Seysse belge, le Seysse allemand, le Seysse anglais, le Seysse américain, le bitume élastique de Polonceau, le bitume végéto-minéral et de couleur, le mastic bitumineux végétal, le bitume minéral, l'asphalte de la Haute-Loire, l'asphalte de Bastennes, le Bastennes anglais, l'asphalte Guibert, le bitume du Nord, le Polonceau anglais. C'est l'année 1838 qui s'est signalée par cet amour du bitume : toutes ces dix-sept sociétés font prime alors, et quelle prime ! au milieu de toutes nos folies, nous sommes des sages auprès de nos pères. Les actions de Pyrimont-Seysse, au capital de 1000 francs, valent 10 200 francs en 1838 ; l'asphalte de Lobsann, au pair de 1000 francs, en vaut 6000 ; le Seysse anglais, au pair de 500 francs, se vend 2400 ; le Seysse allemand, 1200 francs pour 500 francs versés ; le bitume élastique et bien d'autres valent le double du prix d'émission ; le bitume végéto-minéral fait mieux, la prime dont il jouit est de 160 p. 100 ; le mastic bitumineux végétal ne lui cède guère, sa prime est de 115 p. 100 ; le bitume minéral s'en rapproche ; l'asphalte de Bastennes les dépasse et cote 180 p. 100 de prime. Quelle singulière et inexplicable passion pour le bitume s'était alors emparée des esprits ! Elle fut, d'ailleurs, de courte durée. En **1841**, de ces dix-sept sociétés de bitumes que l'année 1838 avait portées à de si hauts cours, il n'y en avait plus qu'une qui figurât à la cote de la Bourse, et elle se négociait à 25 ou 30 p. 100 de perte.

Sic fortuna hominum, sic transit gloria mundi.

Peut-on s'étonner que le théâtre et le roman tournassent alors en dérision la société en commandite ? le type de Robert-Macaire date de ce temps, ainsi que la "Société des bitumes bitumineux".

Les **bougies** n'allumaient guère moins d'enthousiasme que les bitumes, c'est toujours l'année 1838 qui assiste à cette incandescence de sociétés rapidement éteintes ou étouffées. Nous relevons alors dix sociétés en commandite pour les bougies, les bougies de l'Étoile, les bougies de l'Éclair, les bougies de l'Union, les bougies du Phare, les bougies parisiennes, les bougies royales, les bougies du Phénix, les bougies-chandelles du Soleil, les bougies de l'Arc-en-Ciel, la stéarinerie de Vaugirard. Toutes font prime en 1838, l'une, même, jouit d'une prime de 140 p. 100 ; mais bientôt, deux exceptées, toutes tombent au-dessous du pair, et, en **1841**, une seule de ces sociétés figurait encore à la cote, perdant 80 p. 100 de sa valeur nominale.

Deux ou trois de ces entreprises, qui étaient sérieuses, se retirèrent de la Bourse et firent, à l'abri de l'agiotage, de bonnes affaires.

Pendant que la vogue était aux bougies, on négligeait un peu **le gaz** dont l'éclat naissant n'inspirait pas au public une grande confiance. Cependant, cinq sociétés de ce genre

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

voyaient leurs actions cotées à la Bourse de Paris ; l'une d'elles, la plus importante, jouissait même d'une prime assez considérable ; c'était la société anglaise Manby, Henry, Wilson et Cie, dont les actions, au pair de 2500 francs, se cotaient, en 1841, de 5750 à 6000 francs. Qu'était-ce que cette prime à côté de celles des sociétés favorites d'asphalte ou de bitume !

Les **savonneries** avaient aussi le don de provoquer l'enthousiasme du public. Nous constatons à la cote l'existence de six sociétés de ce genre dans **l'année 1838, celle de l'agiotage par excellence** : la savonnerie à vapeur de l'Ourcq, la savonnerie de la Petite-Villette, celle des Bateaux Monceaux, celle du Pont de Flandre, et enfin la savonnerie de l'Elbe. Pas un de ces titres qui n'ait joui des honneurs d'une prime et d'une prime parfois énorme ; pour deux de ces sociétés, elle est de 50 à 55 p. 100, elle va jusqu'à 340 p. 100 pour l'une d'elles, primes trop exubérantes pour être durables ; en 1841 il ne reste plus à la cote qu'une seule de ces sociétés de savonnerie, elle se négocie à 150 francs au lieu de 750 en 1838.

Parlerons-nous des Sociétés de produits chimiques, de carrières à plâtre, d'amidonnerie, de vermicellerie, de parfumerie, de lithocéramie, de bains, de dessèchements, etc. ? Non certes ; la plupart sont aussi des éphémères dont les débuts sont brillants et la fin aussi lugubre que prompte. Les ateliers de forges, de filatures, les usines de cuirs vernis, de cuirs vénitiens, bien d'autres encore encombrent la cote en 1838, pour disparaître bientôt après. L'une d'elles, la société de galvanisation du fer Sorel et compagnie débute par une prime de 500 p. 100 ; les actions de 500 francs se négocient à 3000, en 1841 elles valent 230 francs. Les sucreries en petit nombre ornent aussi la cote. Quelques **mines d'or ou de cuivre** y paraissent avec toutes les alternatives de hausse excessive et de baisse profonde que comporte ce genre de valeurs : les mines d'or de la Gardette se vendent 1150 puis 200 francs.

Nulle époque, croyons-nous, n'a été plus fertile en fondations extravagantes que l'année **1838**. La cote de la Bourse de ce temps est un vaste nécrologe ou l'on recueille un éclatant témoignage de la grandeur et de la chute des sociétés par actions. **Quels qu'aient été les ravages des sociétés anonymes, ils ne semblent pas avoir dépassé ceux de la société en commandite.** Et que dire du discernement du public de 1838 ! Notez qu'il avait plus d'instruction que le public de nos jours : **la foule des petites gens n'avait pas envahi la bourse** ; les illettrés ne faisaient pas encore de placements ; c'était la haute et la moyenne bourgeoisie qui se livraient à cet agiotage effréné, à cette passion ridicule pour des industries sans avenir. Pendant qu'on accordait une prime de 100, de 200, de 500, de 1000 p. 100 à toutes ces sociétés de bitume, d'asphalte, de stéarinerie, de savonnerie etc., les actions du chemin de fer de Paris à Orléans se cotaient à 407 francs, 420, 460 francs, les compagnies d'assurances jouissaient d'une prime qui était relativement modeste, qui montait à 200 p. 100 pour les assurances générales (lesquelles valent vingt fois plus aujourd'hui), mais qui ne s'élevait qu'à 20 p. 100 pour le Phénix, à 80 p. 100 pour la Nationale, à 24 p. 100 pour l'Union, à 10 p. 100 pour la France, à 2 p. 100 pour le Soleil, et qui n'existait même pas pour la Providence ; toutes sociétés qui depuis lors ont quintuplé, décuplé l'avoir de ceux qui en ont recueilli les actions à cette époque.

Cet engouement pour des entreprises ridicules, cette indifférence ou ce dédain pour les entreprises sérieuses et fécondes, n'est-ce pas là un trait du caractère humain ? Il était,

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

cependant, plus accentué alors qu'aujourd'hui. L'expérience n'a pas été, à ce point de vue, sans quelque profit pour la classe bourgeoise. On connaît les versicules sarcastiques :

“Dans un terrain humide et frais
Semez de la graine de niais
Il poussera des actionnaires.”

Le tableau que nous venons de faire confirme l'une des principales observations de notre étude sur l'influence de **la baisse du taux de l'intérêt**. Cette baisse, disions-nous, a pour conséquence de susciter les entreprises les plus excentriques, les plus illusives, de développer dans le public le goût de l'agiotage. L'année 1838 en est la preuve, et elle donne un démenti à la célèbre image de Turgot. (...)

Avec le règne de Louis-Philippe la Société en commandite a pour ainsi dire disparu ; sous l'empire elle est reléguée au second plan. Dans la première partie de ce règne, il n'y a pas de place pour les petites sociétés, tellement les grandes sont actives et telle est la faveur dont elles jouissent. Dans la deuxième partie, **la loi de 1867 laisse le champ complètement libre aux sociétés anonymes** qu'elle a émancipées et auxquelles elle a donné une indépendance presque déréglée. (...)

Il est resté longtemps des échecs du dix-huitième siècle une défaveur marquée pour les compagnies par actions. On les considérait comme une source d'agiotage ou comme un instrument de piraterie. Elles étaient suspectes. Aussi notre **Code de commerce** les entourait-il d'une réglementation minutieuse qui, en voulant prévenir les abus, supprimait l'usage. “L'ordre public, disait Cambacérès, est fortement intéressé dans les sociétés par actions, parce que la crédulité humaine se laisse trop facilement séduire par les spéculateurs.” Ce mot explique toutes les formalités auxquelles à l'origine ces sociétés furent assujetties. Le **Code subordonna la constitution des sociétés anonymes à l'autorisation de l'État qui devait homologuer leurs statuts**, ainsi que toutes les modifications qu'on y voudrait apporter, et qui déterminait **un minimum pour le montant de chaque action** ou de chaque coupure d'action. Sous ce régime presque prohibitif les sociétés anonymes étaient très peu nombreuses ; elles étaient remplacées par les sociétés en commandite qui ne valaient guère mieux et dont nous avons vu les excès sous le règne de Louis-Philippe. La surveillance du **conseil d'État** et l'approbation par ce grand corps des statuts ou des modifications aux statuts ne donnaient qu'une garantie illusoire : on le vit bien en 1866 quand cette assemblée accepta le doublement frauduleux du capital du Crédit mobilier, qui avait complètement perdu son capital ancien. Dans quelques pays, comme l'Italie, **les sociétés anonymes étaient soumises à l'inspection du fisc** ; on a dû renoncer à cette mesure, protectrice en apparence, décevante en réalité. **La loi de 1867 a supprimé en France ce régime de rigueur et d'intrusion gouvernementale.**

La question si grave des sociétés anonymes pourrait être étudiée à bien des points de vue : 1- à celui de la concurrence qu'elles font à l'industrie et au commerce individuels ; 2- au point de vue des facilités qu'elles donnent aux hommes habiles pour s'enrichir aux dépens du public, pour passer à celui-ci leurs mauvaises affaires personnelles : **elles permettent un genre nouveau d'escroquerie** que la loi poursuit rarement et qu'elle

n'atteint presque jamais ; 3- on pourrait enfin rechercher l'effet de ces sociétés sur l'épargne.

Quelques-uns de ces points ont déjà été touchés dans des passages antérieurs de cet ouvrage. Nous ne pouvons entrer dans beaucoup plus de détails. Que la législation des sociétés anonymes soit très défectueuse, qu'**elle encourage et favorise l'escroquerie en grand**, c'est incontestable. **Les droits des obligataires ne sont l'objet d'aucune garantie ; la responsabilité des fondateurs et des administrateurs est illusoire ; le contrôle des actionnaires** ne peut s'exercer d'une manière sérieuse et suivie ; la **publicité** même à laquelle ces sociétés sont tenues n'est pas assez détaillée.

Si les lois sur ce point sont mauvaises, les mœurs le sont encore davantage. Au point de vue de la composition et du fonctionnement des conseils d'administration de sérieuses réformes sont indispensables, que les intéressés seuls peuvent opérer. L'ignorance et la crédulité du public ont été infinies. La bourgeoisie s'est un peu éclairée et l'expérience lui a été de quelque profit ; elle ne se laisserait plus prendre aux engouements excessifs qui furent si désastreux vers 1838 et 1840. Le peuple qui épargne, les ouvriers, les domestiques, les concierges, les petits employés ont encore leur éducation à faire pour le discernement en matière de placements ; ils la font à grands frais ; on peut espérer qu'elle sera bientôt achevée, sans être jamais parfaite.

Dans l'état actuel les sociétés anonymes, tout en donnant un grand essor à l'esprit d'entreprise et en développant la production, ont certainement servi à **créer une grande inégalité** de richesse. Elles ont permis aux financiers de la capitale de s'approprier une très forte partie de l'épargne du public ; elles ont été beaucoup plus que l'industrie ou le commerce l'origine de fortunes colossales. Ce n'est là, toutefois, selon nous, qu'une situation transitoire : c'est la première période de confusion, la phase chaotique que traverse toute institution nouvelle.

Quelles sont les raisons d'être de la Société anonyme, et quelle est la sphère naturelle de son action ?

La Société anonyme a **deux objets** pour lesquels elle est plus propre que toute autre combinaison. Le premier, c'est de recueillir de gros capitaux pour faire face à de très grandes entreprises auxquelles **ne suffiraient pas les forces individuelles** dans une société où la fortune est très divisée. Le second objet de la Société anonyme, c'est, à une époque de renouvellement industriel et commercial, d'attirer vers des **entreprises aléatoires, incertaines, où l'échec peut être complet**, des capitaux qui ne viendront que si on limite au montant des actions qu'il souscrit la perte éventuelle de chaque participant. La Société anonyme permet d'oser, sans que personne courre le risque d'être complètement ruiné. La **division des placements** fait qu'il se rencontre des souscripteurs pour les œuvres les plus audacieuses du moment qu'elles offrent un attrait à l'imagination humaine et qu'elles présentent une chance même minime de réussite.

La Société anonyme est donc justifiée par l'une ou l'autre de ces deux conditions : **grandeur** de l'entreprise, **aléa** de l'entreprise. Quand ces deux conditions sont réunies, rien ne peut remplacer la Société anonyme ; ou du moins **l'État seul, la force publique qui dispose de l'impôt**, peut se substituer à elle ; mais n'est-il pas bien préférable qu'au lieu d'être disséminés sur tout le monde par la voie taxative de l'impôt les frais des grandes entreprises soient couverts avec des risques limités par les hommes entreprenants, les

hommes de foi, les hommes de jeu, les hommes opulents qui se rencontrent toujours en assez grand nombre dans une vieille et prospère société ?

Le canal de Suez est le meilleur exemple des services que peut rendre la Société anonyme, ce merveilleux instrument de progrès. Que de temps n'eût-il pas fallu pour mener à bonne fin cette œuvre civilisatrice, si l'on avait dû obtenir le concours pécuniaire des différents États de l'Europe ? Que de projets et de rapports d'ingénieurs des diverses nationalités ? Que de discussions sur l'utilité et sur l'opportunité du Canal, sur le tracé, sur la répartition de la dépense entre les différents pays ? Que de débats dans les dix ou quinze parlements ? Un demi-siècle se serait écoulé entre la conception de l'idée et l'exécution. Au contraire, un homme d'une forte énergie et d'une longue patience a, en quelques années, obtenu la concession, constitué la Société, réuni les capitaux et terminé les travaux.

C'est par les sociétés anonymes, c'est-à-dire par les sacrifices limités et inégaux, mais essentiellement volontaires et spontanés, d'un nombre énorme de personnes qu'on a pu renouveler la face industrielle du monde. Aucune fortune n'aurait suffi aux premiers **chemins de fer**, aux grandes entreprises de **gaz**, de **navigation à vapeur**, de **câbles transatlantiques** ; et d'ailleurs, si quelques personnes en très petit nombre avaient eu une somme de richesse suffisante pour faire face à elles seules à une entreprise de ce genre, aucune d'elles à coup sûr n'aurait voulu risquer toute sa fortune dans des œuvres d'une nature alors peu connue et réputées très aléatoires. De même pour le **tunnel sous la Manche**, le **canal de Panama**, la **colonisation de l'Afrique**, la société anonyme sera encore le plus prompt, le plus sûr, le plus efficace des instruments. Elle est affranchie des lentes délibérations des chambres et des formalités prolongées de la bureaucratie officielle.

Faire grand et risquer, tel est l'objet de la société anonyme.

Aussi les sociétés anonymes ont-elles toujours plus de **penchant à l'aventure et au gaspillage** que les simples commerçants ou que les industriels particuliers. Il ne faut guère leur demander l'économie minutieuse, la surveillance toujours attentive et qui ne se lasse pas : il leur manque l'œil du maître. **Pour les frais d'installation, pour les frais généraux elles ne pousseront pas la parcimonie et la prévoyance** aussi loin que de simples patrons ; c'est ce défaut naturel, contre lequel les sociétés anonymes peuvent lutter, mais dont elles ne peuvent absolument triompher, qui réserve encore dans le monde une part notable aux industriels ou aux commerçants isolés, malgré la supériorité des capitaux associés.

Partout où l'entreprise n'offre ni grandeur, ni aléa, la société anonyme est mal à sa place. **On s'est mis, dans ces derniers temps, à constituer par centaines des sociétés anonymes minuscules**, au capital de quelques dizaines ou de quelques centaines de mille francs, pour l'exercice de petites industries depuis longtemps connues, pour l'exploitation de marbreries, de carrières à chaux, d'ateliers de tonnellerie, même pour des confiseries ou des cabarets élégants ; c'est un abus ou une erreur qui a abouti presque toujours à l'insuccès. Dans la plupart des cas, d'ailleurs, **ces émissions d'actions n'étaient que des actes de friponnerie.**

Si l'on pèse impartialement les avantages et les inconvénients des sociétés anonymes, on doit conclure que, au point de vue de la production, elles ont joué un rôle singulièrement bienfaisant en rendant possibles les très grandes œuvres devant lesquelles eût reculé

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

l'initiative particulière, et dont les États ne se seraient chargés pour leur compte qu'après beaucoup de tâtonnements et avec une probable augmentation des dépenses.

Au point de vue de la distribution des richesses, les sociétés anonymes, avec les lacunes de la législation actuelle et l'ignorance présente du public, ont servi sans doute à l'enrichissement démesuré de quelques habiles et à l'appauvrissement de beaucoup de naïfs ; mais c'est là un effet vraisemblablement transitoire.

Au point de vue de l'organisation industrielle et commerciale les sociétés anonymes ont encore aidé et elles aideront de plus en plus à la concentration du commerce et des capitaux, à l'élimination et au remplacement des maisons individuelles, sans pouvoir, cependant, expulser complètement ces dernières, l'œil du maître conservant toujours pour les petites entreprises de très grands avantages.

Enfin, les sociétés anonymes ont créé **de nouveaux cadres bureaucratiques où vient chercher refuge la plus grande partie de la classe moyenne ; elles ont ainsi contribué à l'organisation de plus en plus bureaucratique de la société moderne.**

Abstraction faite de la période chaotique qui a suivi leur fondation, **les Sociétés anonymes devront avoir pour résultat définitif une approximation au nivellement des fortunes plutôt que le développement de l'inégalité des richesses.**

Extrait de *l'Essai sur la Répartition des Richesses*,
Paul Leroy-Beaulieu – 1881



Mardi 22 octobre 1929



J. Pierpont Morgan

“Those he could not crush, he bought”.

Le président en titre des U.SA se nomme Hoover.

J.P. Morgan est le patron de l'établissement bancaire le plus puissant du monde.

Le mardi 22 octobre 1929, la banque Morgan fait remettre à Hoover un rapport de 20 pages ; le président ajourne un important rendez-vous avec le gouvernement de l'Ohio pour prendre connaissance du document.

Il lit ceci :

La situation comporte un certain nombre d'éléments ***“réellement préoccupants”***.

Mais : “Rien dans la conjoncture présente n'autorise à douter que les forces traditionnelles de l'économie ne vont pas intervenir normalement pour corriger les excès et rétablir l'équilibre”.

Car : “N'est-ce pas simplement l'amélioration du fonctionnement de la Bourse et des nouveaux fonds mutuels d'investissement qui attirent les petits épargnants ? Ne peut-on prévoir que ceux-ci, d'abord séduits par le mirage de rapides profits spéculatifs et de fortunes miraculeuses, ne vont pas rapidement s'assagir pour faire leurs investissements dans les valeurs sûres, d'entreprises solides ?”

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

En effet : “De même qu’un cocktail un peu fort stimule un appétit paresseux et l’encourage à profiter des bienfaits d’un repas reconstituant, nous assistons sans doute à un phénomène comparable. La spéculation a aiguillonné l’appétit du peuple américain pour l’investissement. Nous n’avons pas le droit de déplorer cet état de choses qui associe la nation toute entière aux destinées de l’industrie américaine”.

“Il a pu, il pourra y avoir encore certaines pertes de capitaux par la faute d’actions douteuses ou frauduleusement introduites sur les marchés des valeurs. Ce problème sera résolu quand on aura émis en assez grand nombre des actions méritant la confiance de ceux qui désirent en acquérir”.

“La solution de ce problème en fera disparaître un autre, plus important encore. Répartir largement la propriété de nos grandes entreprises industrielles entre des dizaines, voire des centaines de milliers de petits actionnaires permettra certainement d’aplanir, avant d’éliminer, les inégalités sociales et les conflits, vrais ou supposés, qui dressent encore les uns contre les autres les industriels et les travailleurs, les nantis et les défavorisés”.

Ce qui est à redouter : c’est de voir “une initiative prématurée, quelle qu’elle soit, venir enrayer le délicat mécanisme d’une machine économique et financière qui, dans son ensemble, fonctionnait pour le plus grand bien de la population et d’une proportion sans cesse croissante de celle-ci, mieux, plus largement et plus complètement que jamais dans l’histoire de ce pays ni d’aucun autre”.

Conclusion : “Notre avenir est paré des plus brillantes couleurs... Nous avons devant nous les meilleures perspectives de prospérité matérielle dont aucun pays ait jamais joui. Nos ressources (...) rendent nos valeurs boursières les plus convoitées qui soient. Il n’est pas un pays au monde (...) qui ne soit prêt à nous prêter des capitaux à des taux d’intérêt hautement concurrentiels (...). Il serait parfaitement inutile, dans une telle conjoncture, d’envisager quelque mesure corrective que ce soit, tant de la part des pouvoirs publics que celle d’initiatives privées”.

...

Hoover avait été élu en recevant le conseil de ne pas “secouer le bateau”. Et il ne pouvait qu’approuver les principes de Morgan, qui étaient ceux-là mêmes sur lesquels il avait été élu.

Le **24** octobre 1929 fut celui du “**jeudi noir**”, dont on ne se releva qu’en 1949, boursièrement parlant.

Freddy Malot

Précis d'économie politique

I. Lapidus et K. Ostrovitianov – 1929

L'économie politique et la théorie de l'économie soviétique

Livre IX : l'impérialisme et la chute du capitalisme

Chapitre 23 : Les sociétés par actions et leur rôle dans la centralisation du capital.

§ 114- Le capitalisme et le développement des forces productrices.

En peu de temps – par comparaison avec les époques précapitalistes – le régime capitaliste a vu croître magiquement la technique et les forces productrices de la société². Le passage de la lampe à l'huile et de la charrue, du cheval et du chameau au tracteur moderne, aux moteurs électriques, aux avions, démontre que le capitalisme recèle, en même temps que ses contradictions déchirantes, de grandes forces de progrès contribuant au développement de la production. Quelles sont-elles ?

Nous avons montré que le capitalisme fut, dès ses débuts, fondé sur la concurrence. Et la concurrence est précisément, malgré ses nombreux défauts, le facteur principal du progrès capitaliste. Tout capitaliste s'efforce de diminuer ses prix – à commencer par les prix de revient – pour battre ses concurrents. Il ne peut y arriver qu'au moyen d'améliorations techniques. Usant de machines perfectionnées il diminue les prix de ses marchandises, acquiert un atout dans la concurrence et bénéficie du profit différentiel tant que l'emploi des nouvelles machines perfectionnées ne s'est pas généralisé.

Mais, avant même que ce moment arrive, le capitaliste commence à penser à de nouvelles améliorations, d'autant plus que ses rivaux ne dorment pas. En dépit de la ruine d'entreprises individuelles et de nombreux petits producteurs, la concurrence détermine ainsi une croissance spontanée de la technique et des forces productrices.

Il n'est pas jusqu'aux périodes de crise, pendant lesquelles l'esprit destructeur de l'anarchie capitaliste se manifeste avec la plus grande force, qui n'amènent en fin de compte à la croissance et au développement de la production. En régime capitaliste, les périodes de prospérité sont conditionnées par des crises préalables. Dans les périodes de "paisible développement" (sans crises), les capitalistes n'introduisent pas toujours

² Nous entendons, par "forces productrices", la somme des forces dont la société humaine dispose à chaque phase de son développement dans la lutte contre la nature. Les forces productrices se décomposent en : 1- outillage et moyens de production et 2- main-d'œuvre. L'état des forces productrices de la société détermine les relations de travail (de production) des hommes entre eux et, partant, tous les autres aspects de la vie sociale.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

volontiers des perfectionnements techniques, la demande d'achat étant si grande que les marchandises sont facilement écoulees. Ce n'est qu'après le coup de tonnerre de la crise, quand le capitaliste se sent menacé de ruine, qu'il prend des mesures décisives pour diminuer les prix de ses marchandises. La plupart des innovations techniques coïncident avec la fin des crises.

La crise elle-même ruine des centaines de petites entreprises pourvues d'une technique relativement arriérée et crée, par là-même, une base pour la croissance – à leur détriment – des grandes entreprises pourvues d'une technique mieux développée.

La crise, détruisant d'une part les forces productrices peut ainsi créer, d'autre part, les conditions de leur développement ultérieur plus puissant.

La crise est dans ce cas une sorte de maladie de croissance qui porte un préjudice momentané à l'organisme, mais assure son développement.

Les aspects les plus négatifs du régime capitaliste et de l'exploitation sur laquelle il se fonde peuvent du reste aussi avoir une certaine signification favorable au progrès. En ruinant des millions de petits propriétaires, en les chassant des villages perdus vers les grandes cités, le capitalisme les arrache aux routines arriérées de la vie rurale si caractéristiques pour la société précapitaliste. Les paysans retardataires, ignorants et superstitieux d'hier forment peu à peu, à l'usine capitaliste, dans le travail collectif, une masse puissante ; la lutte contre le capitaliste et l'atmosphère de la grande ville éveillent leur conscience et leurs aspirations à la vie cultivée. La femme même, pour laquelle la fabrique capitaliste est un bain cent fois plus dur que pour l'homme, s'y éveille à la vie consciente et, de serve du foyer, se transforme en combattante égale de la grande armée du travail.

Tels sont les facteurs de progrès du régime capitaliste, telles sont ses possibilités créatrices. Ces facteurs ont assuré le développement du capitalisme à son aurore et à sa maturité.

Mais le développement du capitalisme ne s'arrête pas à la **maturité**. Il acquiert de nouveaux caractères nés des tendances que nous lui connaissons déjà, mais qui le rendent profondément différent de ce qu'il était auparavant. Il entre dans une **ère nouvelle**, que l'on a appelée *l'ère du capital financier, ou de l'impérialisme*. **Il perd ses capacités de progrès**, il entre dans une phase où la croissance des forces productrices devient difficile, sinon impossible, dans ses frontières, où les frais généraux de ses contradictions ne sont plus couverts par ses résultats positifs.

Le mode capitaliste de production entre dans sa phase de **déclin**. On entrevoit de plus en plus nettement l'inéluctabilité de la chute du capitalisme, l'inéluctabilité de son remplacement par un nouvel ordre social.

Qu'y a-t-il de nouveau dans cette époque ? En quoi diffère-t-elle du capitalisme antérieur ? Pourquoi le capitalisme y perd-il son caractère progressiste pour devenir un obstacle au développement social ?

Nous allons examiner ces questions.

§ 115- Les sociétés par actions.

C'est par le développement naturel de ses tendances que le capitalisme entre dans sa nouvelle phase.

Nous avons vu les grandes entreprises, pourvues de la technique la plus perfectionnée et de grands capitaux, vaincre sur le marché dans la lutte pour le profit ; nous avons vu les plus faibles succomber dans une lutte inégale ou tomber sous l'influence des plus grandes. La concurrence mène ainsi inflexiblement à la concentration et à la centralisation du capital.

Le premier trait caractéristique du capitalisme dans sa dernière phase, c'est précisément que la concentration et la centralisation du capital y atteignent des proportions colossales.

Certaines formes de la concentration et de la centralisation connues auparavant acquièrent une importance particulière ; de nouvelles formes surgissent.

Les avantages de la grande production ont, depuis longtemps, obligé les capitalistes à rechercher des possibilités permettant aux entreprises individuelles de sortir des limites du capital individuel. Le crédit en est une.

Nous ne nous sommes pas arrêtés jusqu'à présent sur une forme de centralisation du capital qui acquiert à notre époque une importance particulière : celle des sociétés par actions.

Qu'est-ce qu'une entreprise montée par actions et en quoi diffère-t-elle des autres formes d'entreprises ?

À côté des entreprises individuelles appartenant à un seul capitaliste, on voit, dans la société capitaliste, des entreprises collectives auxquelles participent plusieurs capitalistes. Elles se divisent en associations, sociétés en commandite et sociétés par actions.

Ces formes de sociétés ont ceci de commun que leur capital est formé d'apports de capitalistes et que leur bénéfice est divisé entre les sociétaires. Dans l'association complète, les associés sont responsables des obligations de la firme dans la mesure de leur avoir entier (et non de leur seul apport). Dans la société en commandite les participants se divisent en associés et commanditaires. Les premiers dirigent la société et répondent de ses obligations dans la mesure de leur avoir entier ; les seconds ne sont responsables que dans la mesure de leurs apports.

Dans la société par actions, tous les actionnaires ne sont responsables que dans la mesure des sommes représentées par leurs actions.

Le capital d'une société par actions est, comme celui de toute société, formé d'apports de capitalistes individuels créant ensemble une entreprise, fabrique, banque ou autre. Ces apports peuvent être inégaux. On peut fournir la moitié du capital social, le dixième, le centième, etc. Les droits de chaque actionnaire sur les biens de l'entreprise, ses profits, etc., sont déterminés par la grandeur de son apport : le capitaliste qui a fourni la moitié du capital a droit à la moitié du profit, celui qui a fourni le dixième du capital a droit au dixième du profit. Chaque sociétaire reçoit, en échange de ses fonds, un certain nombre de titres ou de certificats attestant ses droits de participant à l'entreprise et ses droits au profit. Ces titres ou certificats sont appelés des *actions*. Le capital ainsi composé est divisé en un certain nombre de parts, correspondant chacune à une action. Si le capital de la

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

société par actions est de 50 000 francs et se divise en 500 actions, toute personne apportant 100 francs reçoit une action donnant droit à la 500^{ème} partie des profits ; la personne qui versera la moitié du capital (25 000 francs) recevra 250 actions. Dans les assemblées générales des actionnaires appelés à décider du sort de l'entreprise et à en élire le conseil d'administration, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions.

En cas de vente d'actions, tous les droits se rattachant à la possession des actions passent à l'acquéreur.

Comment s'explique l'extension des sociétés par actions ?

La croissance rapide du capital constant, accompagnée d'une croissance plus rapide encore du capital fixe, c'est-à-dire des moyens de production – machines, outillage, édifices – est une des tendances du développement capitaliste.

Deux conséquences en résultent.

1- La transfusion du capital d'une branche de la production dans une autre afin d'égaliser le profit au taux moyen devient extrêmement difficile. Retirer le capital investi dans les immenses installations d'une usine métallurgique devenue déficitaire, c'est en perdre une partie considérable.

2- Le minimum de capitaux nécessaire à l'organisation de nouvelles entreprises grandit dans une telle mesure qu'il dépasse de loin les forces du capital individuel.

Les sociétés par actions offrent l'inappréciable avantage de faciliter au plus haut point la mobilisation du capital. En dépit de la lenteur de la rotation du capital dans les grandes entreprises modernes, le capitaliste individuel peut, en vendant ses actions, retirer facilement les capitaux qu'il a placés dans une entreprise. La société par actions outre qu'elle bénéficie de toutes les formes du crédit, permet de concentrer de petites sommes d'argent dans les grandes entreprises capitalistes. Ce résultat est atteint par l'émission d'actions représentant de petites sommes. On peut rencontrer en Angleterre des actions de 1 shilling ; on pouvait naguère rencontrer en France des actions de 2 francs. L'acquisition de ces actions est à la portée des employés, des ouvriers, des paysans possédant quelques économies. La société par actions remédie ainsi à la seconde des difficultés auxquelles se heurte le développement du capitalisme, à savoir l'insuffisance de capitaux individuels pour l'organisation de nouvelles entreprises.

À la facilité de la participation des capitaux, s'ajoute la facilité d'acquérir du crédit. Disposant de capitaux très étendus, les sociétés par actions sont beaucoup plus solvables que la plupart des entreprises individuelles ou des autres sociétés ; aussi les banques leur consentent-elles plus volontiers du crédit. Le caractère social des sociétés par actions permet du reste aux banques de contrôler assez facilement l'état de leurs affaires.

La société par actions peut aussi bénéficier du crédit en émettant des *obligations*. L'obligation est un titre de créance portant un intérêt fixe. À la différence de l'action, l'obligation ne fait pas de son possesseur un des copropriétaires de la société et ne lui donne pas voix aux assemblées générales.

Appelant avec facilité des capitaux et recevant facilement du crédit, la société par actions peut élargir ses entreprises beaucoup plus rapidement que les capitalistes individuels.

Cette forme d'organisation présente enfin l'avantage considérable au point de vue de sa diffusion, d'être indépendante de la personnalité du patron. Des circonstances se

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

rapportant à la vie sociale, voire à la vie individuelle ou familiale (exemple : les partages de famille), peuvent influencer la destinée du capital individuel ; le capital d'une société par actions n'a plus de liens avec la personnalité de ses possesseurs.

Il va de soi que les grandes entreprises des sociétés par actions bénéficient de toutes les supériorités de la grande production sur la petite.

Ces sociétés, disposant de capitaux considérables souvent ramassés par petites parts, sont en mesure d'assumer des tâches parfois grandioses qui eussent été tout à fait au-dessus des forces des capitalistes individuels.

Le monde serait resté sans chemins de fer s'il eût fallu attendre que l'accumulation donnât à des capitaux individuels des dimensions telles qu'ils pussent venir à bout de la construction d'une voie ferrée. Au contraire, la centralisation, par le moyen des sociétés par actions, semble atteindre ce résultat d'un geste magique³.

On comprend que les petites entreprises, vouées à succomber dans une lutte inégale contre les grandes, soient plus impuissantes encore dans la lutte contre les entreprises colossales des sociétés par actions.

§ 116- Les sociétés par actions et la concentration du capital.

Le système des filiales.

Les sociétés par actions se rencontrent à tous les degrés de développement du capitalisme mais n'acquièrent d'importance particulière que dans la dernière phase de ce développement.

Qu'apportent-elles de nouveau à la société capitaliste ?

Le capitaliste individuel, évincé par la collectivité des actionnaires, y passe en quelque sorte au second plan.

Il n'est pas difficile d'en déduire que tous les capitalistes sont loin d'être des membres égaux de cette collectivité. Chaque capitaliste ayant, lorsqu'il s'agit de décider du sort de l'entreprise, d'en élire le conseil d'administration ou d'en répartir les profits, autant de voix qu'il possède d'actions, le pouvoir réel appartient au plus riche. En théorie, le possesseur d'un peu plus de la moitié des actions pourrait disposer à son gré de la société. Dans la pratique, il suffit le plus souvent de posséder une part beaucoup moindre des actions. Nombre de petits actionnaires dispersés dans le pays n'assistent pas aux assemblées générales, car le voyage leur coûterait plus que leurs actions ne leur rapportent. L'insignifiance de leur voix leur ôte d'ailleurs tout désir d'influencer le sort de la société ; ils se contentent de toucher leurs dividendes. De nombreux actionnaires, petits et moyens, dépendent enfin des plus gros et se bornent à les soutenir de leur voix et à leur faciliter l'accès du Conseil d'Administration.

Les sociétés par actions sont, pour ces raisons, de puissants instruments de centralisation du capital social entre les mains d'un petit nombre de gros capitalistes.

Cette centralisation s'accroît encore quand une société participe à l'organisation d'une autre et la soumet à son influence.

³ K. Marx : *Le Capital*, 1^{er} vol.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Supposons l'existence d'une société A au capital de 1 million de francs. Un capitaliste possesseur de 510 000 francs d'actions en sera le maître absolu. À l'aide d'un emprunt par émission d'obligations, il peut augmenter le capital social et le porter bien au-delà d'un million tout en en restant le maître, les porteurs des obligations n'ayant pas les mêmes droits que les actionnaires. Mais la société par actions A prend l'initiative de fonder une nouvelle société par actions B, dont elle s'efforcera d'acquérir la majorité des actions. Admettons que le capital de la nouvelle entreprise s'élève à 2 millions. Si la société A ne dispose pas d'un million, elle peut émettre un emprunt et acheter avec les fonds empruntés la moitié des actions de la nouvelle entreprise, dont elle s'assurera ainsi la domination (on dit le *contrôle*). La société B sera dite société filiale par rapport à la société A, société-mère. Le capitaliste qui, avec un demi-million, domine la société A au capital de 1 million, étendra, par son intermédiaire, sa domination à une nouvelle entreprise au capital de 2 millions ; la société B pourra participer à son tour à une troisième société, et ainsi de suite. Un capitaliste organisant des filiales ou achetant les actions d'autres sociétés, peut étendre de plus en plus son pouvoir. Il arrive enfin que des branches entières de l'économie, des entreprises formidables soient entre les mains d'une poignée d'actionnaires.

§ 117- Dividendes, profits de fondateurs, capital fictif.

La domination effective d'une poignée de gros capitalistes sur les sociétés par actions ne peut manquer de se faire sentir dans la répartition du bénéfice.

Le profit de chaque actionnaire est, avons-nous dit plus haut, proportionné à la part du capital représenté par ses actions. Mais on aurait tort de croire que tout le profit de ces sociétés est réparti entre les actionnaires conformément à ce principe. Les gros actionnaires s'emparent des postes de directeurs, d'administrateurs et se fixent des émoluments tels qu'ils prélèvent en réalité sous cette forme une part importante du profit. Les gros capitalistes gagnent ainsi doublement : 1- ils écrèment le profit des actionnaires ; 2- possédant le plus grand nombre d'actions, ils reçoivent la part la plus grande des dividendes, c'est-à-dire du profit réparti entre les actionnaires.

Là ne se bornent pas leurs profits et ceux de leur entourage.

À la fondation d'une société par actions, les actions se vendent à leur prix nominal. S'il en est émis 5 000 pour 500 000 francs de capitaux, l'action se vendra 100 francs. Mais supposons qu'un capitaliste ayant acquis une action à la fondation d'une société, veuille ensuite la vendre. La vendra-t-il pour 100 francs ? Cela dépendra des dividendes annuels. Supposons que l'action rapporte 15 francs par an. Le vendeur voudra, évidemment, recevoir en échange assez d'argent pour qu'un dépôt fait en banque lui rapporte un intérêt équivalent. Si le taux moyen de l'intérêt est de 5 %, l'actionnaire ne consentira en aucun cas à vendre son action pour 100 francs qui, déposés à la banque, lui rapporteraient trois fois moins. L'action se vendra évidemment trois fois son prix nominal, c'est-à-dire 300 francs⁴.

Ces 300 francs ne représentent le capital réel de l'entreprise (machines, marchandises, etc.) que dans la mesure de 100 francs ; les autres 200 francs sont payés pour le droit de recevoir sous forme de dividende l'intérêt bancaire. (Les 300 francs placés à la banque rapporteraient, en effet, chaque année autant que l'action, soit 15 francs.)

⁴ Pas 300 francs exactement, car divers autres facteurs, tels que le risque, peuvent modifier la cote de l'action.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Les 300 francs versés par l'acquéreur de l'action ne constituent pas le prix d'une valeur réelle : l'acquéreur ne reçoit pas une marchandise à la production de laquelle un travail socialement nécessaire a été dépensé, il n'acquiert que le droit de toucher à l'avenir un certain revenu, des dividendes.

Cet achat du droit de toucher des dividendes rappelle dans une très large mesure l'achat de terres : la terre n'ayant pas par elle-même de valeur, l'argent payé au propriétaire foncier lors de l'achat d'une terre ne représente, comme on sait, que la plus-value capitalisée : le droit de toucher à l'avenir la rente foncière.

Nous pouvons dire de même que *le prix des actions représente les dividendes capitalisés*.

Dans cette capitalisation du dividende, comme dans celle de la rente foncière, les contradictions de la société capitaliste se manifestent avec une vigueur exceptionnelle : d'une part, la plus-value ne peut se créer sans valeur réelle : machines, matières premières et, par-dessus tout, force de travail. De l'autre, la répartition de la plus-value est à ce point détachée de la production de celle-ci que le droit même de recevoir une certaine part de la plus-value se paye en argent et devient une sorte de capital.

Ce capital est appelé, à la différence du capital réel composé de valeurs réelles, *capital fictif*.

Le capitaliste fondateur, ayant acheté une action à son prix nominal – de 100 francs dans notre exemple – lors de la fondation de l'entreprise, la considérera comme un capital fictif de 300 francs, de même que le propriétaire foncier considère sa terre comme une "valeur" déterminée, bien qu'il ne l'ait point vendue.

Ce fondateur recevra en fait pour 100 francs qu'il a réellement payés un profit de fondateur (de 15 %) ; la personne qui lui achètera l'action ne touchera en réalité que l'intérêt bancaire de 5 %. Le fondateur, vendant son action pour 300 francs, recevra 200 francs de plus que l'action ne lui a coûté, et ces 200 francs de différence entre le capital réel et le capital fictif constitueront ce qu'on appelle le *profit du fondateur*. C'est le prix auquel le fondateur, vendant l'action, renonce au droit de toucher, pour l'argent qu'il a placé dans l'entreprise, le profit patronal supérieur à l'intérêt bancaire.

Le caractère parasitaire de la classe capitaliste apparaît ici avec force. Il suffit d'avoir une action pour toucher un profit, bien que le possesseur de l'action n'ait peut-être jamais vu l'entreprise où se crée pour lui la plus-value ; il suffit d'être "fondateur" pour toucher le profit du fondateur sans bouger du petit doigt. Si le capitaliste pouvait auparavant jouer en un certain sens un rôle progressiste grâce à "l'œil du maître", en surveillant le cours de la production et en l'organisant, la grande masse des capitalistes qui achète et vend des actions et touche des dividendes tombe maintenant au parasitisme. Toute l'organisation et la technique de l'entreprise reposent sur les ouvriers salariés. L'infime poignée de forbans capitalistes qui est à la tête de la société par actions ne garde que la "direction générale" des affaires.

Usant de leur pouvoir, ces "magnats du capital" ne se bornent pas à écrémer le profit des entreprises. En cas d'échec, ils font payer le risque aux petits actionnaires. Connaissant mieux que ces derniers la situation des affaires, ils se hâtent, quand elles prennent mauvaise tournure, de vendre leurs actions avant que le déficit de l'entreprise soit connu. La production étant déficitaire, ils peuvent payer pendant un certain temps, à perte même,

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

de beaux dividendes afin de faire monter le cours des actions et de les vendre au prix fort ; ils découvrent ensuite le jeu, et ce sont les acquéreurs des actions qui perdent.

Le cours des actions (leur prix de vente et d'achat), changeant selon les dividendes qu'elles rapportent, subit des hausses et des baisses selon que l'on escompte une hausse ou une baisse des dividendes. Ainsi s'explique la spéculation sur les actions et sur toutes les valeurs donnant droit à un certain profit. Prévoyant une baisse, tout capitaliste s'efforce fiévreusement de vendre ses actions ; prévoyant au contraire une hausse, chacun s'efforce d'en acheter. Des millions sont rapidement acquis et perdus dans ce jeu de Bourse (l'agiotage) ; le menu fretin des actionnaires en pâtit le plus souvent ; il arrive même souvent qu'il soit victime de filouteries montées par les gros hommes d'affaires. Les bénéfices et les pertes de ces spéculations ne traduisent ni augmentation ni diminution réelle des valeurs et ne signifient qu'une répartition nouvelle de ces valeurs : le caractère parasitaire de la bourgeoisie se révèle ainsi.



Manuel d'économie politique

Académie des sciences de l'U.R.S.S. – Institut d'économie

(1^{ère} édition : Août 1954)

Texte conforme à la 2^{ème} édition (1955)

Éditions Norman Béthune

76, boulevard Saint-Michel – Paris 6^{ème}

•••

Chapitre 9 : l'accumulation du Capital et la paupérisation du prolétariat :

La production et la reproduction.

Pour vivre et se développer, la société doit produire des biens matériels. Elle ne peut en arrêter la production, comme elle ne peut s'arrêter de consommer.

De jour en jour, d'une année à l'autre, les hommes consomment du pain, de la viande et d'autres aliments, usent vêtements et chaussures, mais en même temps des quantités nouvelles de pain, de viande, de vêtements, de chaussures et d'autres produits sont fabriquées par le travail de l'homme. Le charbon est brûlé dans les poêles et les chaufferies, mais en même temps de nouvelles quantités de charbon sont extraites des entrailles de la terre. Les machines s'usent peu à peu, les locomotives vieillissent tôt ou tard, mais dans les entreprises on fabrique de nouvelles machines-outils, de nouvelles locomotives. Quelle que soit la structure des rapports sociaux, le processus de production doit constamment se renouveler.

Ce renouvellement incessant, cette répétition ininterrompue du processus de production porte le nom de *reproduction*.

Considéré, non sous son aspect isolé, mais dans le cours de sa rénovation incessante, tout procès de production sociale est donc en même temps procès de reproduction. (K. Marx : Le Capital, livre I, t. II, p. 9.)

Les conditions de la production sont aussi celles de la reproduction. Si la production revêt la forme capitaliste, la reproduction revêt la même forme. (...)

La composition organique du capital. La concentration et la centralisation du capital.

Au cours de l'accumulation capitaliste, la **masse** générale du capital augmente et ses différentes parties subissent des changements inégaux, d'où résulte un changement de la **structure** du capital.

En accumulant la plus-value et en élargissant son entreprise, le capitaliste introduit généralement de nouvelles machines et des perfectionnements techniques, qui lui assureront une augmentation de ses bénéfices. Le progrès technique marque un accroissement plus rapide de la partie du capital qui existe sous forme de moyens de production : machines, bâtiments, matières premières, etc., c'est-à-dire du **capital constant** (C.c). Au contraire, la partie du capital dépensée à l'achat de force de travail, c'est-à-dire de **capital variable** (C.v), s'accroît avec beaucoup plus de lenteur.

Le rapport entre capital constant et capital variable, considéré comme rapport entre la masse des moyens de production et la force de travail vivante, est appelé *composition organique du capital*. Prenons, par exemple, un capital de 100 000 livres sterling réparti en 80 000 livres de bâtiments, machines, matières premières, etc., et 20 000 livres de salaires. Alors la composition organique du capital est égale à 80 de C.c/20 de C.v, ou 4/1.

Dans les différentes branches de l'industrie et dans les différentes entreprises d'une même industrie, la composition organique du capital est inégale : elle est plus élevée là où il y a par ouvrier une quantité plus grande de machines complexes et coûteuses, de matières premières transformées ; elle est inférieure là où prévaut le travail vivant, où par ouvrier il y a moins de machines et de matières premières qui coûtent relativement moins cher.

Avec l'accumulation du capital, la composition organique du capital *augmente* : la part du capital variable diminue, celle du capital constant augmente. Ainsi, dans l'industrie des États-Unis la composition organique du capital est passée de 4,4/1 en 1889, à 5,7/1 en 1904, à 6,1/1 en 1929 et à 6,5/1 en 1939.

Dans le cours de la reproduction capitaliste les capitaux augmentent de volume du fait de la concentration et de la centralisation du capital.

On appelle *concentration du capital* l'accroissement du capital par l'accumulation de la plus-value créée dans une entreprise donnée. Le capitaliste, en investissant dans l'entreprise une partie de la plus-value qu'il s'est appropriée, devient possesseur d'un capital sans cesse accru.

On appelle *centralisation du capital* l'accroissement du capital par la fusion de plusieurs capitaux en un seul capital plus important. Avec la concurrence, le gros capital ruine et absorbe les petites et les moyennes entreprises, moins importantes, qui ne résistent pas à la compétition. En accaparant à vil prix les entreprises d'un concurrent ruiné ou en les liant à la sienne d'une manière ou d'une autre (par exemple, pour dettes), le gros fabricant augmente les capitaux qu'il détient. La fusion de nombreux capitaux en un seul se fait également par l'organisation de **sociétés en commandite**, de **sociétés par actions**, etc.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

La concentration et la centralisation du capital rassemblent entre les mains d'un nombre restreint de personnes d'immenses richesses. L'accroissement des capitaux ouvre de larges possibilités à la concentration de la production dans de grandes entreprises.

La **grande production** a des avantages décisifs sur la petite. Les grandes entreprises peuvent introduire des **machines** et des **perfectionnements techniques**, pratiquer largement la division et la **spécialisation du travail**, ce qui n'est pas à la portée des petites entreprises. De ce fait, la fabrication des produits revient moins cher aux grandes entreprises qu'aux petites. **La concurrence entraîne de gros frais et de grandes pertes**. Une grande entreprise peut supporter ces pertes pour, ensuite, les compenser largement, tandis que les petites entreprises et souvent aussi les moyennes se ruinent. Les grands capitalistes reçoivent des **crédits** avec beaucoup plus de facilité et à des conditions plus favorables ; or, le crédit est une des armes les plus importantes dans la concurrence. Tous ces avantages permettent à des entreprises toujours plus importantes, puissamment équipées, de prendre le premier rang dans les pays capitalistes, tandis qu'une multitude de petites et moyennes entreprises se ruinent et disparaissent. Grâce à la concentration et à la centralisation du capital, une minorité de capitalistes, possesseurs de fortunes énormes, préside aux destinées de dizaines et de centaines de milliers d'ouvriers.

Dans l'agriculture, la concentration capitaliste aboutit à ce que la terre et d'autres moyens de production se concentrent de plus en plus dans les mains des gros propriétaires, tandis que les larges couches des petits et moyens paysans, privés de **terre**, de **matériel** et d'**attelage** sont asservis par le capital. Des masses de paysans et d'artisans se ruinent et deviennent des prolétaires.

Ainsi donc, **la concentration et la centralisation du capital ont pour effet d'aggraver les contradictions de classes**, d'approfondir l'abîme entre la minorité bourgeoise, exploiteuse, et la majorité non possédante, exploitée, de la société. En même temps, par suite de la concentration de la production, les grandes entreprises capitalistes et les centres industriels rassemblent des masses toujours plus grandes du prolétariat. **Cela facilite le rassemblement et l'organisation des ouvriers pour la lutte contre le capital.**

Chapitre 13 : le Capital de prêt et l'intérêt de prêt. La circulation monétaire :

Le capital de prêt.

Si le **capital-marchandise** prend la forme particulière du **capital commercial**, le **capital-argent** prend la forme particulière du **capital de prêt**.

Dans le cours de la rotation du capital, à des moments donnés, le capitaliste industriel dispose d'un capital-argent, qui ne trouve pas d'emploi dans son entreprise. Par exemple, quand un capitaliste accumule un fonds d'amortissement destiné à reconstituer des éléments hors d'usage du capital fixe, il se trouve à la tête de sommes d'argent momentanément disponibles. Ces sommes ne seront dépensées qu'au bout de quelques

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

années pour l'achat d'un nouvel outillage, de nouvelles machines. Si l'industriel vend ses produits finis chaque mois, et achète des **matières premières** une fois tous les six mois, il a pendant cinq mois une somme d'argent disponible. C'est un capital inactif, c'est-à-dire un capital qui ne rapporte pas de profit.

À d'autres moments le capitaliste a besoin d'argent, par exemple, lorsqu'il n'a **pas encore eu le temps de vendre ses produits**, et qu'il lui faut acheter des matières premières. Alors qu'un entrepreneur dispose d'un surplus momentané de capital-argent, un autre en manque. Dans sa course au profit, le capitaliste cherche à tirer un revenu de chaque parcelle de son capital. Le capitaliste *prête* son argent disponible, c'est-à-dire qu'il en accorde temporairement la jouissance à d'autres capitalistes.

Le *capital de prêt* est le capital-argent que son possesseur met pour un temps à la disposition d'un autre capitaliste contre une certaine rémunération. Le trait distinctif de ce capital est qu'**il n'appartient pas au capitaliste qui l'emploie dans la production**. Ayant la possibilité de se faire prêter de l'argent, le capitaliste industriel est libéré de la nécessité de laisser inactives d'importantes réserves monétaires entre ses mains. Les prêts permettent à l'industriel d'élargir la production, d'augmenter le nombre des ouvriers et, par conséquent, d'accroître la masse de la plus-value.

(...)

En concentrant les opérations de prêt et de remboursement, les banques contribuent à accélérer la rotation des capitaux et à réduire les frais de circulation monétaire. En même temps, **l'activité des banques favorise la centralisation du capital**, l'élimination des petits et moyens capitalistes, le renforcement de l'exploitation des ouvriers, la spoliation des petits producteurs indépendants et des artisans. Les prêts sur hypothèque ruinent les paysans, car le paiement des intérêts, qui absorbe la majeure partie de leur revenu, ruine leur exploitation. L'amortissement de la dette se fait souvent par la mise en vente des biens et de la terre des paysans tombés sous la dépendance des banques.

Les banques, en **concentrant tous les fonds liquides** de la société et en jouant le rôle d'intermédiaires pour le crédit, constituent une sorte d'**appareil de distribution spontanée des ressources entre les branches** de l'économie. Cette distribution se fait non point dans l'intérêt de la société ni conformément à ses besoins, mais au profit des capitalistes. **Le crédit concourt à élargir la production**, mais cet élargissement se heurte sans cesse au cadre étroit de la demande solvable. Le crédit et les banques **accentuent la socialisation du travail**, mais le caractère social de la production entre en conflit de plus en plus aigu avec la forme privée de l'appropriation capitaliste. Ainsi, le développement du crédit aggrave les contradictions du mode de production capitaliste et en accentue l'anarchie.

Les sociétés par actions. Le capital fictif.

Dans les pays capitalistes modernes, l'immense majorité des grandes entreprises se présente sous la forme de sociétés par actions. Celles-ci sont **nées au début du 17^{ème} siècle**, mais elles n'ont pris de l'extension que depuis la seconde moitié du 19^{ème} siècle.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

La *société par actions* est une forme d'entreprise dont le capital est constitué par les versements effectués par ses participants, qui possèdent un certain nombre d'actions, proportionnel au montant des sommes investies par chacun d'eux. L'action est un titre qui donne le droit de toucher une partie du revenu de l'entreprise, proportionnellement à la somme qu'elle représente.

Le revenu que le possesseur d'actions en retire s'appelle **dividende**. Les actions se vendent et s'achètent à un prix déterminé qui en est le *cours*.

Le capitaliste, qui achète des actions, pourrait placer son capital à la banque et toucher, par exemple, un intérêt de **5 %**. Mais ce revenu ne le satisfait point et il préfère acheter des actions. Il est vrai que la chose comporte un risque, mais en revanche elle lui fait entrevoir un revenu plus élevé. Supposons qu'un capital social de dix millions de dollars soit partagé en 20 000 actions de **500 dollars** chacune, et que l'entreprise ait rapporté un million de dollars de bénéfices. La société par actions décide de prélever sur cette somme 250 000 dollars de **capital de réserve** et de répartir les 750 000 dollars restants à titre de dividende entre les actionnaires. Chaque action rapportera alors à son possesseur un revenu, sous forme de dividende, de **37,5** dollars (750 000 dollars divisés par 20 000 actions), soit **7,5 %** d'intérêt.

Les actionnaires s'efforcent de vendre les actions pour une somme qui, déposée en banque, leur rapporterait à titre d'intérêt le même revenu qu'ils reçoivent sous forme de dividende. Si une action de 500 dollars a rapporté 37,5 dollars de dividende, les actionnaires s'efforceront de la vendre 750 dollars, car en déposant cette somme dans une banque, qui paie 5 % d'intérêt pour les dépôts, on peut retirer les mêmes 37,5 dollars sous forme d'intérêt. Mais les acheteurs d'actions, en raison des risques qu'ils courent en investissant un capital dans la société par actions, cherchent à acquérir les actions pour une somme inférieure. **Le cours des actions dépend du taux du dividende et du niveau de l'intérêt du capital de prêt**. Le cours des actions s'élève lorsque s'élève le dividende ou que le taux d'intérêt tombe ; inversement, il décroît avec la diminution du dividende ou avec l'augmentation du taux d'intérêt.

La différence entre la somme des prix des actions émises à la fondation de l'entreprise par actions, et la grandeur du capital réellement investi dans cette entreprise, forme le **profit de constitution**, une des sources importantes de l'enrichissement des gros capitalistes.

Si le capital investi antérieurement dans l'entreprise est de 10 millions de dollars, et si la somme des prix des actions émises était de 15 millions de dollars, le profit de constitution se montera alors à 5 millions de dollars.

À la suite de la transformation de l'entreprise individuelle en société par actions, **le capital acquiert pour ainsi dire une existence double**. Le capital effectif de 10 millions de dollars, investi dans l'entreprise, existe sous la forme de bâtiments d'usine, de machines, de matières premières, d'entrepôts, de produits finis, sous la forme, enfin, de certaines sommes d'argent dans la caisse de l'entreprise ou à un compte courant dans une banque. Mais à côté de ce **capital réel**, lors de l'organisation de la société par actions, apparaissent des **titres**, des actions d'un montant de 15 millions de dollars. L'action n'est que le reflet du capital réellement existant de l'entreprise. Mais, **les actions ont**

désormais une existence indépendante de l'entreprise ; on les achète et on les vend ; les banques accordent des prêts sur les actions, etc.

Théoriquement, l'organisme suprême de la société par actions est l'assemblée générale des actionnaires, qui élit un conseil d'administration, nomme les directeurs, entend et approuve le compte rendu d'activité de l'entreprise, règle les questions essentielles du fonctionnement de la société. Cependant **le nombre des voix à l'assemblée générale est fonction du nombre des actions** représentées par leurs propriétaires. Aussi la société se trouve-t-elle en fait entièrement entre les mains d'une poignée de grands actionnaires. Comme un certain nombre d'actions se trouve réparti entre de petits et moyens possesseurs, qui n'ont pas la possibilité d'exercer une influence sur la marche des affaires, les plus gros capitalistes n'ont pratiquement **même pas besoin de détenir la moitié des actions** pour être les maîtres de la société. La quantité d'actions qui donne la possibilité de dominer complètement la société par actions porte le nom de **participation de contrôle**.

Ainsi, la société par actions est une des formes sous lesquelles **le grand capital met la main sur les ressources des petits et moyens capitalistes** et les utilise dans son intérêt. L'expansion des sociétés par actions contribue puissamment à centraliser le capital et à concentrer la production.

Le capital sous forme de titres rapportant un revenu à leurs possesseurs est appelé *capital fictif* ; il consiste en **actions et obligations**. L'obligation est une créance délivrée par les entreprises ou l'État et qui rapporte à son détenteur un intérêt annuel fixe.

Les **titres** (actions, obligations, etc.) s'achètent et se vendent dans les **Bourses de valeurs**. Ce sont des marchés de titres. La Bourse enregistre le cours auquel les titres se vendent et s'achètent ; d'après ce cours s'effectuent aussi les transactions sur les titres en dehors de la Bourse (par exemple, dans les banques). Le cours des titres dépend du **taux de l'intérêt** et du **plafond du revenu** qu'on en escompte. C'est à la Bourse qu'a lieu la spéculation sur les titres. Comme tous les avantages, en matière de spéculation, sont du côté des gros et très gros capitalistes, la spéculation en Bourse contribue à la centralisation des capitaux, à l'enrichissement des gros capitalistes et à la ruine des moyens et des petits possédants.

Le développement du crédit, et surtout des sociétés par actions, **transforme de plus en plus le capitaliste en un percepteur d'intérêts et de dividendes**, tandis que **la production est dirigée par des personnes salariées** : administrateurs, directeurs. Ainsi s'accroît de plus en plus le **caractère parasite** de la propriété capitaliste.

Le Patronat

Un premier embryon d'organisation patronale

C'est en **1824** que l'on décèle l'existence de la première organisation patronale française, avec la création du Comité des filateurs de Lille. Dès 1821 plusieurs patrons du textile du Nord ont effectué des démarches **pour ressusciter les corporations**. Prenant acte du mutisme de l'État, ces fabricants décident alors de s'entendre pour s'imposer une règle sur la qualité des produits et de s'associer pour la faire respecter. Il s'agit donc d'une entente, ou si l'on veut d'un cartel. Le père de ce comité se nomme Auguste Mimerel.

Certains, dont Roger Priouret (l'historien des "origines du patronat français"), voient en lui l'ancêtre de notre CNPF. Mimerel, en vérité, est mû par la crainte de l'ouverture des frontières, qui favoriserait l'invasion des produits textiles anglais sur le continent (l'Angleterre traite alors quatre à cinq fois plus de coton que la France...). Le désir d'en revenir aux corporations de l'Ancien Régime, la hantise du libre-échange, voilà deux des caractéristiques fondamentales des organisations professionnelles françaises, tout au long du 19^{ème} siècle et jusqu'à une date récente.

La naissance du Comité des filateurs de Lille est suivie quelques années plus tard par celle du Comité des industriels de l'Est, en **1835**. L'initiative en revient à un Alsacien protestant, un cotonnier : Jules Albert Schlumberger. L'objectif de ce syndicat est bien entendu protectionniste : il s'agit de faire en sorte que les droits de douane sur les tissus de coton soient maintenus.

1840 est une année marquante dans l'histoire des organisations patronales puisque trois groupements professionnels de l'industrie lourde voient le jour. Il s'agit d'abord du **Comité des intérêts métallurgiques**. Ce dernier se constitue sous la présidence du marquis de Louvois, entouré de cinq maîtres de forges, pour empêcher l'union douanière avec la Belgique. Louvois a été auparavant délégué général des maîtres de forges, qui, en 1828, se sont réunis pour la première fois à Paris. Ces derniers se proposent de combattre la politique libérale en matière douanière du président du Conseil, Villèle.

À la même époque se constitue également l'**Union des constructeurs de machines**. Ce syndicat est l'ancêtre de notre puissant syndicat des industries mécaniques. Cette Union se montre plus ouverte à la concurrence. Elle souhaite un abaissement des droits de douane afin de pouvoir équiper l'industrie de machines anglaises. En 1840 enfin, s'organise le **Comité des houillères françaises**.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Il faut attendre **1846** cependant pour voir se constituer une organisation patronale possédant une certaine représentativité à l'échelon national, et dotée d'une véritable doctrine, qui ne soit pas seulement protectionniste. L'artisan de cette fédération patronale est encore une fois Auguste Mimerel – cet industriel filateur du Nord – qui fonde l'**Association pour le travail national**. Il en deviendra vice-président. Cette association est conçue comme une pyramide à quatre étages, composée à la base des adhérents, puis d'un comité local, chargé de collecter les fonds, d'un comité central, qui siège à Paris et joue le rôle d'une assemblée délibérative, d'un bureau restreint enfin. "Voilà donc constitué, sans le nom, le premier **Conseil national du patronat français**, écrit Roger Priouret ; il est au moins aussi représentatif de l'industrie de l'époque que le sera le CNPF un siècle plus tard."

Presse.



Histoire de la législation sociale en France

Le Social, c'est le Mouvement National !

La gauche trépigne. **Le Front National ose lui disputer le terrain social !** Au grand bazar des idées reçues, la gauche aurait l'exclusivité du social. Rien n'est plus exagéré. Historiquement, c'est même faux et le dramatique héritage social laissé d'une part par le "socialisme réel" dans les pays de l'Est et d'autre part par la social-démocratie en France démontre que la gauche a trahi les ouvriers, les salariés et tout ceux qui espéraient en elle.

La gauche a eu beau jeu de réduire ses adversaires à la seule droite orléaniste, libérale et affairiste du début du 19^{ème} siècle à nos jours. Face à cette gauche et à cette droite, dès les années 1820, le courant national tour à tour légitimiste, national-catholique, boulangiste, bonapartiste ou nationaliste a toujours affirmé sa volonté de résoudre les problèmes sociaux français et d'améliorer le sort du peuple, au nom de **l'unité nationale** et de **l'harmonie du corps social**.

Ainsi, c'est au cœur de ce courant national qu'il faut trouver l'origine de bien des réformes et des lois dont la gauche s'est attribué la paternité...

Léon **Jouhaux** (fondateur de la CGT) reconnaissait lui-même que par la loi Le Chapelier supprimant les corporations, la Révolution française avait aggravé la situation des ouvriers, de même que la loi du 22 germinal an XI imposant le "livret ouvrier" qui ne permettait à celui-ci de chercher un nouvel emploi qu'avec l'accord de son patron précédent et qui interdisait le droit de grève. Dans son prolongement une ordonnance de 1806 permettait des durées de travail journalier pouvant aller jusqu'à 14 heures ! Pendant que la révolution politique mettait à bas toute législation du travail protectrice, la révolution industrielle encouragée par les libéraux organisait l'accroissement du nombre des ouvriers et leur paupérisation : au nom du droit de propriété, les autres droits que requièrent une vie sociale harmonieuse vont être négligés.

Partant du constat que l'abus supprime le droit, les nationaux vont, dans les années 1820, **donner naissance à la législation sociale française** et faire, jusqu'à nos jours, du terrain social un champ d'investigation doctrinale.

Chronologie de l'œuvre sociale des nationaux :

- 1828 : Le préfet de Villeneuve-Bargemont et le docteur Villermé lancent deux enquêtes sur la **situation des ouvriers en France**. Face au terrible constat qu'ils révèlent, ils proposent des réglementations nouvelles contre les logements insalubres, pour le logement social, pour l'instruction obligatoire des jeunes enfants (**50 ans avant Jules Ferry !**), pour la lutte contre l'alcoolisme et l'amélioration des conditions de travail et des salaires ouvriers.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

• 1831 : C'est le député de Marseille, Pierre-Antoine Berryer, leader de "l'extrême-droite" parlementaire qui devient l'avocat des ouvriers de la Seine et des célèbres **Canuts** de Lyon révoltés contre leurs conditions de travail (18 h par jour !), la baisse de leurs salaires et la concurrence étrangère...

• **1840-1870** : Des parlementaires et responsables nationaux catholiques se constituent en groupe de pression pour faire voter des **lois sociales** : réglementation des logements insalubres (**1850**) premières dispositions sur les caisses de retraite et de secours mutuel (**1850**), lois sur les contrats d'apprentissage (1852).

• 1841 : Charles de Montalembert fait passer la première loi sociale française qui protège et limite le **travail des femmes et des enfants**. À l'Assemblée, la gauche vote contre !

• 1871 : Création par **René de la Tour du Pin** et Albert de Mun des Cercles catholiques ouvriers qui renouvellent la doctrine sociale des nationaux autour du **corporatisme, contre libéralisme et marxisme**.

• 1876 : **Albert de Mun** est élu député du Morbihan : son activité législative est impressionnante : le "**Jaurès de la droite**" propose le **salaire minimum**, le repos dominical (supprimé par la gauche anticléricale), la généralisation des caisses de retraite (1886) ; l'interdiction du travail pour les moins de 13 ans (1888) ; la journée de travail limitée à 10 heures (1889) ; l'indemnisation des accidents du travail, la suppression du travail de nuit pour les femmes et les enfants (1891) ; l'insaisissabilité partielle du salaire (1895) ; la reconnaissance de la possibilité de posséder pour les syndicats, etc....

Mais alors que **l'Allemagne de Bismarck adopte une telle législation**, la France radicale et franc-maçonne rejette les propositions de loi des nationalistes. Des années sont perdues : les marxistes vont en profiter pour prospérer.

• 1889 : Le boulangisme offre une assise populaire à la doctrine sociale des députés nationalistes. Déroulède, puis Barrès, reprennent ce programme national de justice sociale.

• 1919 : Les députés nationalistes de Gailhard-Bancel, Vallat et de Castelneau présentent à l'Assemblée des propositions de loi relatives aux assurances sociales, au logement social des familles nombreuses, les prêts aux ménages avec effacement de la dette à la naissance du 3^{ème} enfant.

• 1936 : **Le Front populaire reprend à son compte un grand nombre d'exigences des nationalistes**. Le régime de **Vichy**, lui aussi, fera aboutir d'autres propositions relatives à la politique familiale notamment.

• 1986-1988 : Le groupe parlementaire des 35 députés du Front National reprend le flambeau national, populaire et social : de multiples propositions de loi sont déposées et rejetées par les votes conjugués du RPR, du PS, de l'UDF et du PC !

Préférence nationale et européenne pour les emplois, les logements sociaux, l'aide sociale et les prestations familiales ; revalorisation des allocations à finalité démographique ; fin du monopole syndical ; accession à la propriété des logements HLM, etc. sont défendus par les amis de Jean-Marie Le Pen.

Loin des mots et des imprécations dont les politiciens de gauche se gargarisent, **les nationaux ont montré depuis deux siècles qu'ils n'ont de leçon sociale à recevoir de personne !**

Français d'abord ! n° 236, mai 1996

La Société de Capitaux

En 1848, l'ordre civilisé se trouva à la croisée des chemins. L'évolution libérale antérieure étant dans l'impasse, la réaction barbare s'instaura sous la forme de la démocratie dictatoriale.

Le tournant du milieu du siècle dernier se manifesta dans le domaine décisif de l'économie, sur le terrain de la forme juridique des sociétés de capitaux. C'est alors, en effet, que l'on vit la société commerciale typique de droit commun être l'objet d'une contre-révolution officielle, par l'élimination de la **Commandite** par actions et l'établissement, à sa place, de la Société **Anonyme**. Cette mutation essentielle consacrait la suppression de la responsabilité de l'entrepreneur capitaliste et le règne nouveau de l'irresponsabilité déclarée. L'essentiel est de ne pas perdre de vue ce que précisément "omettent" de considérer tous les experts en "droit des sociétés" depuis lors : ce bouleversement décisif en matière d'entreprise privée, point d'appui fondamental de la caste Parasite dominante, ne fut possible qu'à la suite du carnage général exercé par toutes les réactions réunies en Juin 1848 ; il en était en fait le premier fruit recherché.

La Commandite unit de véritables "associés" civils, rassemblés sous une "raison sociale" commune donnant notoriété aux responsables de l'affaire. Les associés réels sont, d'une part le Gérant unique, responsable de l'apport, des moyens de production exprimés en capitaux, d'autre part les Salariés, qui sont associés collectivement de fait en apportant leur "industrie". La logique libérale entraîne naturellement que l'apport "en industrie" des salariés ne puisse être valablement matérialisé par des "actions industrielles".

Il n'en reste pas moins que le gérant, tout exploitateur qu'il soit, et maître incontesté de l'entreprise privée dont il doit maintenir le cap dans la tempête de la "concurrence", accepte de se trouver "indéfiniment responsable du passif social" ; autrement dit, il risque délibérément le patrimoine de son ménage dans l'aventure de l'entreprise. La collectivité des salariés, de son côté, se trouve incontestablement concernée par l'"intuitu personae" du contrat de société, puisque la faillite de l'entreprise la mettrait tout simplement en danger de mort.

En définitive, la Commandite constitue une "société" véritable dans le contexte de la propriété privée. Elle lie dans une unité antagonique réelle, sous le chef de la "personne morale" que constitue l'entreprise, l'ensemble des ménages "physiques" qui l'animent : le ménage du capitaliste aussi bien que les ménages des salariés.

Après 1850, le capitalisme parasitaire se substitua au capitalisme civilisateur et la Société Anonyme à la Commandite. Désormais, l'entreprise privée, qui se présentait comme une unité antagonique authentique, devint simplement une structure "manichéenne" légalisant le travail forcé pour le "personnel" et le brigandage pour la "direction". Une fiction juridique monstrueuse faisait de tous des "salariés", mais le personnel exploité se trouvait chargé de toute la responsabilité, tandis que les Administrateurs devenaient totalement irresponsables. Le manichéisme s'achève dans le

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

fait que l'on pose, d'une part la personne "morale", ne comprenant que des "actionnaires" pour lesquels l'entreprise est une pure spéculation, et d'autre part les personnes "physiques" confondant administrateurs et personnel, dont le rassemblement semble n'avoir pour objet que des opérations techniques, la production de "biens ou services" valant pour leur seule utilité.

La S.A. ne constitue plus aucunement une "association", même au sens de la propriété privée. Il en est d'ailleurs fait l'aveu officiel dans le fait qu'elle se présente comme une "institution", un organisme réglementé par la loi, relevant du droit public et non plus du droit civil. En effet, dans la S.A., où il n'est en quelque sorte d'"apporteurs" que des commanditaires, aucun d'eux n'est, en tant que tel, considéré comme "commerçant" selon les termes mêmes du Code Civil. D'ailleurs, les "associés" ont disparu pour laisser la place à des "actionnaires". La contre-révolution que représente le règne de la S.A., relativement à l'ordre libéral, a été souligné très nettement, en particulier par M. Ripert (cf. Hureau 1957) : *"La société anonyme n'est plus un contrat, mais une institution de droit privé. À la conception classique contractuelle, on oppose la conception institutionnelle empruntée au droit public. Un contrat suppose un débat sur les conditions du contrat ; ici, les statuts sont débattus entre les seuls fondateurs, les actionnaires y adhèrent en souscrivant, sans pouvoir les discuter. Un contrat ne peut être modifié sans le consentement unanime de ceux qui l'ont passé ; au contraire, dans la société anonyme, les statuts peuvent être modifiés par une simple majorité. Enfin et surtout, les (intéressés) ne sont pas libres de créer une société anonyme comme ils le veulent ; la loi leur impose (toutes les règles). Bref, on n'est plus en présence d'un contrat, mais d'un organisme réglementé par la Loi, (ce) que la technique juridique appelle une Institution. Cette institution peut se comparer à un petit État avec ses assemblées et, depuis la loi du 16 novembre 1940, son chef responsable créé à l'imitation du führer des sociétés allemandes"*.

La S.A. a inauguré le règne du capitalisme parasitaire, de l'Affairisme, ayant pour devise celle d'un célèbre financier américain : "les affaires, c'est l'argent des autres". Elle a organisé l'empire du contrat "Léonin" relativement au droit civil et proclamé le salariat "corvéable à merci". Instaurant l'hégémonie du droit public dans les relations civiles, la S.A. contenait en germe toute l'évolution ultérieure menant au capitalisme d'État. En effet, la S.A. qui instaurait le règne simple de l'irresponsabilité a conduit, d'abord à l'Entente avec ses prix de monopole, puis au Holding où les "fonds propres" ne sont plus que le prétexte à manipuler l'endettement, et enfin aux Nationalisations qui ne sont que l'aboutissement du précédent degré.

Le tournant de 1850 qui a marqué la forme juridique d'entreprise paraît avoir été totalement ignoré par les théoriciens staliniens du Socialisme d'État.

En effet, le "Manuel d'Économie Politique" de 1954 déclarait, sans faire de distinction entre Responsabilité et Anonymat : la "société par actions" est la forme d'entreprise dans "les pays capitalistes modernes".

Déjà, Lénine, s'il caractérisait très exactement la crise de l'économie bourgeoise comme la "transformation de la libre concurrence en monopole", ne prenait pas en compte la phase initiale de ce "monopolisme", sous la forme vulgaire de l'affairisme dans le cadre de

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

la S.A. Il n'insistait que sur le monopole "adulte", celui des Cartels de l'étape suivante, ce qui ne permet pas de comprendre clairement la genèse de ces derniers.

Est-ce que les faits qui ressortent de notre analyse sont pris en considération quand les Chinois ouvrent des "Bourses de valeurs" ?...

L'ordre économique civilisé s'épanouit à l'époque Moderne sous forme de l'ordre capitaliste. L'ordre économique capitaliste de la société moderne fut l'objet lui-même d'un processus apparaissant comme suit : sous l'action véritablement subversive du Négoce – finalement du grand commerce de denrées coloniales – associée à l'impulsion donnée par la création de la Dette publique – les Rentes de l'Hôtel de Ville de François I^{er} en 1535 –, s'établit finalement la Fabrique, l'entreprise industrielle dotée du machinisme. Et la fabrique se plaça spontanément sous le régime juridique de la Commandite par actions.

La révolution industrielle, qui vint couronner l'ordre capitaliste, avec les chemins de fer, la navigation à vapeur et le télégraphe, présupposa cependant entre-temps le succès de la révolution politique bourgeoise, l'instauration du régime "parlementaire" ou royauté constitutionnelle.

La révolution industrielle s'accompagne aussi nécessairement d'un renversement complet des relations anciennes : entre l'agriculture et l'industrie, entre la ville et la campagne. La fabrique en commandite entraîne également d'autres particularités : l'industrie lourde s'élève sur la base préalable de l'industrie légère ; et la banque affirme sa présence dans la nouvelle forme d'entreprise, par la voie des commanditaires non-associés. Au même moment où les vieilles banques d'escompte de lettres de change se mêlent désormais de "commanditer" des entreprises industrielles, l'institut de réescompte qu'elles avaient suscité, la Banque d'Émission, peut enfin prétendre assurer solidement la production d'une monnaie fiduciaire nationale, sous forme de billet de Banque convertibles. La Bourse est alors le lieu où se négocient principalement des "effets publics" et des titres de "services publics", et de manière accessoire des "valeurs industrielles" proprement dites.

La Commandite industrielle connut en France une sorte de "faux départ", vers 1785, cinquante ans après l'Angleterre.

Quelques 10 ans auparavant, une grande agitation capitaliste se déclarait. À l'époque, les vieilles rentes sur l'Hôtel de ville et les actions de la Compagnie des Indes sont dans le portefeuille de Voltaire. Un nouveau mouvement apparaît par la création de "Loteries" et la fameuse Caisse d'Escompte par Turgot (1776). Le duc d'Orléans spéculait sur le lotissement du Palais-Royal et l'abbé Baudeau prépare une immense Tontine. D'ailleurs, capitaux roturiers et nobles se mêlent dans les houillères et fabriques de toile.

Vers 1785 donc, des Commandites industrielles émergent, dans le climat pré-révolutionnaire d'alors, où les manœuvres financières troubles associent la maison d'Artois, les hauts Fonctionnaires, des banquiers Suisses. L'un des enjeux est la spéculation sur les Grains. Le mouvement fut par ailleurs retardé par la révolution européenne qui dura 25 ans.

Mais c'est dans les effets mêmes de la révolution européenne que le capital français trouve les conditions d'un élan réellement solide. 1830 marque une date par la création des

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

rentes “au porteur”. En 1838-1841 enfin, les valeurs industrielles en Commandite se mettent à pulluler. C’est l’heure des “bitumes bitumeux” et autres affaires de “chandelles”. Ceci, associé aux chemins de fer et aux assurances, un agiotage effréné peut se donner libre cours ; s’y illustrent les types de Robert Macaire et Mercadet. Si les choses se mettent en route fougueusement, il ne faut cependant pas oublier le stimulant “externe”, d’une part des “concessions” publiques, d’autre part de la contribution des capitaux anglais.

Le déchaînement de la Commandite sous le Roi bourgeois est pourtant déjà ambigu. L’article 37 du Code de Commerce de 1807 exige l’autorisation gouvernementale pour la création d’une société anonyme quelconque. Freinée dans ses appétits, la fraction capitaliste constituée par l’aristocratie financière choisit donc de créer des S.A. de fait sous couvert de la forme juridique de la Commandite. *“Avec le règne de Louis-Philippe, la société en Commandite a pour ainsi dire disparu ; sous l’Empire il n’y a pas de place pour les petites sociétés, la loi de 1867 laisse le champ libre aux sociétés Anonymes qu’elle a émancipées”* (P. Leroy-Beaulieu). Pour ces apologistes du capitalisme décadent, en effet, la Commandite est désormais jugée : c’était une “société bâtarde”.

Dès 1856, on dut “réglementer” la Commandite, qui faisait l’objet de tous les “abus” possibles : gérants révocables, commandités sans surtaxe, émissions d’actions d’un nominal ridicule (1 franc et au-dessous).

En 1863, l’on en vint à abroger “partiellement” les dispositions de 1807 tenant la bride à la société Anonyme.

Enfin, la “loi fondamentale” de 1867 sur les sociétés commerciales, véritable charte du capitalisme parasitaire de l’époque contemporaine, procéda à “l’émancipation” tant attendue de l’entreprise irresponsable. Pensez donc ! Le gérant de la Commandite administrait l’entreprise avec “omnipotence presque absolue” vis à vis des actionnaires, lesquels n’avaient le droit, ni de s’immiscer dans la gestion, ni de révoquer le gérant sur décision de leur assemblée générale ! On oublie simplement de signaler que la Commandite groupait de réels “associés”, les salariés y compris, dans les limites où la propriété privée peut concevoir la chose, c’est-à-dire l’exploitation de l’homme par l’homme étant admise. Et, en s’en tenant au rôle de l’exploiteur, du chef d’entreprise, celui-ci (groupe éventuel de “commandités”) était rigoureusement “responsable et solidaire”, c’est-à-dire – brièvement qualifié – “complémentaire”.

Malgré la conspiration du silence organisée par les “juristes” actuels, les contemporains du “saut” effectué de la Commandite à l’Anonymat ressentirent la chose très violemment. Seulement les protestations se firent de façon divergente, en ordre dispersé et furent finalement impuissantes et disqualifiées par la révolution de Février.

- Il y avait d’abord les propriétaires fonciers emplis de préjugés pré-Modernes, scandalisés par le capitalisme en général ;

- Ensuite, la masse de paysans parcellaires, vivant dans la torpeur d’une économie de semi-autosubsistance dans leurs hameaux, se contentait de hocher la tête à la nouvelle de cette valse des millions dans la grande ville ;

- Ensuite, il y avait de purs conservateurs indignés du seul abus fait des prérogatives de l’État, par les Concessions et les opérations à Prime sur les Rentes ;

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

- Ensuite, l'on avait la simple protestation libérale des “petits porteurs” floués par les “lanceurs d'affaires”, les “fondateurs-administrateurs” jouant du “Prospectus”.

- Les Radicaux, eux, négligeaient tout à fait la question économique pour ne rêver que de “prise d'armes”, en nostalgie du Comité de Salut Public ;

- Les Utopistes, enfin, s'étant persuadés de l'inanité des révolutions politiques, bâtissaient des plans d'organisation de coopératives de production susceptibles de “fraterniser” la concurrence du marché.

Il nous est resté finalement de belles attaques conservatrices-libérales de Duchêne et de Proudhon, déchainés contre la Commandite, du fait des “abus” auxquels elle servait de prétexte.

Notons qu'au moment même, sous prétexte d'“émanciper” la société Anonyme, l'État bourgeois délivrait l'entrepreneur capitaliste de sa responsabilité civile qui seule justifiait historiquement sa position d'exploiteur. Ce faisant, l'État bourgeois désertait de son côté sa mission de garant de “l'ordre public” qui justifiait sa propre existence. De plus, par une inversion réellement barbare de l'ordre civilisé tout entier, l'État plaçait sous sa coupe la société civile en fixant les règles de la société Anonyme comme institution de droit privé. Et l'inversion des choses trouvait son achèvement dans la destruction des lois civiles pour le peuple, par les lois sur la Presse et les Clubs.

Il y avait eu un précédent, aux derniers instants de l'Assemblée Constituante de septembre 1791. Alors, la noblesse éclairée, trouvant que la Révolution allait déjà “trop loin”, vota simultanément deux décrets avant de se séparer : d'une part, elle révoquait un décret précédent sur les “hommes de couleur” et livrait le régime intérieur des Antilles à la discrétion des colons ; d'autre part, elle décrétait, pour la métropole, la destruction des “sociétés populaires”. On déclara à propos de ce dernier point : *“Ces sociétés, spontanément dans le principe, avaient fini par prendre une existence politique, sortaient de leur situation privée. Le nom de sociétaire d'Amis de la Constitution devenait un cri d'agitation, qui ne servait qu'à troubler l'exercice de l'autorité légitime. Ces sociétés ne pouvaient avoir d'affiliations à une espèce de métropole ou Société-Mère. L'existence politique (des sociétés populaires), leurs affiliations, leurs journaux, leurs pétitions en nom collectif, leur influence illégale, étaient propres à alarmer tous les citoyens paisibles”*. Seulement alors, Robespierre et les Jacobins veillaient. D'abord, 30 000 noirs de Saint-Domingue, conduits par Polydor, Jean-François et Toussaint-Louverture – le “jacobin noir” – se soulevèrent. Ensuite les “nègres” de Métropole, le peuple des faubourgs, rendit le décret sur les Clubs tout simplement nul et non avenu. La contre-révolution de Juin 1848, elle, en instituant la démocratie dictatoriale, a réussi à maintenir et renforcer jusqu'à nos jours un système d'oppression dont ont autant souffert les peuples affligés des bienfaits de la “francophonie” que les travailleurs de France.

La Commandite d'autrefois restait, dans les limites de l'ordre civilisé de la propriété privée et de l'exploitation de l'homme par l'homme, une forme civilisatrice de l'organisation économique, et même sa forme moderne la plus achevée, en préservant le lien entre entrepreneur capitaliste et responsabilité civile. Il n'était pas nécessaire qu'à cette forme succédât celle, parasitaire, de l'Anonymat. Certes, la socialisation objective opérée par le capitalisme ne permet plus de préserver la responsabilité économique qu'en

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

la délivrant du cadre étroit de la propriété privée, et exige son essor enfin complet dans le cadre nouveau de la libre association s'exprimant dans le domaine économique, c'est-à-dire la Coopération générale, ou Socialisme. Ce serait une erreur de croire que le Parasitisme actuel est éternel. Tout au contraire. Depuis 150 ans, nous ne faisons que nous débattre pour résoudre la Question Sociale. Les extravagances successives données en pâture au public, telles que la Participation, les Nationalisations, le Corporatisme, etc. montrent assez que le feu social couve et n'attend qu'une étincelle pour tourner à l'embrasement. Faire l'autruche, c'est se préparer un réveil brutal...

La revendication Islamiste même, qui provoque la panique dans l'Ouest décadent, présente une parenté profonde avec notre revendication économique d'une sorte de Commandite Sociale. Que font-ils d'autre, au fond, les Islamistes en réclamant l'application de la Chari'a, c'est-à-dire la suppression de l'Usure pratiquée par les banques occidentales à leur égard, et l'organisation par eux-mêmes de la solidarité économique fondée sur le risque pris en commun ?

Par un décret du 22 mai 1803, Napoléon Bonaparte décidait de déroger au principe de "complémentarité" (responsabilité et solidarité) de la Commandite à l'égard des "sociétés pour l'armement en course", c'est-à-dire les Corsaires de l'Empire. Dans ce cas précis donc du "commerce" à main armée, les règles de l'Anonymat devenaient de droit commun. Ceci n'était finalement que l'extension, à un monopole public et opérant de manière offensive, du vieux contrat civil de "prêt à la grosse" (nauticum foenus), ou société en participation aux chances et aux risques d'un transport dans les eaux maritimes sans maîtres et hostile. C'est ce même principe que la Société Anonyme imposa pour règle au commerce ordinaire du capitalisme décadent ; un seul nom convient à ce régime, celui de piraterie agréée.

Extrait de *L'Ouest* (La fin de la préhistoire),
Freddy Malot – avril 1992



Pétitions – Députations

Des **Réclamations** : Remontrances, Doléances ou Représentations (simples “avis”).

En appeler à l'**Autorité** Constituée, pour mieux l’informer, lorsque qu’un Intérêt ou un Droit est méconnu ou lésé.

C’est le **Recours** par voie gracieuse ou voie contentieuse.

Le moyen en est la **Pétition*** et la Délégation.

*Avant 1789 : Supplique ou PLACET (m’est avis que).

•••

Exemples :

- Remontrance du Parlement de Paris à Louis XI.

- Angleterre, **1628** : “**Petition of Rights**”

Grande date, du Parlement contre le Roi (il faut nom, adresse et signature des pétitionnaires).

La “Petition of Rights” invoquait... la “**Magna Charta**” (1215) !

Notes de Freddy Malot

Paternalisme Moderne

Il importe absolument de ne pas confondre le défunt Paternalisme Moderne et l'actuelle Chiennerie Barbare. Le fossé s'est creusé entre les deux choses vers 1845.

Saisir ce point, et s'y accrocher solidement, c'est le B-A-BA, le préalable absolu, de toute science historique possible. C'est bien pour cela que l'Obscurantisme païen dominant s'acharne tout spécialement à brouiller les cartes à ce propos.

Avec un aplomb réellement diabolique, les maître-à-penser du système, depuis 1845, au nom même des "Lumières du 18^{ème} siècle" et des "Droits de l'Homme", livrent une guerre incessante, sans merci et systématique à l'esprit et à la réalité de la Grande Révolution de "1789". Par suite, ce ne sont pas seulement les inspireurs directs de 1789, Rousseau et Helvétius (1760), que ces démons poursuivent de leur haine, mais bien tous les Sages de la civilisation : Luther, Saint Paul et Socrate ; finalement, c'est le fait de penser tout court, de la part de la Masse, qui est en abomination à ces "gens de mal".

Il n'est vraiment pas aisé de comprendre en profondeur ce que je déclare ; la preuve en est que l'Ancien Marxisme est tombé dans le piège, en croyant être "personnellement" exécré par la Chiennerie Barbare, alors qu'il ne fut pourchassé qu'en tant que Jacobinisme et Utopisme indémodables !

C'est qu'ils sont vicieux et retors à l'extrême, les avortons Comte et Proudhon qui furent chargés de conduire l'Inquisition Intégrale dans la Chiennerie Barbare. En 1845, ils prirent soin d'agiter l'épouvantail de la Royauté absolue, de la menace de la restauration des propriétaires au Sang Bleu, qui seraient appuyés par les Jésuites obligeant à mendier des "billets de confession" pour l'embauche dans les fabriques ! Hugo, Michelet et Cie se sont bien démenés pour nous convaincre qu'à l'époque les Chevaliers du Poignard et la Louve Autrichienne, les Guises et Loyola, étaient tapis aux carrefours.

C'est ainsi qu'on réussit à monter, contre le Mouvement des Rouges (Socialistes et Démocrates) de 1848, le Parti Barbare (de l'Ordre et du Progrès). En hurlant contre la St Barthélemy, le parti barbare pensait Robespierre ; et en tonnant contre les Dragonnades, il pensait Bonaparte !

Le Paganisme Intégral et la Chiennerie Barbare, ne pouvait être essentiellement qu'une perversion Moderne ; c'est pourquoi, dans les circonstances françaises particulières, les Protestants Cléricalisés y jouèrent un rôle important, prenant pour cible le Catholicisme version Grégoire XVI et Pie IX (Mirari Vos, Quanta Cura et le Syllabus) ; et c'est pourquoi ils furent des piliers de la Maçonnerie Païenne (Buisson, Coquerel, etc.).

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

De toute façon, le Parti Barbare de Comte/Proudhon mit le marché sur la table aux Cléricaux de tous bords : la réaction cléricale a fait la preuve, depuis 1815, qu'elle est dérisoire, et même contre-productive à la limite, par l'ombre de Métaphysique que traîne cette chapelle. Le combat à mort contre les rouges exige tout autre chose, et pour le bien même des Cléricaux. Ce qu'il nous faut, c'est le Paganisme Absolu, la Laïcité conséquente, Agnostique. C'est à prendre ou à laisser ; que montent dans la barque du Paganisme Scientifique tous les Cléricaux qui ne sont pas suicidaires ; l'ennemi est commun : c'est la Masse, qui se cherche des Chefs, et qui les trouve dans des Instruits encore Intelligents, que nous devons traquer ensemble comme des Agitateurs Asociaux. Dans cette guerre contre la Pensée, chacun peut bien mettre de côté les haillons de Métaphysique qu'il promène dans les Temples et Églises ! Ce qui fut dit fut fait.

N'est-il pas temps de comprendre ? N'est-il pas temps que des éléments Rouges se dressent dans la Masse ? Cela sera. Et ces éléments exorciseront nécessairement la Terreur Mentale qui se donne libre cours dans notre Chiennerie Barbare. L'expérience même fera vomir le poison mental ingurgité massivement, poison ayant pour nom : Droits de l'Homme, Laïcité, Tolérance, Modernité, Acquis Sociaux.

•••

La Maçonnerie française-belge se dit "libérale", parce qu'au nom de la liberté "absolue" de conscience, elle rayait de ses constitutions la mention de l'Être Suprême. Avec cela, il y avait la prétention de la "Libre-Pensée" à occuper une position hégémonique vis-à-vis des Cléricaux, au sein de la Maçonnerie Latine. Bien sûr, cette situation devait entraîner des grincements que rien ne pourra faire cesser tant que la Masse faite Peuple, telle un nouvel Hercule, ne viendra pas nettoyer toute cette écurie d'Augias.

Il faut savoir comment la Libre-Pensée négocia adroitement sa prétention, en déclarant au Cléricalisme rival :

- Chers Frères, nous respectons profondément votre "Être Suprême", que vous savez vous-même n'être qu'une pure formalité ;

- Chers Frères, attachons-nous à notre qualité commune essentielle d'Apostats du spiritualisme : vous autres Cléricaux êtes des renégats de l'Idéalisme de l'école de Leibniz, tandis que notre camp Libre-penseur n'est que celui des Empiristes dégénérés de l'école de Locke ; nous ne faisons donc que compléter ensemble la Laïcité conséquente. Ne reproduisons pas chez nous les querelles dogmatiques des Augustiniens et des Thomistes !

- Chers Frères, nous vous rappelons que la Libre-Pensée, Auguste Comte en fait foi, abhorre l'Athéisme, tout comme votre Cléricalisme hait l'"Enthousiasme" mystique ; face à ces deux ennemis, nous avons chacun une fonction élective, et nous nous complétons encore à merveille.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

- Chers Frères, vous n'êtes pas sans apprécier les services à attendre des mystiques dégénérés que sont les Occultistes, à condition que ces derniers soient placés sous contrôle, ce que vous êtes les mieux à-même de traiter, en cheville avec quelques mouches du Préfet. Eh bien ! nous nous trouvons dans la même situation vis-à-vis des athées dégénérés que sont les Cyniques, lesquels se posent en Ultras de la Libre-Pensée : ces agités du style Stirner-Bakounine sont pendus à nos basques, et nous seuls pouvons les mener par le bout du nez.

- Chers Frères, il nous faut considérer que, dans l'Europe Paysanne et son empire colonial Latin, la Libre-Pensée est nécessairement appelée à jouer un rôle décisif anti-Vatican.

- Un dernier mot, chers Frères cléricaux conséquents, acquis à la Maçonnerie, ce n'est pas le tout d'être Clérical ; il faut aussi penser à nos intérêts géopolitiques hérités de l'histoire. N'oublions pas que nos positions sont convoitées par le rival Anglo-Saxon ; se garder de la perfide Albion, aujourd'hui téléguidée par les Fils de l'Alliance Yankees, est vital.

Freddy Malot – avril 2002



1789

Le “Paternalisme” Moderne, tout périmé qu’il soit théoriquement, s’oppose pratiquement à la Chiennerie Barbare actuelle comme le jour et la nuit. Ce qui fut établi en 1789 en donne une preuve suffisante.

Déclaration

Que trouve-t-on dans la Déclaration des Droits du 26 Août 1789 ?

- “L’Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence de l’**Être Suprême**,
- les **Droits Naturels**, inaliénables et sacrés, de l’homme et du citoyen,
- afin que les **Réclamations** des citoyens, fondées désormais sur des principes simples,
- tournent toujours au maintien de la **Constitution** et au **Bonheur de tous**.”

Constitution

Que trouve-t-on dans la première Constitution française, celle du 3 septembre 1791 ?

- “Il n’y a pas en France d’autorité supérieure à la Loi, expression de la **Volonté Générale** de la nation” ;
- “Le **Roi** ne règne que par la Loi, et ce n’est qu’au nom de la Loi qu’il peut exiger l’obéissance” ;
- “Le pouvoir **Exécutif** ne peut faire aucune loi, même provisoire, mais seulement des proclamations conformes aux lois, pour en ordonner ou rappeler l’exécution” ;
- “Les **Ministres** sont Responsables de tous les délits par eux commis contre la Constitution ; de tout attentat à la propriété et à la liberté individuelle ; de toute dissipation des deniers destinés aux dépenses de leur département” ;
- “La Constitution garantit aux **Citoyens** la liberté de s’Assembler paisiblement et sans armes, et la liberté d’adresser aux autorités constituées des Pétitions.”
- “Sont Exclus du droit de citoyen actif (les **Propriétaires**) qui, après avoir été constitués en état de faillite ou d’insolvabilité, ne rapportent pas un acquis général de leurs créanciers.”

Freddy Malot – avril 2002

Rouges et Noirs

Une cause profonde l'explique en premier lieu : c'est que le temps a marché en trois quarts de siècle ; la grande industrie s'est prodigieusement développée, fortement stimulée de plus par les vingt ans de guerre de la Révolution. **L'épanouissement même de l'Entreprise Moderne parfaite** devait finir par mettre à mal la contradiction hégémonique qu'elle renfermait, entre Propriété et Association et entre Personnes libres et Capitaux mobiliers.

Des causes occasionnelles vinrent ensuite nouer la crise :

- Quand l'absurde Réaction européenne de la **Sainte Alliance** fut **balayée d'un coup** en 1830, le Libéralisme comprimé durant 15 ans s'exalta dans la masse, tandis que ses représentants officiels s'en montrèrent désormais inquiets.

La secousse de 1830 bloqua, en France comme en Angleterre, les cercles dirigeants de la bourgeoisie moderne dans la "révolution conservatrice", le "juste milieu". Les deux pays étaient restés hors de la Sainte Alliance, l'un parce qu'il était le grand vaincu et l'autre parce qu'il était le grand vainqueur de 1815.

- En France, les Républicains en peau de lapin exclurent la convocation d'une Constituante. Lafayette de "La Tribune", et Armand Carrel du "National", optèrent pour le "Roi des barricades", Orléans, barbouillé du drapeau tricolore et de la Marseillaise. (Dire qu'en 1848, Ledru-Rollin et Lamartine parvinrent à rouler une nouvelle fois les Insurgés de Février ! Cette fois, au nom de la "République" !) Grande fut la colère des "Amis du Peuple", révolutionnaires ayant en mémoire Robespierre et Napoléon, l'Incorruptible et le Petit Caporal. Puis, ce furent les Lois Scélérates de Septembre 1835 (Cf. Canuts, 1831-1834).

- En Angleterre, ce fut le même spectacle : la Loi Électorale de **1832** ne fut arrachée que par la pression des Radicaux sur les Whigs d'opérette. Ici, la protestation s'engage tout droit vers le "Chartisme".

Face à la crispation du Libéralisme bourgeois, Révolutionnaires français et Radicaux anglais sont conduits à féconder les Principes de 1789 de l'Utopisme théorique qui avait fleuri sous la Sainte Alliance, et à chercher un appui pratique au tout nouveau mouvement social dans "la classe la plus nombreuse et la plus utile, les Prolétaires" (Flora Tristan).

- Ce qui précipita de façon décisive la remise en cause de la forme parfaite d'Entreprise, ce fut le **Krach économique de 1840**, dans un contexte de bruit de botte international, opposant l'Angleterre et la France. De ce Krach naquit – il faut le savoir – le premier MEDEF français de 1846.

...

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

La Société en Commandite par Action “explosa” vers 1845, les deux contraires qu’elle renfermait ayant pris un caractère Antagonique au terme d’un processus initié **dès 1795**, mais embryonnaire alors. Quelles formes “libres” prirent les pôles antérieurs de la S.C.A ?

- Le cadre général de la question, c’est que l’ordre civilisé dans son ensemble étale l’impasse où il a été amené. Concernant la Base de cet ordre civilisé, cela donne : l’avènement d’un **Mouvement Rouge** du côté du développement social, faisant face à une **Ligue Noire** du côté de la réaction sociale. Le Mouvement Rouge entend prendre les choses en main, par-delà l’ancien Libéralisme s’avérant insuffisant. La Ligue Noire entend prendre les choses en main en évinçant l’ancienne Réaction sociale se démontrant insuffisante. Le Mouvement **Rouge** est “Non-Civilisé” objectivement (Utopisme fondé) ; la Ligue **Noire** est “Anti-Civilisée (Barbarie Intégrale).

- Le Mouvement Rouge comprend deux branches, économique et politique, syndicale et partisane ; c’est le **Socialisme et le Démocratisme**. La Ligue Noire comporte deux branches correspondantes, qui se désignent comme **union du Progrès et parti de l’Ordre**.

- Notre problème, celui de l’Entreprise, doit nous faire mettre entre parenthèse le côté Politique de la base sociale de 1845. À cet égard ; nous avons donc, d’un côté le **Socialisme**, dont le vrai contenu est Syndicaliste ; et de l’autre côté le pseudo-Progrès, dont le vrai nom est **Parasitisme**.

Freddy Malot – mai 2002



Anti-89

Au soir de la Civilisation, à l'approche de 1850, un couple de docteurs trace le programme de la nuit sociale, de la Barbarie intégrale dominante ; ce sont **Auguste Comte** et **Pierre Joseph Proudhon**.

Ces deux "anges de la perdition" annoncent que le temps est révolu des Réactions sociales inconséquentes, que c'est à de l'Anti-1789 très précisément qu'il faut en venir.

Que signifie faire du 1789 à l'envers ? Comte et Proudhon proclament que cela nécessite, avant toute chose, de placer la société sous les auspices du Paganisme intégral, c'est-à-dire du Spiritualisme dégénéré devant être délibérément exalté, et dont la forme élémentaire est connue sous le nom de Laïcité.

•••

Paganisme

Imposons donc au corps social une toute nouvelle discipline intellectuelle. Revendiquons le projet qui consiste à inculquer à l'ensemble de la population, de la naissance au décès de chacun de ses membres, une mentalité "NEUTRE". Cette mentalité se voudra scientifique, selon la seule signification acceptable du mot, qui est la conformité au Bon Sens. De fait, la mentalité neutre n'aura qu'un seul présupposé, tout négatif : notre Monde sensible, reconnu par tous avec ce caractère, est admis sous sa forme présente comme "NORMAL".

Ceci dit, la Mentalité Neutre doit mettre au net deux points : Dieu pour commencer, et les Droits de l'Homme ensuite.

1- Dieu ?

La Déclaration de 1789 se réclamait de l'Être Suprême. Attention ! L'esprit d'avant 89 contamine encore profondément les consciences du vulgaire, qui est porté spontanément à assimiler Être Suprême à un Sujet Suprême. D'ailleurs, on a vu les dégâts récents qu'a provoqué cet antique préjugé en l'An II (1793-94), avec la tentative heureusement avortée de Théocratie de Robespierre ! Qu'est-ce qui vous autorise à interpréter l'expression Être Suprême dans le sens d'une Volonté Personnelle nécessairement Arbitraire, plutôt que dans le sens opposé d'une Force Impersonnelle nécessairement Fatale ? Au nom de quoi un habitant d'Ici-Bas s'arrogerait-il le droit de trancher ? On comprendra que certains d'entre nous, voyant le vieux préjugé peser dans un seul sens parmi la masse, soit enclin à éviter l'expression.

Mais prenons garde à un excès inverse ! Qu'on se le dise : nous ne sommes pas Athées ! Certes, en 1793, nous n'hésitâmes pas à lancer à l'assaut du "nouveau Mahomet"

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Maximilien, l'Athée Anacharsis CLOOTS, cet Athée exalté qui se posait en "Orateur du genre Humain" ; mais on reconnaîtra qu'abattre l'horrible Terrorisme autorisait tous les moyens. Jamais nous n'eûmes l'idée d'établir une Contre-Religion de la Matière, non moins fanatique que celle de l'Esprit.

Tenons-nous en au Bon sens, qui porte à la Modération. Esprit ? Matière ? On peut bien admettre qu'il y a là un Mystère ; mais c'est pour cela même qu'il nous faut suspendre notre jugement. Hume, à ce propos, était dans le vrai. Qui oserait prétendre qu'il y a un Au-Delà de notre monde immédiat ? Personne n'en est revenu pour nous en apporter la preuve ! Quant à l'existence d'un Sujet Suprême, qui siègerait derrière l'autre-monde lui-même, nous déclarons sans ambages : "Notre Père, si vous êtes au Ciel des cieux, restez-y" ! Dire cela ne doit pas être compris comme une provocation théorique ; ce n'est dicté que par la Prudence pratique, quelque chose comme du KANT remis sur ses pieds, alors que le pauvre restait tout crotté de "Transcendental".

La Mentalité Neutre est donc bien la solution ; Dieu doit être mis entre parenthèse, la saine philosophie est l'AGNOSTICISME : nous ne savons pas, Doute théorique devant s'exprimer par l'Indifférence pratique. Le Croyant qui affirme Dieu, et l'Athée qui le nie devront, dans l'intérêt social supérieur, celer leur conviction dans le secret de leur conscience, et s'inspirer eux-mêmes une réserve de principe vis-à-vis de tout prosélytisme militant. Ainsi, les uns se faisant Cléricaux, et les autres se faisant Libres-Penseurs, le délire social de l'Inquisition, des croisades et des Guerres de Religion, sous quelque forme que ce soit, épargnera à jamais notre pauvre humanité, qui connaîtra enfin "le moins mauvais de tous les mondes possibles".

Pour conclure cet exposé de la Neutralité nécessaire désormais dans la question de Dieu, nous mettrons à l'ordre du jour une relecture saine de l'Évangile, et de mettre à l'honneur, dans la Laïcité païenne, l'apôtre Thomas Didyme, dont il fut donné jusqu'à présent une image viciée :

Voici ce que raconte l'Évangile (Jean 20 : 24-29). Des disciples virent Jésus (JÉH-ÔSCHUA' : Aide de Jah). Thomas était sceptique ; c'était bien normal. Il dit aux onze autres apôtres : "Si je ne vois pas les trous des clous dans ses mains, et si je ne touche pas la plaie que fit la lance dans son flanc, je ne croirai pas ! Quand il rencontra le Maître (RABBINO), Jésus lui permit de vérifier son identité comme il l'avait réclamé. L'expérience fut concluante, et Thomas crut alors à la résurrection. C'était logique. Ne sommes-nous pas en droit d'écarter ce qu'ajouta Jésus, selon l'Évangile, et qui ne peut que heurter notre siècle éclairé : "Heureux, ceux qui croient sans voir !" ? Évidemment.

2- Droits de l'Homme ?

Une fois armés de la Neutralité philosophique de la Laïcité païenne en général, comment doivent s'aborder les Principes particuliers, déclarés "inaliénables et sacrés" qu'énonce la célèbre Déclaration de 1789 à la suite du Préambule ?

Ces Principes, on le sait, furent dénommés "Droits de l'Homme" par la Grande Révolution ; on ne peut guère revenir sur cette question, entrée dans le langage courant ; de plus, il n'y a pas lieu d'y être hostile absolument, dans la mesure où ces droits ne se rapportent pas à un hypothétique monde extraterrestre mais explicitement à notre Ici-Bas.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

En effet, nos Grands Ancêtres résumaient les Droits de l'Homme en parlant de Liberté-Égalité-Volonté générale, et de Propriété-Sécurité-Intérêt de tous.

Mais si les gens du commun peuvent parler des Droits de l'Homme en l'air, les gens qui pensent ont le devoir d'étudier de près cette expression, qui n'est pas si simple qu'il paraît. Parler de Droits de l'Homme est une originalité française, héritée de Rousseau ; les anglais, ayant comme interprète Bentham (concurrent de Rousseau et dans la ligne d'Helvétius), virent immédiatement qu'on pouvait tout aussi bien parler de Devoirs de l'Homme. Cela revient au même finalement : les uns abordent la chose sous l'angle Idéaliste de Descartes, et les autres sous l'angle Empiriste de Locke. Il serait bon de tenir compte des deux traditions, et de combiner les deux versions, pour être équitables.

Les Droits de l'Homme soulèvent un problème plus délicat encore. On ne peut nier que les Législateurs de 89, parce qu'ils appartenaient totalement au 18^{ème} siècle, et excités par l'effervescence du moment, cédaient à un langage déclamatoire aujourd'hui bien vieilli. De plus, en se laissant aller à qualifier les Droits de l'Homme de "NATURELS", il y a la présence d'un DOGME sous-jacent, dont certains ne soupçonnaient pas le danger. En effet, aborder les affaires terrestres de façon dogmatique fait dériver les Droits de l'Homme de la Métaphysique céleste. On ne peut y échapper : si les Droits sont posés comme Naturels, on dit que le Sujet Suprême a conféré à l'Humanité le "droit" de régner sur la Nature comme son Vicaire ou Lieutenant. Un tel langage n'est guère Positif ! Peu importe qu'on s'attache plus spécialement au Droit de la Créature-Humanité, plutôt qu'à celui du Créateur-Dieu, au droit Naturel de l'Homme plutôt qu'au droit Divin ; on reste toujours des Absolutistes psychologiquement !

Il faut bien prendre garde aux dérives que permettent les Droits de l'Homme quand on les dits Naturels ; on a vu ce que cela a donné avec le Despote Bonaparte en 1799 : de la Terreur intérieure de Robespierre, on est passé à la Guerre de conquête extérieure ; Attila remplaça Mahomet ! D'ailleurs les deux personnages se rejoignent : Napoléon ne s'est-il pas fait "sacrer" par l'Homme Blanc du Vatican ?

Qu'on ne s'y trompe pas pourtant : nous sommes pour une forte Autorité, mais dans "l'État de droit". C'est bien pour cela que notre homme, le Général Moreau, n'hésita pas à s'acoquiner avec le Chouan Cadoudal en 1804 ; on reconnaîtra qu'abattre le Tyran autorisait tous les moyens, y compris l'or anglais, dans cette opération ; et si nous regrettons fort que le duc d'Enghien paya de sa tête toute cette affaire, personne ne nous soupçonnera jamais d'avoir favorisé la restauration des Bourbons !

Parler unilatéralement de Droits, abstraction faite des Devoirs qui leur correspondent, et qualifier ces droits de Naturels par-dessus le marché, comporte de sérieux périls, qu'il est absolument nécessaire de conjurer. La déclaration de 89 elle-même n'évoquait-elle pas inconsidérément, parmi les droits naturels, celui de "résistance à l'oppression" ? Cela fait froid dans le dos quand on y pense. Sur cette pente, la Déclaration de 1793 ne peut tarder ; et alors, on fait entendre aux oreilles de la masse des articles ouvertement anti-sociaux, tels que : "le Peuple a toujours le droit de changer sa Constitution" ; et encore : "la société doit assistance aux malheureux en procurant du Travail" à ceux qui sont valides, et en "assurant les moyens d'existence aux autres".

Il nous faut donc faire prévaloir une saine conception des "droits naturels" de l'homme. C'est impératif. Comment s'y prendre ?

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

D'abord, personne ne s'aventurera à rayer le mot "droit" du vocabulaire ; ce n'est d'ailleurs point du tout nécessaire : dans aucune société, on ne peut concevoir d'Ordre sans des "droits" quelconques. Cela tombe sous le sens !

Ensuite, on peut améliorer l'expression en publiant une Déclaration équilibrée, "des Droits et des Devoirs". Ceci fut tenté après Thermidor, avec la Constitution de l'An III (Août 1795). Mais le succès ne fut pas au rendez-vous, et peut-être vaut-il mieux abandonner cette solution.

Il y a bien sûr une solution expéditive : c'est d'adopter une simple déclaration "DES DEVOIRS" de l'Homme. Mais cela n'est pas dans les mœurs, et a une allure probablement trop sévère dans les circonstances ordinaires de paix sociale.

Il y a encore une autre issue : c'est de prendre par les cornes l'idée que les droits ont un caractère "Naturel" ; et de faire clairement comprendre qu'il ne s'agit nullement de quelconques principes qui seraient gravés dans l'ÂME de chacun, mais tout bonnement du fait que l'Homme n'est autre qu'un Animal spécial sorti de la Nature comme les autres. Alors, on serait sur un bon terrain, dans une perspective absolument Positive ! En effet :

- Avec de tels "droits naturels" reconnus, plus rien d'Inné, d'Absolu, mais que de l'Acquis, du Relatif, quelque chose vers lequel on va pouvoir "tendre", par une marche laborieuse et indéfinie, en se pliant aux circonstances ;

- Ensuite, en tenant compte que l'Homme, contrairement aux autres animaux, n'est pas guidé infailliblement par son Instinct, mais est doté d'une Intelligence qui l'expose à tous les égarements s'il est mal conduit, on rendra tout à fait légitime le fait que les droits abstraits soient soigneusement contenus par des Devoirs très concrets.

Qu'on réfléchisse bien ; en procédant de cette façon, tous les dangers des "droits de l'homme" sont écartés : on peut bien se plier à la formalité consistant à parler des "Droits Naturels" de l'homme, puisqu'il reviendrait au même de parler des "Devoirs Animaux" de l'homme. Quand je croise une connaissance et je dis : "Bonjour, comment ça va ?", est-ce que cela m'engage relativement au déroulement de la journée et l'état de santé du monsieur ou de la dame ? Et peu importe qu'on persiste à porter notre "Déclaration" des droits en tête de la "Constitution" ; elle ne prétend plus contenir l'esprit contraignant qui doit pénétrer cette dernière et, à sa suite tous les Codes ; notre Déclaration devient au contraire un vague index des dispositions renfermées dans les Codes en vigueur, dans leur état provisoire.

Le point délicat de la "Déclaration des Droits", on le voit, peut être adroitement traité. Ceci fait, il faut bien insister auprès de la Population sur le fait que celle de 1789 se trouve seulement épurée de ce qui pourrait faire le jeu des Démagogues. Il y a des paroles de Bon Sens dans la Déclaration de 1789, auxquelles nous sommes fermement attachés, en particulier quand elle évoque le "maintien de la Constitution" établie, et le caractère "inviolable et sacré de la Propriété". On peut remarquer que la prise de la Bastille n'empêchait pas, bon gré mal gré (Nolens Volens), de rappeler ce qui fut une nécessité sociale dans tous les temps !

Les choses ont bien changé depuis 1789 ; les passions sont apaisées et la droite raison s'est insinuée dans nos institutions. La preuve en est qu'à Paris même, le 10/12/1948, on a cru bon d'adopter une nouvelle Déclaration, "UNIVERSELLE" des Droits de l'Homme, qui

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

relègue celles des Sans-Culottes au Musée. On peut noter les améliorations importantes de 1948 :

- Le mot "Citoyen" a disparu ; on parle désormais sagement de la "dignité de la Personne humaine".

- Surtout, il n'est plus question de droits "Naturels", mais de droits qui sont un "Idéal" qu'on honorera en "favorisant le Progrès social", et de droits "protégés par un régime de Droit".

- C'est un grand pas de fait dans un sens positif, mais le progrès ne s'arrêtera pas là ; tout le monde avait conscience, en 1948, qu'il fallait marquer le coup, et publier une Déclaration qui fasse solennellement le panégyrique de Roosevelt et flétrisse du même coup le socialisme national de Hitler.

Pour conclure cet exposé faisant ressortir la nécessité d'une interprétation Positive des droits de l'homme, il convient de mettre en vedette un des Grands Ancêtres, le "terrible" **Mirabeau** trop vite disparu dans la tourmente révolutionnaire, et très méconnu de nos jours.

Mirabeau, idole du jour, ne voulait pas entendre parler de Déclaration des Droits, dont la populace pourrait s'emparer et tenir pour un Catéchisme Social. Le suisse Dumont, nègre du Tribun raconte : "J'entraînai l'opinion de Mirabeau". La Déclaration des Droits fut une "triste compilation" ; ce "travail ridicule n'était qu'une fiction puérile" et un recueil "de maximes dangereuses" pour l'ordre public ; "les Droits existent par les Lois, et ne les précèdent point" ! Quel malheur que Mirabeau ne fut pas entendu !

•••

Mais il faut que la masse populaire médite les leçons de l'histoire. Marat, avec son coup d'œil exceptionnel, et au coude à coude avec Robespierre, a démasqué l'ivrogne Mirabeau-Tonneau, l'infâme Riqueti, qui a commencé sa carrière en publiant une "Bible érotique" et le roman licencieux "Ma Conversion" ; qui dès octobre 1789 s'entend secrètement avec Marie-Antoinette et le Comité Autrichien, promettant de "sauver la monarchie"... "si la guerre civile vient à notre secours".

•••

N'est-il pas vrai qu'avec le Paganisme Intégral comme Mentalité dominante, soit :

1- Une Philosophie anti-Métaphysique, c'est-à-dire officiellement AGNOSTIQUE sur le modèle conséquent, Intégral ;

2- Et un Principe scientifique, de Morale avant tout, anti-Dogmatique, c'est-à-dire PRAGMATIQUE sur le modèle conséquent, Intégral ;

On peut fonder la fameuse "Société Normale", anti-1789 explicitement ?

Freddy Malot – mai 2002

“1789”

Ce n’est pas “la République” !

Plusieurs régimes institutionnels sont sous-entendus :

A	• Monarchie Constitutionnelle (Sieyès).	a
	• République (Robespierre). (1/2)	b
B	• Consulat (Bonaparte).	
	• Empire paysan (Napoléon). (1/2)	c

- Ni Thermidor et Directoire ;
- Ni Directoire et fin Empire.

Freddy Malot – mai 2002

Communisme – 1853

Voici ce qu'on peut lire du Communisme Utopique classique, dans **le premier Dictionnaire d'Économie Politique français** (1853).

Le fameux Dictionnaire fut publié sous la direction de Coquelin et Guillaumin ; les plus grands noms en rédigeant les articles : Bastiat, Blanqui⁵, Michel Chevalier, Courcelle-Seneuil, Joseph **Garnier**, De Molinari, Louis Reybaud, Léon Say, etc.

(C'est en 1853 que Garnier demande à **Proudhon** un Manuel de Bourse, ce que ce dernier fabrique, avec son complice Duchêne. On peut "vivre" sous Napoléon III !)

Freddy Malot – avril 2002

“La chose possédée est une partie et une extension de la personne, qui y a déposé son travail et l'a marquée du sceau de sa liberté.

Le communisme, au nom de l'intérêt général et de la justice absolue, voit dans la mise en commun des choses le type de la perfection sociale.

Cette usurpation des choses aboutit à l'accaparement de la personne : forcer à travailler en commun, à consommer en commun, à éduquer en commun.

L'État seul donc, produira, répartira, consommera ; seul il enseignera ; priera, réprimera. En un mot, l'État sera tout.

Il n'y a pas de personnes pour le communisme, il n'y a que des choses.

La déchéance dont le communisme frappe la propriété atteint jusqu'au dernier principe de liberté.

Il est ainsi prouvé que le système communiste poursuit, sous le nom d'individualisme, l'individu même.

Au sens économique, l'homme doit se définir : une intelligence pourvue d'organes, lesquels sont son corps, la terre et le capital. Le communisme, en mettant les organes économiques en servitude, y réduit l'homme même.”

H. Baudrillart – 1853

⁵ Adolphe, frère de Louis-Auguste. (nde)

“Trotskisme”

Sous le nom de “Trotskisme”, il ne faut comprendre rien d’autre qu’une expression historique particulière du “Gauchisme” en général. C’est Lénine qui répandit le terme, depuis sa brochure “La Maladie Infantile”, lors du vrai premier congrès de la 3^{ème} Internationale, en 1920.

En réalité, le Gauchisme est une maladie propre à toutes les révolutions civilisées ; au cours de “89”, il fut représenté, dans la première phase de cette révolution (Jacobine) par Jacques Roux, puis Hébert. Au cours de l’époque de Barbarie Intégrale dominante, le Gauchisme prit des expressions très distinctes successivement, mais toujours avec le même caractère fondamental : discréditer, diviser et ruiner le mouvement Rouge, celui des Socialistes-Démocrates Utopistes. C’est à ce titre que le Nouveau Communisme doit combattre impitoyablement le Gauchisme, alors même que notre Église n’est pas proprement Rouge, mais Électre (Or/Argent).

Les formes successives du Gauchisme, qui combat les Rouges “par la gauche”, au nom de la “révolution”, sont exactement parallèles aux formes successives de la Gauche, qui combat les Rouges “par la droite”, au nom de la “Réforme”. C’est en effet que les Gauchistes ne sont rien d’autre qu’un appendice de la Gauche sous des dehors contraires.

Le parallèle Gauche/Gauchistes, depuis l’établissement de la Barbarie Intégrale vers 1845, se présente de la manière suivante :

	Gauche		Gauchistes	
1845	(Républicains)	Ledru-Rollin	Stirner	(Affranchis)
1875	(Radicaux)	Gambetta	Bakounine	(Anarchistes)
1890/1905	(Rad. Social.)	Clemenceau	Sorel	(Syndical. Révol.)
1905/1925	(Socialistes)	Jaurès/Blum	Trotsky	(Bolchevik-Léninistes)
1935/1975	(Communistes)	Thorez	Jiang Qing⁶	(Maoïstes)

⁶ Chef de la “Bande des Quatre” dans la Révolution Culturelle.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Une chose saute aux yeux : avec le temps, Gauche et Gauchistes changent de nom. Mais ceci n'est pas une "ruse" ! C'est que le banditisme politique se perfectionne, s'aggrave réellement. En un sens donc, la vieille génération devient périmée et devrait disparaître. Pourtant c'est plus compliqué : nécessairement la vieille mouture doit "s'adapter" à la nouvelle, tout en subsistant comme courant sous l'ancien nom et ne voulant pas mourir ; c'est pourquoi on a l'impression d'être en présence de courants rivaux contemporains, ayant la même force historique. De toute façon, le courant gauchiste spécialement est par essence scissionniste et groupusculaire, d'où la confusion du public face au phénomène à un moment donné. En tout état de cause, le Trotskisme est, par exemple, "fondamentalement" disqualifié par rapport au Maoïsme : il traîne un handicap irrémédiable en dernière analyse en donnant l'impression que l'histoire s'est arrêtée en 1925. Même chose concernant les autres courants : les syndicats "révolutionnaires" n'en finissent pas de radoter sur la Charte d'Amiens de la C.G.T., etc.

Il ne faut pas sous-estimer les Gauchistes. Quand Lénine balaie le "socialiste" Kerenski en 1917, les bolcheviks n'en auront vraiment fini avec les bandits de Gauche qu'en balayant à son tour le Gauchiste Trotsky en 1924. Je précise la chose :

- La Gauche est un des deux piliers de l'Anti-Utopisme en temps de "paix" ; ce sont alors les **CITRAS** (en-deçà) de l'Utopisme ;
- La Gauche se fait ensuite la colonne vertébrale du Démon-cratisme dans l'avant-guerre, et se vautre peu après dans l'Union-Sacrée démon-crate.
- Les Rouges expérimentent à fond ces monstres quand ils se mettent à la tête de la "chasse aux rouges" de leur camp à l'issue de la guerre.
- Alors, les Démon-crates se trouvant vomis par la masse, surgissent au premier plan les Gauchistes, exploitant la guerre civile révolutionnaire dans le but exclusif que renaisse une "vraie Gauche", c'est-à-dire pour replacer la masse dans l'ornière du départ. Ce sont alors les **ULTRAS** (au-delà) de l'Utopisme syndical.

Comme disait Robespierre : "les Bonnets Rouges (Gauchistes de Hébert) rejoignent les Talons Rouges (Gauche de Condorcet)".

Les Gauchistes sont des fanatiques de la "révolution permanente" ; cela veut dire simplement l'apologie de la guerre civile en soi, thème propre aux Déclassés. (Il y a des Ultras de l'Utopisme politique, hégémoniques dans le camp Nazi⁷ ; ceux-ci sont les adeptes de la "guerre permanente", apologistes de la guerre étrangère en soi, thème propre aux Aventuriers. Le "fondateur de l'Armée Rouge" rival de Trotsky, Toukhatchevski, appartient à ce courant nazi-slave).

Le Gauchisme n'a d'autre but que de "blanchir" la Gauche quand elle est discréditée à l'extrême. Ceci exige un programme très "violent" en paroles. Cela consiste en "l'excitation des masses" à propos du dégoût de la Gauche que la spontanéité Rouge a DÉJÀ provoqué

⁷ Cf. Röhm et ses S.A.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

sans eux. Dans la foulée, on professe le “débordement de la Gauche sans illusion”... pour ne pas se couper (!) de ces bandits ; et le débordement en question ayant fait long feu, on s’auto-justifie en prêchant le “3^{ème} tour social” démon-cratique, ce qui signifie pas plus que le repli confortable chez les Jaunes syndicaux. On rajoute encore en politique de la “dualité de pouvoir” qui devrait mener au “gouvernement ouvrier” ; la 1^{ère} chose signifie éviter jusqu’au bout de casser le pouvoir en place ; et la 2^{ème} chose signifie miner la dictature du prolétariat au nom de la “démocratie ouvrière”, si elle s’est fondée malgré leurs efforts. De la même eau sont les “idées” d’“abolition de la diplomatie secrète” et de “referendums sur les guerres” au niveau international.

En économie, le Gauchisme prêche les “comités de surveillance des prix”, comme si le porte-monnaie de chacun ne suffisait pas, l’“ouverture des livres de compte des capitalistes”, “l’échelle mobile des salaires”, les “Grands Travaux”, et le “contrôle ouvrier sur la production”. Tout cela n’est que du Keynésisme mis en style braillard, en mettant l’accent dans le même style braillard sur l’Autogestion de Proudhon et Buchez.

Une simple illustration : “**l’ouverture des livres de comptes**”, dite aussi “abolition du secret commercial”. J’ouvre un autre livre, au hasard : le traité universitaire de “Législation des Sociétés Commerciales” publié par Dunod en 1958. On peut y lire que dans les Sociétés Anonymes parasitaires,

“le P.D.G., Président de droit du Comité d’Entreprise, doit communiquer à ce dernier, **avant** leur présentation à l’assemblée générale des actionnaires, tous les documents qui seront présentés à cette assemblée, et en particulier le Compte de pertes et profits, le Bilan et le Rapport des commissaires aux comptes (Art.3, Ordonnance du 22 février 1945)”.

Quels livres de comptes veulent donc “ouvrir” les Gauchistes ?! Et eux qui sont infiltrés dans les Comités d’Entreprise Jaunes, ne savent-ils pas cela par cœur ?!... Ils y fraient à longueur d’année avec les Commissaires aux Comptes marrons et les cabinets d’Audit maffieux des parasites ! (Et l’État-Patron ?!)

•••

Qu’ont fait les Gauchistes en **MAI 1968** ?

Surtout pas une histoire du mouvement, un bilan critique tel que les “Luttes des Classes en France” et le “18 Brumaire” de Marx ! Ils en ont pourtant eu le temps depuis 35 ans ! Cette indigence seule suffirait à leur retirer le droit de re-braviller depuis 1989-1995.

Ces messieurs n’ont joué aucun rôle, sinon négatif en 1968.

Ils n’ont absolument pas lancé le mouvement, mais se sont contentés de prendre le train en marche comme les bonzes syndicaux et les politiciens “anti-gaullistes”, les uns ont fourvoyé le mouvement, manipulés par les autres.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Les causes de Mai 1968 sont :

1- L'ébranlement social profond provoqué par la "renaissance" de l'Europe secouant l'hégémonie américaine antérieure. En particulier la refonte Technocratique accélérée en France, exacerbée par le passage de son Empire au Néo-colonialisme.

2- L'effervescence idéologique issue de la révolution Algérienne, le Guévarisme, l'Islam de Malcom X, les Comités Vietnam, et le Grand Débat sino-soviétique débouchant de plus sur la Révolution Culturelle. Cette grande atmosphère Rouge est d'une autre nature que le grenouillage Gauchiste de Cohn-Bendit et la "4^{ème}" Internationale trotskiste, entièrement occupés à compter les cheveux de Staline, à la suite de Tito et Khrouchtchev, leurs idoles de l'époque !

•••

J'ai pris mes caractéristiques du Gauchisme dans le fameux "Programme de Transition" de Trotsky, de 1938, programme même de la "4^{ème}" Internationale créée cette année-là.

Ce programme ne fut "fameux" que parce que sponsorisé par les Rooseveltiens démoncrates du monde entier !

Information : le "Programme de Transition", "PONT" entre le Parasitisme-Banditisme... et le Socialisme, met en relief des choses comme ceci :

- "Renversement de la Bureaucratie réactionnaire de l'URSS."
- "Staline n'est qu'un auxiliaire de Goebbels."
- "L'appareil politique de Staline ne se distingue en rien de celui des pays fascistes, sinon une plus grande frénésie."
- "La "4^{ème}" Internationale déclare une guerre implacable au Komintern."

Freddy Malot – mai 2002



Présidents et Césars

Quelle est la différence entre les Césars du Bas-Empire, et nos Présidents de Basse-Modernité ? C'est la différence entre la petite "chute de l'Empire romain" et la grande "chute de la Civilisation" que nous vivons. Comme l'hypocrisie et la perversité des Césars dégénérés étaient minimes, en comparaison de ce que nous montrent nos Présidents monstrueux !

•••

Caligula – 37-41 P.C.

Il éclate de rire à la pensée qu'il peut faire tuer les deux Consuls assis à sa table, et s'écrie :

"Plût au ciel que le Peuple de Rome n'ait qu'un cou !"

Sa seconde femme, qui est sa sœur incestueuse, est faite Déesse une fois morte.

Caligula se fait décerner les honneurs réservés aux dieux de l'Olympe. Il tient à venir s'adorer lui-même devant sa statue.

Dans les cérémonies établies pour le culte de sa propre personne, Caligula se donne pour collègue son cheval. Ce cheval, il songe à le nommer Consul.

Néron – 54-68 P.C.

Il est empereur à 17 ans.

Il établit les "Jeux Néroniens", à l'imitation des Jeux Olympiques. Les fêtes ont lieu sans cesse.

Dans SON cirque, et SON théâtre, Néron se produit en vrai histrion, et se fait applaudir par la populace.

Néron est censé avoir une "voix divine". Pour accompagner SON concert, il se fait accompagner d'un chœur composé de Consuls, de Sénateurs et de Matrones.

Il oblige un noble de 80 ans – Aelia Gatuna – à paraître sur le théâtre. Une clique officielle, de 5 000 jeunes gens robustes qu'on nomme "les Augustini", applaudit avec art, et crie : "Que tu es beau, César ! Tu es Apollon lui-même !"

L'empereur rebaptise Rome "Néropolis". Il y fait dresser sa statue colossale, de 33 mètres de haut. En parlant de sa "Cité Interdite" qui enferme lacs, plaines, vignes et bois, Néron dit : "Je vais enfin avoir une résidence digne d'un homme !"

Le Sénat proclame Néron "divin" ; et l'on fait des sacrifices pour que soit conservée sa "voix céleste" ?

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Néron, malgré ses crimes, est “populaire” ! La foule oisive aime les cirques et les théâtres. Elle approuve le prince qui ajoute vin et viande aux distributions de blé. Elle se réjouit de ce que Néron lui jette des milliers de billets de loterie.

Néron s'enfonce dans les sciences occultes, la magie et la divination.

Le favori de Néron le trahit pour Galba. Néron est condamné à mort. Réfugié chez un de ses affranchis, il se poignarde lui-même en s'écriant : “Quel artiste le monde va perdre !”

C'est sous Néron que les Bretons (anglais) menés par Boadicée, se révoltent et sont égorgés (61 P.C.) ; et que les Gaulois conduits par Vindex se soulèvent et sont écrasés (68 P.C.).

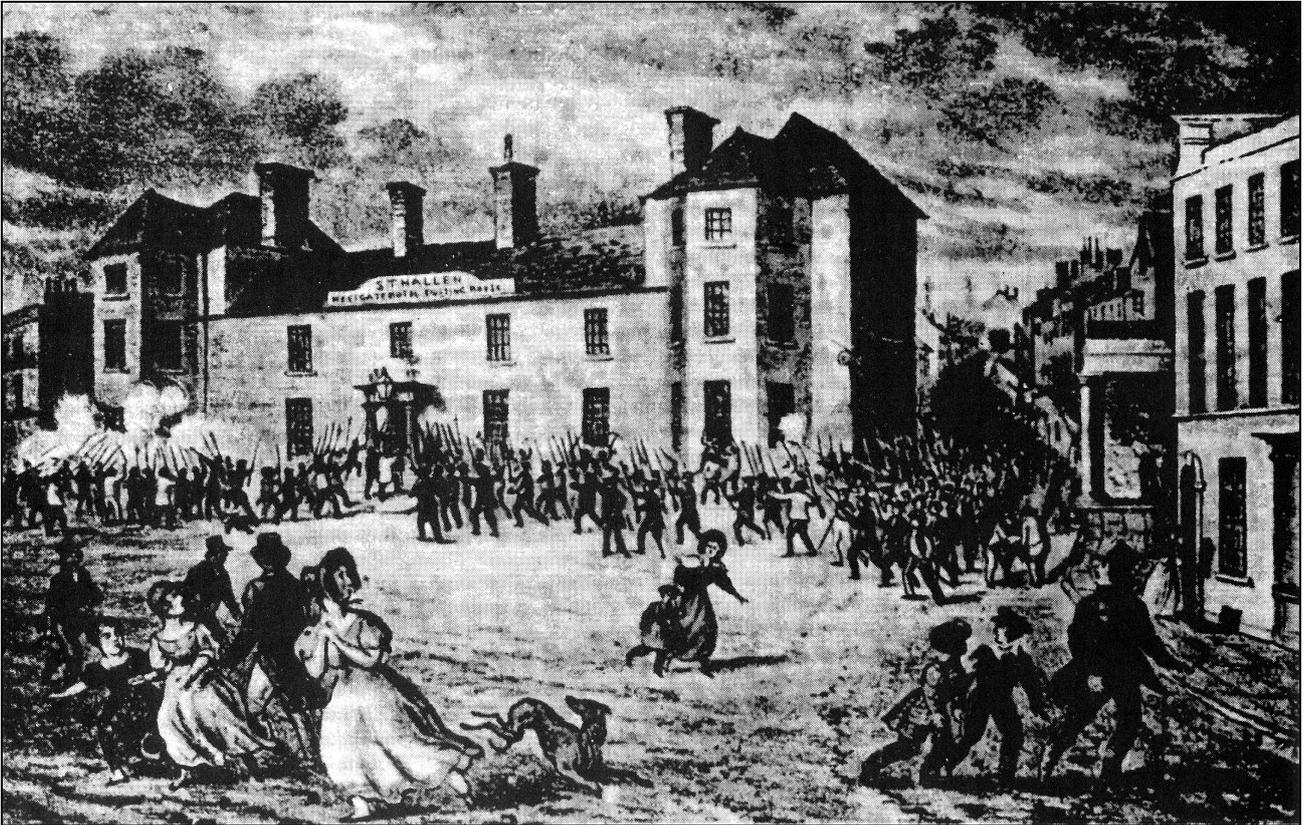
Vespasien – 69-79 P.C.

C'est lui qui donne son nom aux latrines publiques, sur lesquelles il met un impôt. Son fils s'étonnant de cette fiscalité, Vespasien lui donne à sentir une pièce de monnaie et dit : “l'argent n'a pas d'odeur !”

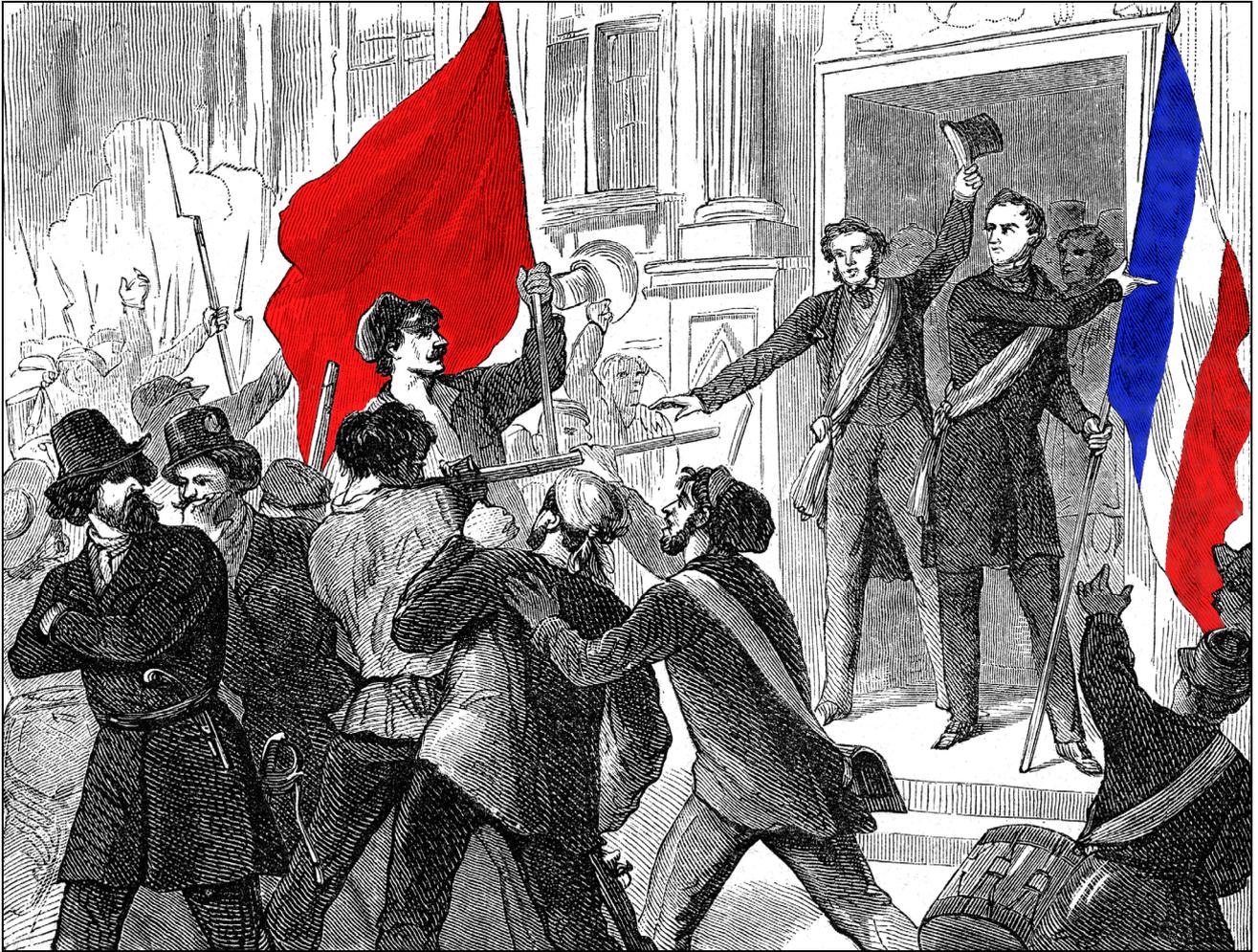
L'empereur, voyant ses forces l'abandonner, fait un effort pour se lever, ajoutant : “Vespasien doit mourir debout !” Sur le point d'expirer, il dit en plaisantant : “Je sens que je deviens un Dieu”.

Freddy Malot – mai 2002





**Une révolte Chartiste en 1839
Attaque de l'auberge de Westgate, à Newport**



Lamartine repoussant le drapeau rouge – 24 février 1848



Barricade de la rue Saint-Antoine – 26 juin 1848

1852



L'empereur National-Socialiste : Napoléon III

Christ



Le Sauveur **transfiguré** apparaît au milieu des deux plus grands hommes de l'ancienne alliance ; **Moïse** le législateur ; et **Élie** le thaumaturge. Mais il surpasse infiniment en éclat l'un et l'autre, pour montrer qu'il est le centre de toute majesté et de toute force, dans l'ancienne comme dans la nouvelle Alliance.

Documents

Aristote – La Politique (325 A.C.)

Politique, V, 9

Une autre erreur se commet à la fois dans les démocraties et dans les oligarchies.

Dans les démocraties, elle est le fait des démagogues, partout où la multitude est au-dessus même des lois : car ils coupent toujours l'État en deux en s'attaquant à la classe riche, alors qu'ils devraient, au contraire, toujours sembler parler en faveur des riches...

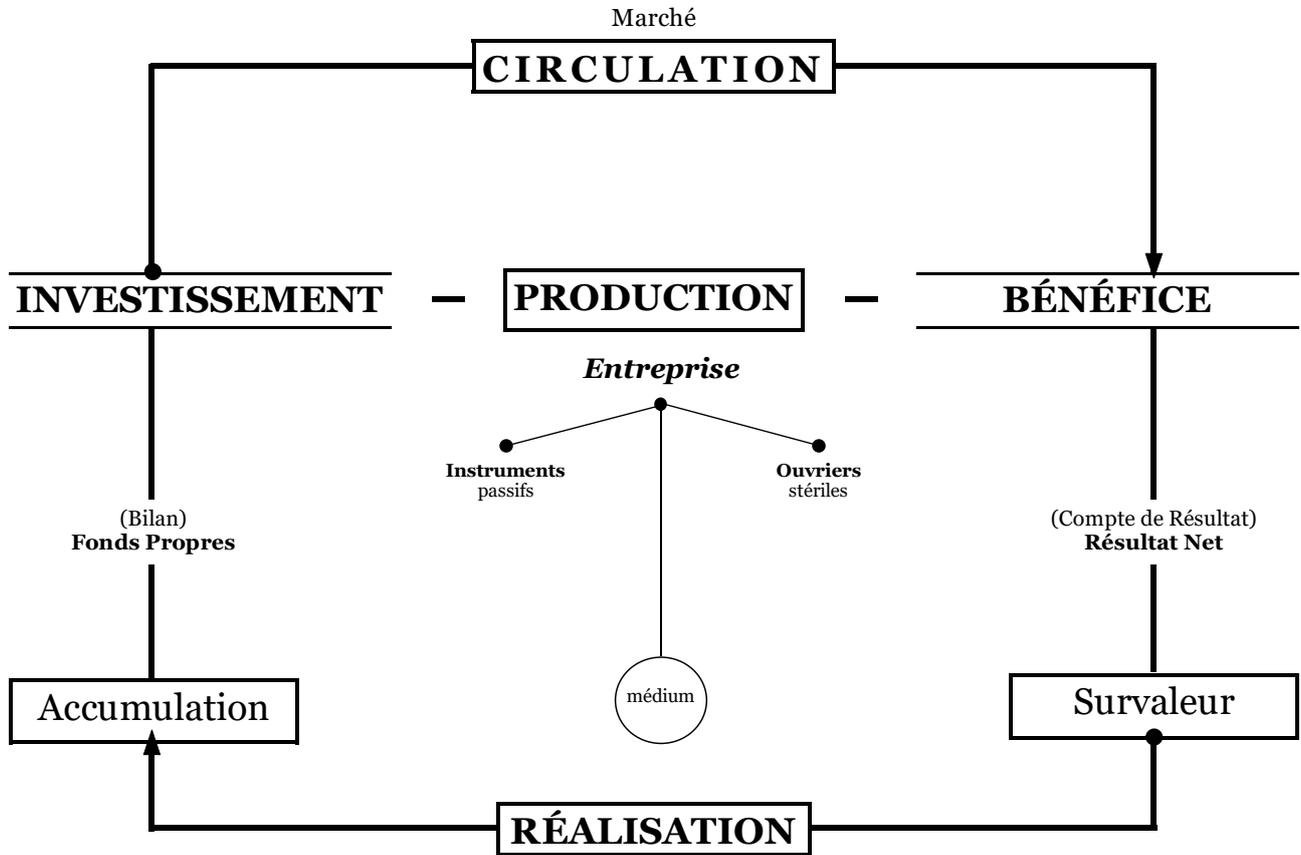
“Des révolutions dans les oligarchies”

...Et, d'autre part, dans les oligarchies, les oligarques devraient prétendre favoriser les intérêts du peuple ; et ils devraient bien aussi adopter pour les serments qu'ils prêtent, une formule exactement opposée à celle dont ils se servent de nos jours. Voici, en effet, le serment qu'ils prêtent aujourd'hui dans certaines cités : *Et je serai malintentionné envers le peuple, et je lui ferai dans le Conseil tout le mal dont je suis capable*. Ils devraient, au contraire, concevoir et feindre des sentiments tout opposés, en déclarant dans leurs serments : *je ne commettrai pas d'injustice envers le peuple*.

La Cité antique, 1864 – Fustel de Coulange (1830-1889)

« Dans cette période de l'histoire grecque, toutes les fois que nous voyons une guerre civile, les riches sont dans un parti et les pauvres dans l'autre. Les pauvres veulent s'emparer de la richesse, les riches veulent la conserver ou la reprendre. “Dans toute guerre civile, dit un historien grec (Polybe), il s'agit de déplacer les fortunes.” Tout démagogue faisait comme ce Molpagoras de Cios, qui livrait à la multitude ceux qui possédaient de l'argent, massacrait les uns, exilait les autres, et distribuait leurs biens entre les pauvres. À Messène, dès que le parti populaire prit le dessus, il exila les riches et partagea leurs terres. »

Libéralisme



F.M.

“Louage d’ouvrage”

On ne peut pas comparer l’Esclave antique et le Salarié moderne comme **individus**. Il faut voir :

- les 2 extrêmes (contraires) de la Civilisation : le Maître antique est Propriétaire parce que Citoyen ; le Capitaliste moderne est Citoyen (actif) parce que Propriétaire.
- le “rapport de production” (dans l’entreprise) en liaison avec le rapport domestique (dans le ménage) ; et ce “marché” d’ensemble en liaison avec l’État (gouvernement et assemblée).

•••

L’ESCLAVE antique :

Il est “libre” (civilement) parce que “égal” (politiquement) du Maître. Il est Égal parce que **arraché aux liens du Sang** (de parenté) primitifs.

Ceci souligne l’“origine” de l’esclave en tant que prisonnier de guerre sauvé du massacre et élevé de l’esclavage domestique (“féminin”) à l’esclavage productif.

Il est d’ailleurs tellement “libre” qu’il peut gagner son émancipation par son pécule, ou bien celle de ses enfants par testament du père ; et s’élever aux plus hautes fonctions d’Affranchi (esclave de luxe). Et puis le Citoyen lui-même, dans la décadence, soit se réfugiera chez les Primitifs, soit **se** vendra en esclavage.

La “forme” parentale, d’ailleurs, est nécessairement conservée sous l’esclavage antique : les esclaves sont groupés par “gens” (ethnie ; cf. Comptoirs de la Hanse par “nations” (1241), Lübeck) ; les Auxiliaires barbares de même ; et l’esclave entre dans le Ménage du maître (son Nom, le culte domestique).

Le MAÎTRE antique :

Il est **Maître par délégation politique de l’Ordre des Citoyens** auquel il appartient (c’est-à-dire au titre d’Oppresseur “collectif” dans la Cité).

Aussi se trouve-t-il exproprié s’il est **Ostracisé**, chassé de l’Ordre politique.

Cf. “Disgraciés” modernes :

- Nicolas Fouquet (1615-1680) ; par Colbert.
- Jacques Cœur (Argentier du Roi ; 1395-1456) ; dans la guerre de Cent Ans, par Charles VII.

•••

Le Salarié individuel **LOUE** sa force de travail.

La Classe salariale **VEND** sa force de travail.

On ne peut “vendre” sa force de travail **qu’avec** son Corps, et en vendant avec cela son Ménage.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Cela n'a PAS changé de l'Antiquité aux temps Modernes ; et ne le pouvait pas !

La différence, c'est que le Salarié vend son corps et son ménage comme membre de sa **classe**. Mais la "nuance" avec la Location individuelle est de la plus haute importance : il peut "changer" de patron individuel et rêver de "se mettre à son compte".

MARX fait l'impasse sur cette "nuance" décisive. De même qu'il "oublie" la différence entre la force de travail **Active** du patron et **Passive** de l'employé. (Il dit : c'est le "travail" qui est source de richesse, de valeur et survaleur ; sous-entendant même que cette **forme** transitoire de richesse est la seule vraie.)

•••

Marx s'arrête à **collectiviser la propriété privée même**. (C'est le bon point de départ).

Cf. Glose sur Gotha : "**richesse**" : Travail + Terre.

Cf. Anti-Proudhon : les **Besoins** naissent de l'organisation de la production ; et beaucoup plus de la Production même que de la Consommation (p. 42-43, Costes).

•••

Ainsi, en collectivisant la propriété Privée,

- l'ouvrier est **capable** de créer une société de Volontariat et Gratuité ;
- et il en est encore **incapable** (car il faut démolir la richesse en Valeur pour créer la richesse en Utilité).

Il y a conditions existantes préalables de l'Abondance en Valeur (selon le Travail-Esprit), **mais néanmoins Pauvreté totale quant à l'Abondance en Utilité** (sans compter les destructions révolutionnaires, les faux-frais géants de la dictature populaire).

Et **c'est avant tout la 3^{ème} espèce de la Race qui fait défaut**, et non pas la technique (qu'il faut au contraire refondre de fond en comble).

Freddy Malot – mai 2002

MINI-MANIFESTE

**PROLÉTAIRES DE TOUS LES PAYS
UNISSEZ-VOUS !**

Doctrine

I - LE SYSTÈME CAPITALISTE

- 1) La condition de l'existence et de la domination de classe bourgeoise, c'est la formation et l'accroissement du capital ;
- 2) La condition de l'existence du capital, c'est le salariat ;
- 3) Le salariat repose exclusivement sur la concurrence des ouvriers entre eux ;
- 4) Or, la bourgeoisie est l'agent fatal du progrès de l'industrie, qui substitue à l'isolement des ouvriers leur union révolutionnaire par l'association ;
- 5) Aussi la bourgeoisie produit-elle avant tout ses propres fossoyeurs ; pour la même raison, la chute de la bourgeoisie et la victoire du prolétariat sont également inévitables.

II - LA RÉVOLUTION COMMUNISTE

- 1) L'émancipation de la classe ouvrière doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.
- 2) Le but immédiat des communistes est : la constitution du prolétariat en classe, le renversement de la domination bourgeoise et la conquête du pouvoir politique par le prolétariat.
La Commune a fourni la preuve définitive que la classe ouvrière ne peut pas simplement prendre possession du mécanisme politique existant et le mettre en marche pour la réalisation de ses propres buts. Elle doit démolir la machine d'État et lui substituer sa commune.
La première étape de la révolution ouvrière s'accompagne inévitablement d'empiétements despotiques sur le droit de propriété et les conditions bourgeoises de la production. L'État des ouvriers établit la propriété commune des moyens de production, applique l'égalité du travail et l'égalité de la répartition des produits : "de chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail".
- 3) En détruisant le régime capitaliste de production, ce sont en même temps les conditions de l'antagonisme de classes et les classes en général que le prolétariat détruit, et par-là même sa propre domination comme classe. Lorsque toute la production est concentrée dans les mains des individus associés, le pouvoir public perd son caractère politique, c'est-à-dire de pouvoir organisé d'une classe pour l'oppression d'une autre.
- 4) La révolution communiste est la rupture la plus radicale avec le régime traditionnel de propriété. À la place de l'ancienne société bourgeoise, avec ses classes et ses antagonismes de classes, surgit une association où le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous. La société écrit alors sur ses drapeaux : "de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins".

III - LE MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

- 1) Les communistes travaillent à l'union et à l'entente des partis progressistes de tous les pays. Les communistes appuient en tout pays tout mouvement révolutionnaire contre l'ordre social et politique existant.
- 2) La position des communistes à l'égard des partis ouvriers déjà constitués est la suivante : ils combattent pour les intérêts et les buts immédiats de la classe ouvrière ; mais dans le mouvement présent, ils défendent et représentent en même temps l'avenir du mouvement.
- 3) Dans tous les mouvements, les communistes mettent en avant la question de la propriété comme la question fondamentale.
- 4) Les communistes ne s'abaissent pas à dissimuler leurs opinions et leurs projets. Ils proclament ouvertement que leurs buts ne peuvent être atteints que par le renversement violent de tout l'ordre social passé. Que les classes dirigeantes tremblent à l'idée d'une révolution communiste ! Les prolétaires n'y ont rien à perdre que leurs chaînes. Ils ont un monde à y gagner.

**Église Réaliste
Marxistes-Amis-de-Dieu**



OM

MARX

Salaire, Prix et Profit – 1865

“La tendance générale de la production capitaliste n’est pas d’élever, mais d’**abaisser** le niveau moyen des salaires” ;

“Les Syndicats agissent utilement comme **centres de résistance** aux empiètements du capital” ;

“Ils échouent entièrement quand ils se livrent à une simple guérilla contre les **effets** du système actuel... au lieu de se faire un levier de toutes les forces organisées, pour l’émancipation finale de la classe ouvrière” ;

“Sur leur bannière, il faut [aux travailleurs] effacer cette devise conservatrice : “Un salaire équitable pour une journée de travail équitable”, et inscrire le mot d’ordre révolutionnaire : “**abolition du salariat**” !”

A.I. T. (Marx : 1^{ère} Internationale, 1^{er} novembre 1864)

“Comme le travail esclave, comme le travail serf, le travail salarié n’est qu’une forme transitoire et inférieure, destinée à disparaître devant le travail associé exécuté avec entrain dans la joie et de bon gré.

L’assujettissement économique du travailleur au détenteur des moyens de travail, c’est-à-dire des sources de la vie, est la cause première de la servitude dans toutes ses formes : de la misère sociale ; de l’avilissement intellectuel et de la dépendance politique. Par conséquent, l’émancipation économique de la classe ouvrière est le grand but, auquel tout mouvement politique doit être subordonné comme moyen.

Pour affranchir les masses travailleuses, la coopération doit atteindre un développement national et, par conséquent, être soutenue et propagée par des moyens nationaux.

Les seigneurs de la terre et les seigneurs du capital se serviront toujours de leurs privilèges économiques. La conquête du pouvoir est donc devenue le premier devoir de la classe ouvrière.

Le parti des travailleurs possède un élément de succès : il a le nombre. Mais le nombre ne pèse dans la balance que s’il est uni par l’association et guidé par le savoir.

L’émancipation de la classe ouvrière doit être l’œuvre de travailleurs eux-mêmes. La lutte pour l’émancipation de la classe ouvrière est une lutte pour l’abolition de toute domination de classe. Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !”

La Guerre Civile en France (1871)

I

1- La Commune de Paris devait, bien entendu, servir de modèle à tous les grands centres industriels de **France**.

Le régime de la Commune une fois établi à **Paris** et dans **les centres** secondaires, l'ancien gouvernement centralisé aurait, dans **les provinces** aussi, dû faire place au gouvernement des producteurs par eux-mêmes. Dans une brève esquisse d'organisation nationale que la Commune n'eut pas le temps de développer, il est dit expressément que la Commune devait être la forme politique même des plus petits hameaux de campagne et que dans les régions rurales l'armée permanente devait être remplacée par une milice populaire, à temps de service extrêmement court.

Les **communes** rurales de chaque département devaient administrer leurs affaires communes par une assemblée de délégués au chef-lieu du **département**, et ces assemblées de département devaient à leur tour envoyer des députés à la délégation **nationale** à Paris ; les délégués devaient être à tout moment révocables et liés par le *mandat impératif* de leurs électeurs.

Les fonctions, peu nombreuses, mais importantes, qui restaient encore à un gouvernement **central**, ne devaient pas être supprimées, comme on l'a dit faussement, de propos délibéré, mais devaient être acquittées par des fonctionnaires communaux, autrement dit strictement responsables. L'**unité de la nation** ne devait pas être brisée, mais au contraire, organisée par la constitution communale ; elle devait devenir une réalité par la destruction du pouvoir d'État qui prétendait être l'incarnation de cette unité, mais voulait être indépendant de la nation même, et supérieur à elle, alors qu'il n'en était qu'une excroissance parasitaire.

2- Tandis qu'il importait d'amputer les organes purement répressifs de l'ancien pouvoir gouvernemental, ses **fonctions** légitimes devaient être arrachées à une autorité qui revendiquait une prééminence au-dessus de la société elle-même, et rendues aux serviteurs responsables de la société.

Au lieu de décider une fois tous les trois ou six ans quel membre de la classe dirigeante devait représenter et fouler aux pieds le peuple au Parlement, le suffrage universel devait servir au peuple constitué en communes, **comme le suffrage individuel sert à tout autre employeur** en quête d'ouvriers et de personnel de direction pour son affaire. Et c'est un fait bien connu que les sociétés, comme les individus, en matière d'affaires véritables, savent généralement mettre chacun à sa place et, s'ils font une fois une erreur, ils savent la redresser promptement. D'autre part, rien ne pouvait être plus étranger à l'esprit de la Commune que de remplacer le suffrage universel par une investiture hiérarchique.

II

L'antithèse directe de l'Empire fut la Commune. Le cri de "République sociale", auquel la révolution de Février avait été proclamée par le prolétariat de Paris, n'exprimait guère qu'une vague aspiration à une République qui ne devait pas seulement abolir la forme monarchique de la domination de classe, mais la domination de classe elle-même. La Commune fut la forme positive de cette République.

Paris, siège central de l'ancien pouvoir gouvernemental, et, en même temps, forteresse sociale de la classe ouvrière française, avait pris les armes contre la tentative faite par Thiers et ses ruraux pour restaurer et perpétuer cet ancien pouvoir gouvernemental que leur avait légué l'Empire. Paris pouvait seulement résister parce que, du fait du siège, il s'était débarrassé de l'armée et l'avait remplacée par une garde nationale, dont la masse était constituée par des ouvriers. C'est cet état de fait qu'il s'agissait maintenant de transformer en une institution durable.

- Le premier décret de la Commune fut donc la suppression de **l'armée** permanente, et son remplacement par le peuple en armes.

- Au lieu de continuer d'être l'instrument du gouvernement central, **la police** fut immédiatement dépouillée de ses attributs politiques et transformée en un instrument de la Commune, responsable et à tout instant révocable. Il en fut de même pour les fonctionnaires de toutes les autres branches de l'administration.

- Les fonctionnaires de **la justice** furent dépouillés de cette feinte indépendance qui n'avait servi qu'à masquer leur vile soumission à tous les gouvernements successifs auxquels, tour à tour, ils avaient prêté serment de fidélité, pour le violer ensuite. Comme le reste des fonctionnaires publics, magistrats et juges devaient être électifs, responsables et révocables.

- La Commune se donna pour tâche de briser l'outil spirituel de l'oppression. La totalité des **établissements d'instruction** furent ouverts au peuple gratuitement, et, en même temps, débarrassés de toute ingérence de l'Église et de l'État. Ainsi, non seulement l'instruction, était rendue accessible à tous, mais la science elle-même était libérée des fers dont les préjugés de classe et le pouvoir gouvernemental l'avaient chargée.

III

La constitution communale aurait restitué au corps social toutes les forces jusqu'alors absorbées par l'**État parasite** qui se nourrit sur la société et en paralyse le libre mouvement.

La Commune devait être non pas un organisme parlementaire mais un corps agissant, **exécutif et législatif à la fois**.

Les services publics cessèrent d'être la propriété privée des créatures du gouvernement central. Non seulement l'administration municipale, mais **toute l'initiative** jusqu'alors exercée par l'État fut remise aux mains de la Commune.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

La Commune fut composée des conseillers municipaux, élus au suffrage universel dans les divers arrondissements de la ville. Ils étaient **responsables** et révocables à tout moment.

Depuis les membres de la Commune jusqu'au bas de l'échelle, la fonction publique devait être assurée pour des **salaires d'ouvriers**.

La majorité de ses membres étaient naturellement des ouvriers ou des **représentants reconnus de la classe ouvrière**.

Sélections de Freddy Malot – mai 2002



“Les services publics cessèrent d'être la propriété privée des créatures du gouvernement central. Non seulement l'administration municipale, mais toute l'initiative jusqu'alors exercée par l'État fut remise aux mains de la Commune.

Une fois abolies l'armée permanente et la police, instruments du pouvoir matériel de l'ancien gouvernement, la Commune se donna pour tâche de briser l'outil spirituel de l'oppression.

La totalité des établissements d'instruction furent ouverts au peuple gratuitement, et, en même temps, débarrassés de toute ingérence de l'Église⁸ **et de l'État**.

Ainsi, non seulement l'instruction, était rendue accessible à tous, mais la science elle-même était libérée des fers dont les préjugés de classe et le pouvoir gouvernemental l'avaient chargée.”

La Guerre Civile en France, Karl Marx – Londres, le 30 mai 1871



⁸ Église = Cléricalisme d'État. (Note de F. Malot)

Le Marxisme et les Nationalisations

La position du marxisme en ce qui concerne les nationalisations se résume en deux points :

1- Sans destruction de l'État capitaliste par le peuple en armes, et l'établissement de la dictature du prolétariat, il ne peut exister que des nationalisations capitalistes qui n'ont absolument rien à voir avec le socialisme.

2- Les nationalisations capitalistes sont des réformes que la classe ouvrière et son Parti maoïste ne peuvent et ne doivent réclamer ou soutenir que dans certains cas seulement ; dans d'autres elles doivent au contraire être dénoncées et combattues. Autrement dit, toute nationalisation n'est pas un progrès.

Ces deux points ont été clairement exposés par le collègue de Marx, Friedrich Engels⁹, vers 1880, il y a près de 100 ans déjà, nous allons le voir :

1- Les Nationalisations sont sans rapport avec le socialisme

“C'est purement et simplement une falsification intéressée des bourgeois de Manchester (libéraux) que d'appeler “socialisme” toute intervention de l'État dans le jeu de la libre concurrence : tarifs protectionnistes, règlements professionnels (...), nationalisations de certaines branches d'industrie (...). Nous devons critiquer ce point de vue et non pas lui ajouter foi !”

“Si l'étatisation du tabac était socialiste, Napoléon et Metternich compteraient parmi les fondateurs du socialisme. Si l'État belge (...) a construit lui-même ses chemins de fer principaux, si Bismarck (...) a étatisé les principales lignes de chemin de fer de la Prusse (...) ce n'étaient nullement là des mesures socialistes directes ou indirectes, conscientes ou inconscientes. Autrement ce seraient des institutions socialistes que la Société royale de commerce maritime, la Manufacture royale de porcelaine et même, dans la troupe, le tailleur de compagnie, voire l'étatisation proposée avec le plus grand sérieux, vers les années 1830, sous Frédéric-Guillaume III, par un gros malin, celle des bordels !”

“L'État moderne, quelle que soit sa forme, est une machine essentiellement capitaliste : l'État des capitalistes, le capitaliste collectif idéal. Plus il fait passer de forces productives dans sa propriété, et plus il devient capitaliste collectif en fait, plus il exploite de citoyens. Les ouvriers restent des salariés, des prolétaires.”

Quelle est donc la signification économique des nationalisations capitalistes ? Après avoir exposé la contradiction fondamentale du régime capitaliste, qui réside dans l'incompatibilité entre l'appropriation PRIVÉE capitaliste, et la production SOCIALE capitaliste, Engels montre que les forces productives poussent elles-mêmes avec une

⁹ Toutes les citations, ainsi que l'argumentation de cet article sont d'Engels ; on doit se reporter aux ouvrages :

- Anti-Dühring (1878) – Notions théoriques II, p. 318.

- Lettres sur le Capital, p. 288 : Lettre à Bracke (30/04/1878) ; Lettre à Bernstein (12/03/1881).

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

puissance croissante à leur affranchissement de leur qualité de capital – notamment par la voie brutale des crises – ; c’est ce qui oblige les capitalistes eux-mêmes, malgré eux, à traiter de plus en plus les forces productives comme des forces de production sociales, dans les limites bien sûr où cela est compatible avec le système capitaliste. C’est ainsi qu’apparaissent successivement les sociétés par actions, puis les trusts, qui convertissent la concurrence en monopole ; finalement il faut que l’État, représentant officiel de la société capitaliste, prenne lui-même la direction de la production, c’est-à-dire qu’il nationalise certaines branches. Historiquement, cela a commencé par les grands organismes de communication, P.T.T. et S.N.C.F.

Est-ce que cette “socialisation” capitaliste résout la contradiction fondamentale du régime ? En aucune façon ! Au contraire le conflit inhérent au capitalisme devient plus aigu. Mais ce qui se passe dans la société capitaliste ne manque cependant pas d’intérêt :

a) Les crises ont fait apparaître **l’incapacité de la bourgeoisie** à gérer les forces productives modernes ;

b) Le “communisme” capitaliste, comme disait Marx, c’est-à-dire la prise en charge des grands organismes de production et de communication par les sociétés par action, puis leur nationalisation, montrent combien **on peut se passer de la bourgeoisie** pour gérer l’économie. En effet, dans ces conditions nouvelles, toutes les fonctions d’exploitation sont assurées par des employés rémunérés, distincts des propriétaires, que le développement même du capitalisme relègue dans la population superflue !

2- Toute nationalisation n’est pas un progrès

“Tout transfert de responsabilités commerciales ou industrielles à l’État (capitaliste) peut avoir un double sens et un double résultat, suivant les circonstances :

- un résultat réactionnaire signifiant un retour au moyen âge ;
- ou un effet progressiste, un pas en avant vers le communisme”.

Donc, étant entendu que les nationalisations capitalistes n’ont rien à voir avec le socialisme, elles peuvent constituer, suivant les cas, soit une réforme progressiste, soit une entreprise réactionnaire. Quels sont ces cas ?

1- Les nationalisations sont un progrès quand elles se justifient économiquement, quand elles répondent à une nécessité interne, inéluctable du développement économique du pays. “Ce n’est que dans le cas où les moyens de production et de consommation sont réellement trop grands pour être dirigés par les sociétés par actions, où donc l’étatisation est devenue une nécessité économique, c’est seulement en ce cas qu’elles signifient un progrès économique, même si c’est l’État actuel qui l’accomplit”. L’État nationalise alors simplement “pour maintenir les conditions extérieures générales du mode de production capitaliste”. Il y a progrès parce que ce faisant le capitalisme perfectionne lui-même les conditions matérielles du socialisme. Mais en attendant l’exploitation capitaliste, loin d’être supprimée, est poussée à son comble, et ce qui reste de propriété privée est renforcé au lieu de s’en trouver menacé.

2- Les nationalisations sont réactionnaires quand leur but est politique, quand leur résultat essentiel est de renforcer l'État capitaliste. Dans ce cas, "ce prétendu socialisme n'est rien d'autre :

- d'une part qu'une réaction féodale,
- et d'autre part qu'un prétexte à faire marcher la planche à billets,
- avec comme intention annexe le désir de transformer le plus possible de prolétaires en fonctionnaires et retraités dépendants de l'État, c'est-à-dire d'organiser, à côté d'une armée disciplinée de fonctionnaires et de militaires, une armée aussi disciplinée de travailleurs. Remplacer la pression électorale des contremaîtres par celle des supérieurs hiérarchiques dépendants de l'État.

Quel beau socialisme ! C'est à cela qu'on aboutit, lorsqu'on fait confiance au bourgeois, lorsqu'on croit ce qu'il ne croit pas lui-même, mais feint de croire : que l'État... c'est le socialisme."

Ainsi "Bismarck, sans aucune nécessité économique, a étatisé les principales lignes de chemin de fer de la Prusse, simplement :

- pour pouvoir mieux les organiser et les utiliser en temps de guerre,
- pour faire des employés de chemin de fer un bétail électoral au service du gouvernement,
- et surtout pour se donner une nouvelle source de revenus indépendante des décisions du Parlement."

Retenons la critique d'Engels, qui peut nous servir de modèle, du projet de Bracke – l'un des chefs du parti socialiste allemand (eisenachien) – de nationalisation des chemins de fer et de l'industrie des tabacs : ce projet ne se justifiait pas économiquement, puisque l'Allemagne sortait à peine du moyen âge, et entrait dans la période capitaliste depuis la crise de 1875. Le progrès exigeait au contraire un large développement du capitalisme concurrentiel, qui désagrégerait d'une part les structures féodales du nord-est du pays, et éliminerait d'autre part la petite entreprise dans l'ensemble de l'économie. Les P.T.T. étaient déjà nationalisés, mais le développement économique ne justifiait à l'époque l'étatisation des chemins de fer qu'en Angleterre.

Bien sûr, en ce qui concerne les Tabacs, l'étatisation aurait supprimé les infâmes travaux à domicile de cette industrie. Mais : 1- cette transformation économique aurait pris plus de temps que ne semblait devoir durer le régime bonapartiste prussien ; 2- les ouvriers d'État des Tabacs auraient immédiatement été placés sous le régime des lois d'exception contre les socialistes et privés du droit d'association et du droit de grève, ce qui aurait été un désavantage pire que l'avantage économique ; 3- on pouvait être sûr que l'État prussien ferait empirer la qualité du tabac, en augmenterait le prix, si bien que les capitalistes se serviraient de cette expérience pour combattre le socialisme.

Mais il y a plus grave encore : non justifiée, la nationalisation, serait donc essentiellement instaurée dans un but financier pour accroître la puissance de l'État, du système politique prussien, et donnerait à celui-ci le pouvoir d'attribuer des places et de corrompre de deux manières :

- en acquérant une indépendance financière totale, échappant à tout contrôle ;
- par la mainmise directe sur deux nouvelles armées, cheminots et buralistes.

3- Conclusions

Deux séries de conclusions s'imposent soit que l'on rapporte les nationalisations au socialisme, soit qu'on les envisage comme réforme capitaliste :

1- George Marchais et le PCF jouent sur les mots, ou plutôt trompent délibérément la classe ouvrière et le peuple quand ils affirment que les nationalisations et le gouvernement capitaliste correspondant d'"Union populaire" "ouvrent la voie au socialisme". Notons que les gaullistes prétendent eux aussi, par pure démagogie, que la vieille Gauche tricolore nous entraîne à la République rouge, si bien que cette complicité crée un immense malentendu pour les électeurs, qu'ils votent d'un côté ou de l'autre ! Marchais falsifie également le marxisme, et en identifiant les forces productives matérielles à leur forme sociale de Capital, il sombre avec son parti dans l'économie vulgaire.

Les nationalisations sont simplement le fruit des contradictions du capitalisme. Pratiquement, ce "communisme" capitaliste peut tout juste nous donner une idée de ce qu'il y a à faire, une fois réalisé le renversement révolutionnaire du pouvoir politique des classes exploiteuses ; dans la mesure où on l'assimile frauduleusement au socialisme, celui-ci ne peut que s'en trouver discrédité, et par suite loin de lui ouvrir la voie, on s'éloigne du but.

C'est Engels qui montre comment sortir de l'impasse capitaliste. La solution, dit-il, ne peut consister qu'à substituer aux nationalisations, à cette socialisation FORMELLE des forces productives, la reconnaissance EFFECTIVE de leur caractère social, collectif. Cela ne peut se produire que si la société prend possession OUVERTEMENT ET SANS DÉTOUR des forces productives devenues trop grandes pour toute autre direction que la sienne, c'est-à-dire par l'expropriation directe des gros patrons par les travailleurs eux-mêmes, et la gestion de l'économie par les PRODUCTEURS ASSOCIÉS. Les prolétaires, dont le capitalisme grossit toujours plus le nombre, sont la puissance que le système crée lui-même, et qui est obligée d'accomplir ce bouleversement sous peine de périr.

2- Le programme de nationalisations capitalistes de la vieille Gauche est-il progressiste ou réactionnaire ? Notre Parti maoïste en formation n'est pas encore en mesure d'apporter une réponse sérieuse. Mais Engels nous indique la marche à suivre : étudier l'état économique du pays (ajoutons relativement au marché mondial) ; puis sa situation politique, étatique et le rapport de l'un à l'autre ; enfin examiner les nationalisations cas par cas, pour chaque branche ou secteur économique. De ce point de vue, nous pouvons déjà poser quelques questions :

- Le seul intérêt des nationalisations étant dans la concentration et la centralisation du capital, cela ne se produit-il pas spontanément, et à une échelle bien plus vaste dans la formation de l'Europe ?

En admettant que certaines nationalisations soient justifiées, sont-ce principalement, ou seulement, celles que propose la vieille Gauche ? Faut-il non pas nationaliser les marchands de canons, mais les supprimer ? Comment admettre l'indemnisation des gros actionnaires ? Pour exproprier pour de bons les sociétés capitalistes, est-il sérieux de préconiser la méthode "électorale" !

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

- Les nationalisations justifiées économiquement représentent un renforcement immédiat du capital, c'est-à-dire de la force d'exploitation ; pourquoi les présenter par conséquent comme l'"instrument déterminant" des conquêtes sociales ? D'autant que le "rachat" des entreprises par l'État aurait pour premier résultat un accroissement énorme de la dette publique.

Des "conquêtes sociales" elles-mêmes, il est permis d'en rire, puisque les 1000 francs ne représentent pratiquement aucune amélioration, et que les 40 h – sur lesquelles on est des plus discrets, et qu'on ne promet même pas pour tout de suite – ne nous ramèneraient même pas à 1936 (35 ans en arrière !) compte tenu de l'allongement des trajets. Alors pourquoi tout ce bruit ? Et ne nous étonnons pas que gaullistes et "réformateurs" aient pu aussi facilement se donner le même catalogue électoral ?

Les travailleurs peuvent obtenir par la lutte des avantages réels, c'est-à-dire bien supérieurs sans y mêler des nationalisations ! Tout simplement en faisant payer les patrons... et l'État-patron ! En fait c'est ce qu'ils étaient en droit d'attendre de la grève des 10 millions de 1968... si les Séguy et consorts qui se présentent aujourd'hui comme les "garants" de l'union populaire n'avaient pas organisé les négociations de Grenelle précisément pour liquider la grève générale, défaire l'union populaire !

- Enfin il faut se demander si la France gaulliste ne souffre pas tout particulièrement d'un étatisme monstrueux ; dans ces conditions la vieille Gauche ne tire-t-elle pas à hue quand il faut aller à dia ?

Soyons donc sur nos gardes, gardons-nous à droite, gardons-nous à "gauche" !

Silvye [Freddy Malot] – 27 Pluviôse, An 181 (16/02/1974)

Tirage : 100 ex.



La Dictature du Proletariat

Les Principes du Léninisme, Joseph Staline – 1924

C'est en 1924 que Staline fit ses conférences sur "**Les principes du léninisme**", cette œuvre classique parmi les classiques, par laquelle Staline s'est confirmé comme le continuateur de Lénine, et qui a éduqué les partis de la 3^{ème} Internationale.

•••

“La nouvelle forme d'organisation qui fut l'essence de la révolution prolétarienne est celle-là même qui est susceptible de devenir la base du pouvoir prolétarien. La dictature du prolétariat, c'est en effet l'union des conseils locaux en une seule organisation générale d'État, c'est la **République des Soviets**, une nouvelle forme d'État, différant dans son principe de la démocratie parlementaire bourgeoise, le développement et le couronnement de la commune de Paris, “le commencement d'un nouveau chapitre de l'histoire universelle” (Lénine).

Quels sont les traits caractéristiques du pouvoir des Soviets ?

- C'est que les organisations des masses populaires, les conseils, forment désormais “la base permanente et unique de tout le pouvoir d'État, de tout l'appareil d'État”, et partant les masses populaires “sont à présent associées constamment et nécessairement, et qui plus est de manière décisive, à la gestion démocratique de l'État” (Lénine : 1^{er} congrès du Komintern).

- C'est que le pouvoir des Soviets affranchit l'armée de la subordination au commandement bourgeois et la transforme en instrument d'affranchissement du peuple ; qu'il réunit les pouvoirs législatif et exécutif en une seule organisation d'État ; et substitue les unités de production aux circonscriptions territoriales, reliant ainsi directement tous les travailleurs à l'appareil administratif d'État et leur apprend à gouverner.

En résumé, seule l'organisation “soviétique” de l'État brise d'un coup l'ancien appareil et prépare le dépérissement de l'État, achemine au communisme intégral.”

Freddy Malot – novembre 1975

(cf. version complète de ce résumé des *Principes du Léninisme*
en annexe du *Stalinisme*, Freddy Malot – mai 2000)

La République

Les Journées de Juin 1848

Enfin, pour donner du cœur à l'ouvrage aux soldats de la civilisation et de Dieu, rien ne fut d'un usage plus efficace que le récit des "atrocités" mises au compte des ouvriers en armes. Ces abominations ne sont pas faites pour surprendre un homme, par exemple, comme le marquis de Normanby, lequel écrivait, le 24 : "*Le faubourg Saint-Marceau est au pouvoir de ses habitants, gens de la pire espèce.*" Nous avons déjà vu Marrast et Sénard insister sur l'article "pillage", premier point, comme on sait, du programme des insurgés, et l'on n'aura pas oublié l'adjonction faite au *Moniteur*, le 16 mai, afin d'éclairer la province sur les "*deux heures de pillage*" réclamées par les amis de Barbès. Cette fois-ci de même, la police de Recurt poussera le zèle jusqu'à produire – au sens le plus concret du mot – des pièces à conviction décisives : on avait trouvé, on exhibait, parmi les trophées conquis sur certaines barricades, des drapeaux portant cette devise : "*Vainqueurs, le pillage ; vaincus, l'incendie !*" On ne le leur faisait pas dire ! Des "*bêtes féroces*", criait *La Revue des Deux Mondes*, des "*bêtes féroces professant comme religion le pillage, le viol et l'incendie !*" À la vérité, on éprouvait de l'embarras sur cette question, précisément, du bien d'autrui. On écoutait mal Victor Hugo rapportant que son domicile, place des Vosges, avait été envahi par des émeutiers qui tiraient par les fenêtres mais n'avaient touché à rien dans l'appartement. Et Mérimée, qui a fait le coup de feu sur les rouges "*avec tout ce qu'il y a d'honnêtes gens à Paris*", et qui déclare à M^{me} de Montijo : pour les ouvriers, "*il s'agissait de piller la ville*", baisse la voix pour lui confier, à la fin : "*nous sommes entrés dans les maisons de la rue Saint-Antoine d'où les insurgés venaient d'être délogés ; les habitants nous ont dit qu'on ne leur avait rien pris¹⁰ ; sur les boutiques, on voyait écrit à la main par les insurgés : Mort aux voleurs !*" Le Correspondant reconnaîtra en passant que l'insurrection "*a oublié les églises et n'a point insulté la religion*" (il notera même que "pas un" des ouvriers mourant n'a refusé les derniers sacrements), mais ces brèves remarques sont postérieures à la victoire. Pendant l'action, les journaux raisonnables, lus par ce que Mérimée appelle "*toute la saine population*", *La Patrie*, *Le Siècle*, *L'Assemblée nationale* et particulièrement *Le Constitutionnel* du célèbre M. Véron, ont été au-dessus de tout éloge dans leur campagne d'informations : les amis de l'ordre apprenaient par eux que les insurgés crevaient les yeux des prisonniers et leur arrachaient la langue ; que des cantinières, vendues à l'ennemi, offraient aux gardes nationaux de l'eau-de-vie empoisonnée ; que les rouges traînaient les petites filles des pensionnats dans les rues pour les aligner devant les barricades et mitrailler ainsi la troupe à l'abri de cet innocent rempart ; que les ouvriers transformaient en lampions les crânes des soldats qu'ils avaient tués ; que certains raffinés se faisaient des flambeaux avec des gardes nationaux enduits de

¹⁰ Cette attitude universelle des insurgés gênait beaucoup *La Revue des Deux Mondes*, qui s'en tire comme suit : l'insurrection "*écrivait Mort aux voleurs sur les boutiques, mais, après la victoire, elle aurait organisé la spoliation en grand*" (*La Revue des Deux Mondes* du 1^{er} juillet 1848).

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

résine, et que les femelles du prolétariat avaient pour divertissement de scier vivants entre deux planches les malheureux qui tombaient entre leurs mains. *Le Lampion* eut cette trouvaille : “*On a découvert sur le cadavre d’un socialiste le billet démocratique que voici : Bon pour trois dames du faubourg Saint-Germain.*” M. de Castellane pendant le combat (dans la journée du 25) prend note des détails qui viennent de lui parvenir : “*on a trouvé [dans une rue reconquise] une pompe pleine de vitriol*” ; “*on a coupé les poignets à un jeune garde mobile et on les lui a mis dans ses poches en lui disant de les porter à ses parents*” ; “*sur plusieurs drapeaux*” enlevés aux insurgés, se lit l’inscription suivante : “*Pillage*”, ou “*Viol*”, Mérimée a “*vu*” un homme “*qui avait les bras rougis jusqu’aux coudes pour s’être lavé les mains dans le ventre ouvert d’un mobile blessé*” ; Mérimée a vu l’homme ; le crime, non ; mais on le lui a raconté, comme on lui a fourni cette autre notation pittoresque au sujet des travailleurs : “*sur leurs barricades, à côté du drapeau rouge, on voyait des têtes et des bras coupés*” ; et le vicomte d’Arlincourt, en août, dans sa tonnante brochure *Dieu le veut !* rappellera aux gens de bien les hauts faits des “*sauvages héros de la République rouge*” : “*des hommes ont été mutilés, sciés, crucifiés, jetés dans les fournaises ; des yeux ont été crevés, des langues coupées, des cœurs arrachés !*”

L’enquête sur les événements de juin (Commission Barrot-Bauchart) connaîtra d’irritants déboires lorsqu’elle voudra tenter d’apporter sur ce point les précisions indispensables : localisation, noms des victimes, noms des coupables¹¹.

Extraits de *La Première résurrection de la République* (p. 436-443),
d’Henry Guillemin



¹¹ Le 29 juin, le Chargé d’affaires d’Angleterre, vaguement sceptique, a demandé personnellement à Bastide “*si l’on s’était assuré de ce qu’il y avait de vrai dans les récits des cruautés que l’on prétendait avoir été commises par les insurgés*” ; et Bastide lui a répondu qu’il “*avait le regret de penser qu’il n’y avait pas eu d’exagération sur ce point*” (Normanby, *op. cit.*, II, 142).

Romieu

Encyclopédie Larousse – 1875

...

ROMIEU (Auguste), administrateur, littérateur et auteur dramatique, né à Paris le 17 septembre 1800, mort le 16 novembre 1855. Fils d'un général de l'Empire, il fit ses études au collège Henri IV, puis fut admis à l'École polytechnique, d'où il sortit un des premiers de la promotion. Fort intelligent, très-spirituel, aimant la vie libre et joyeuse, la table et les plaisirs, il résolut de rester à Paris et chercha à se faire un nom dans la littérature théâtrale. Romieu débuta, en 1823, par un agréable vaudeville, le *Bureau de loterie*, en collaboration avec son ancien camarade de collège Mazères, puis il fit jouer un certain nombre de pièces, la plupart en société avec de Wailly, Rougemont, Bayard, Langlé, Royer, etc. Dès cette époque, il commença à se faire connaître dans un certain monde par ses petits soupers, ses folles aventures, ses bons mots et ses plaisanteries plus ou moins extravagantes. En même temps, cet intrépide viveur, que ses intimes appelaient **Coco Romieu**, écrivait des petits livres, tels que le *Code des honnêtes gens* (1825) ; le *Code gourmand* (1827), où il faisait preuve d'une compétence toute particulière ; le *Code civil*, manuel complet de la politesse (1828) ; le *Code de la conversation* (1828). Très-lié avec Alphonse Royer, il fit la connaissance du docteur Véron, qui en parle longuement dans ses *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, et fut mis par eux à la tête de la rédaction du *Messenger*, qu'ils venaient d'acheter (1830). L'année suivante, il résolut de suivre la carrière administrative, et, grâce à son ancien condisciple, M. de Montalivet, il devint sous-préfet de Quimperlé. De là il passa successivement à la sous-préfecture de Louhans, à la préfecture de la Dordogne (1833), à celle de la Haute-Marne (1844) et enfin à celle d'Indre-et-Loire. Dans ses fonctions administratives, Romieu n'avait point dépouillé le vieil homme ; il mettait consciencieusement en pratique son *Code du gourmand* et savait égayer les ennuis de la vie de province par des farces dignes d'un gamin de Paris. La révolution de 1848 fit rentrer dans la vie privée ce trop joyeux préfet, qui devint l'ennemi implacable de la République naissante. Voyant poindre la fortune de Louis Bonaparte, à l'exemple de son ami Véron, il se jeta de ce côté et employa ses loisirs à écrire des pamphlets contre les hommes et les institutions de Février. Il débuta par une brochure, intitulée : *De l'administration sous le régime républicain* (1849, in-12), qui passa inaperçue, puis il fit paraître *l'Ère des Césars* (1850, in-80), livre à sensation, dans lequel il s'attacha à montrer qu'on devait aboutir nécessairement au césarisme. Cet écrit, vigoureusement attaqué par la presse républicaine, fit du bruit et, bientôt après, Romieu, dans le but d'épouvanter la France, d'effrayer les poltrons, de faire croire à la nécessité d'un coup d'État, lança le *Spectre rouge* (1851, in-80), dont l'effet fut déplorable et dont nous parlerons ailleurs (V. SPECTRE ROUGE). Lorsque l'auteur de l'attentat du 2 décembre 1851 eut assis son despotisme sur la terreur, il s'empressa de récompenser le beau zèle de Romieu en le nommant directeur général des Beaux-arts (1852). L'année suivante, la direction des Beaux-arts étant passée dans les

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

attributions du ministre d'État, l'auteur du *Spectre rouge* se démit de ses fonctions et fut nommé, en compensation, inspecteur général des bibliothèques de la couronne. Atteint d'une affection de poitrine, Romieu était gravement malade, lorsqu'il apprit la mort de son fils, tué à l'attaque de Malakoff. Il mourut peu après à Nyons, chez une de ses parentes. Louis-Philippe l'avait nommé, en 1838, officier de la Légion d'honneur. Outre les ouvrages précités, on lui doit les pièces suivantes : *Pierre et Thomas Corneille*, à-propos en un acte (1823), avec Monnières ; *l'Adjoint et l'Avoué*, comédie en deux actes (1824), avec de Wailly ; *Apollon II ou les Muses à Paris*, vaudeville en un acte (1825), avec Langlé ; *Henri V et ses compagnons*, drame en trois actes (1829), avec Alphonse Royer, pièce qui eut beaucoup de succès aux Nouveautés ; *Mérinos Beliero ou l'Autre école des vieillards*, parodie en cinq actes et en vers du *Marino Faliero*, de Delavigne (1829), avec Rougemont ; *Molière au théâtre et le Dernier jour des folies*, pièces en collaboration avec Bayard ; le *Neveu de monseigneur*, vaudeville, avec Bayard et Sauvage, etc. Il a publié, en outre : *Proverbes romantiques* (1827, in-80) ; le *Mousse*, roman voilier (1833, in-80), sous le pseudonyme d'**Augusta Kernoc** ; *Scènes contemporaines*, par la vicomtesse de Chamilly (1827-1830), avec Loève-Veimars ; *Fragments scientifiques* (1847, in-80), recueil d'articles publiés dans le journal la *Presse* en 1845 et 1846. – Sa femme, M^{me} Marie ROMIEU, née à Langres en 1825 et qui épousa en secondes noces Philarète Chasles, est l'auteur de quelques ouvrages : *Des préjugés* (1854, in-80), sous le nom de *Marie Sincère* ; la *Femme au 19^{ème} siècle* (1858, in-80) ; *Des paysans et de l'agriculture en France au 19^{ème} siècle* (1865, in-80), ouvrage qui lui a valu une médaille d'honneur de la Société d'encouragement en 1866.

Encyclopédie Larousse – 1875

Propriété parasitaire

En fait, le rapport exploiters-Exploités sur le mode de décomposition.

C'est-à-dire **sans support de concurrence**.

...

Le Libéralisme connaissait :

1- **Concurrence de "tous"**. Tous étaient "propriétaires" (abstraction faite des uns Actifs et des autres Passifs, c'est-à-dire Moyens de Production et Force de Travail ; Entreprise et Ménage ; Argent-capital et Monnaie-moyen de circulation).

2- **Concurrence entre Exploiteurs et Exploités**.

3- **Concurrence entre Exploiteurs** (Banque et Industrie ; Commerce et Industrie ; Manufacturiers et Fermiers ; Propriétaires Fonciers et Entrepreneurs ; Administration et Propriétaires ; agents Nationaux et Compétition Internationale).

4- **Concurrence entre Exploités** (dont exode rural et agents à "statut" public ; Immigrés et Femmes ; grosse industrie et petite ; Indépendants pauvres – s'auto-exploitants – et employés "mercenaires" ; Travail simple et Complexe ou Qualifié ; Ouvriers et Employés ; Exécutants et Cadres...).

...

1- Sans droit d'Association, le "Salarié" est soumis au **système SMIC**.

2- Sans Responsabilité, le "Capitaliste" (de la S.A. de droit commun et de l'entreprise "publique du secteur concurrentiel") est l'élément d'un **système de Rentier** (rente ≠ Profit). Ce n'est plus un propriétaire, mais un Rapace, un Voleur.

...

Clans, Gangs :

Voir que c'est comme **Caste** qu'il y a cette position, dégénérescence de Classe, et non pas à titre "individuel". Le capitaliste libéral n'avait son "**privilège**" que comme **Classe**, il pouvait "être ruiné". D'où l'idée de "**féodalité**" capitaliste.

D'où tous les types de **Nomenklatura** et de **Technocratie**.

"Déclassés" dominants :

Technocrates : Cela est **lié à l'État**, du fait même qu'il y a abolition du droit d'Association et du Parlementarisme comme conséquence directe, avec expression "extérieure" du Militarisme et du Colonialisme.

Bureaucrates : Cela est **lié au Bureaucratisme** (Syndicats Jaunes et autres "Associations").

Extrait du *Capitalisme Parasitaire*, Freddy Malot – 1999

LES NAZIS (“fascistes”)

La **Nation** est un **Grand Ménage** (communauté de “sang”).

A- Forces Productives :

Industrie (production matérielle) contre “Finance”, “Usuriers” marchands (la monnaie, l’or, abolis).

“**Concrets**” et “Naturels”. Contre “abstraction” ; formalisme.

Vision “**organique**”.

“Communauté de Travail” ; principe du Führer.

C’est l’armée contre la Banque : *ce n’est pas dans le secteur financier que l’on fabrique les Bateau, les avions, etc.*

Autarcie

Espace vitale

B- Rapports de production :

D’où la **prétention au Socialisme** contre le “Libéralisme”.

D’où la prétention à l’**Individualisme** (Chef, Héros), à la Liberté contre l’Égalité. Contre le Nivellement, loi du Nombre, Cosmopolitisme.

Slogan Nazi : Communisme = Capitalisme !

Socialisme : *Chez nous, il n’y a plus de classe.*

Nation Proletaire : *nous on ne sera pas pays du Tiers-Monde.*

•••

Le Libéralisme Moderne, c’est : **Marché-État Constitutionnel** (et inverse).

• Dans la Barbarie Intégrale d’avant-guerre, n’oublions pas qu’il y a **deux puissances** se faisant face pour diriger le monde, bien que chacune donne son ambition pour un “modèle” **valant pour “tous pays”** (l’un comme l’autre, **attention** ! Roosevelt = Hitler).

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

- La différence ?

- **Les démocrates :**

- Ils mettent en sourdine l'État (il y a SDN et ONU) ; et **dans l'État ils veulent faire oublier le Gouvernement** (il y a l'assemblée, les Élections, les partis).

- La liberté, c'est le **Marché "sans" l'État** (pour les autres !)

- Mais le Marché est perverti : marchandises sans argent ; argent sans capital ; capital bancaire sans industrie. Bref, **circulation "sans" Production.**

- **Les Fascistes :**

- État sans marché** (mais l'État est Volkish, Grand Ménage = Nation ; l'entreprise doit se reconnaître "politique").

- Production "sans" circulation** (choisir "du beurre ou des canons"). Distribution sans échange privé (capitalisme de guerre en temps de paix). Réquisitions, Affectations, "priorités" dans affectation de matières premières ou "ersatz", industries "sensibles" ou "stratégiques"...

- Troc ; espace Vital** ("complémentarités").

Extrait du *Capitalisme Parasitaire*, Freddy Malot – 1999

An 2000

La base de la Barbarie Intégrale dominante
c'est le Parasitisme Intégral (économie) et le Banditisme Intégral (politique).

...

• Il y a 150 ans, c'était la crise générale de la civilisation préhistorique, une "**fin d'un monde**" existant depuis **2500 ans**.

Alors la Barbarie Intégrale s'érigea en système dominant. Le Parasitisme se retournait contre l'Exploitation économique et le Banditisme contre l'Oppression politique, c'est-à-dire contre la Propriété et le Droit.

• Aujourd'hui se dessine une seconde "**fin d'un monde**", la **fin de la Barbarie Intégrale**, étendue et approfondie depuis **150 ans**.

En effet, maintenant que la Barbarie Intégrale est allée jusqu'à se donner comme appui :

- La "**Sécurité Sociale**" au Nord ;
- Les "**Indépendances Nationales**" au Sud ;

Que peut-il bien succéder à cela, sinon le dilemme : Communisme ou Suicide de l'humanité ?

• Après l'ONU et la déclaration "universelle" des droits de l'homme appuyée par les "Casques Bleus", l'ensemble implosant 50 ans après (1950-2000), que peut-on attendre ?

Ce ne peut être qu'une vraie et **dernière/première Guerre Mondiale**, évoluant inéluctablement en guerre civile planétaire prolongée.

• À partir de là, des étapes sont à entrevoir :

- D'abord **cassure irréversible de l'empire de l'Argent et des Armes** en deux tronçons : Communiste et Barbare (comme l'empire d'Orient et d'Occident, à la fin de l'Antiquité, balayés ensuite successivement (310-395-476-580)).

- Ensuite : **Gouvernement Mondial et Coopération Générale**, avec salaire gratuit et Citoyenneté libre. Vrai commencement de la "transition".

- Enfin : **Gratuité/Volontariat et pure administration des choses** (oubli de tout gouvernement des hommes).

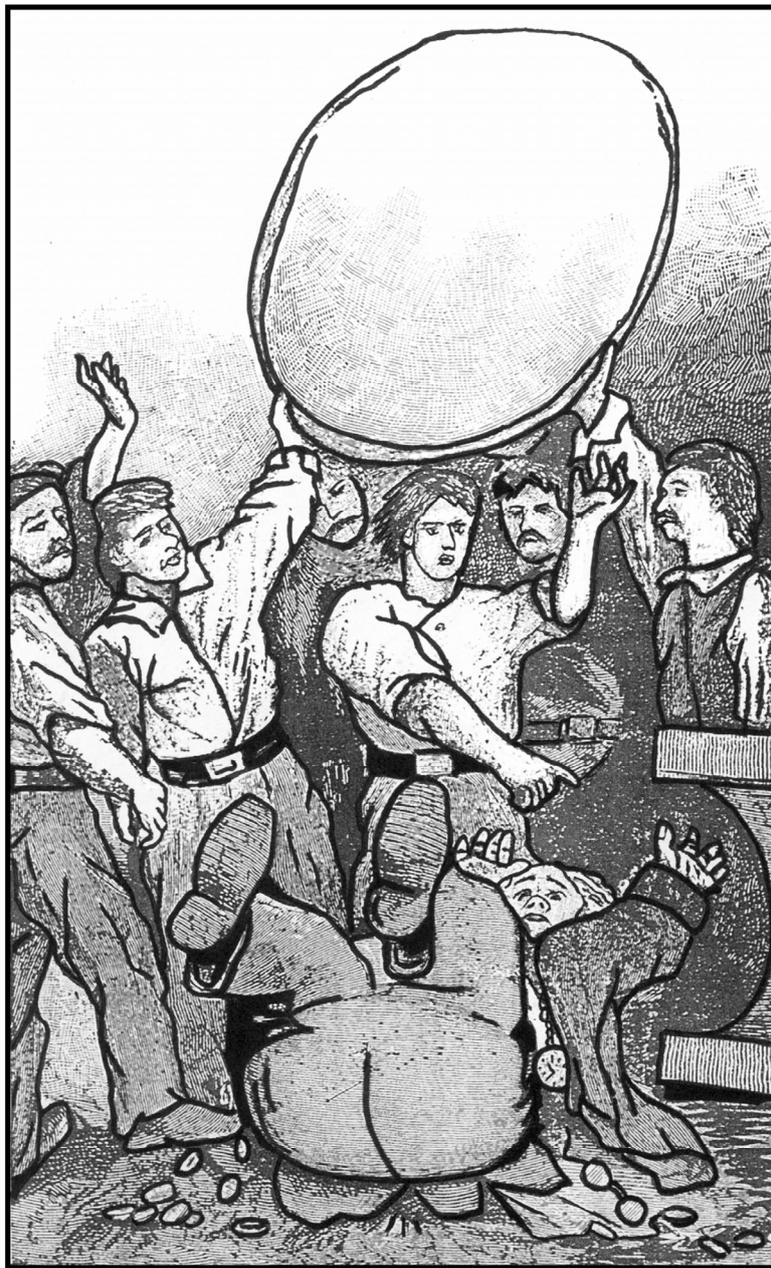
La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

- C'est donc **tout un processus**, complexe et prolongé, qu'il s'agit d'entreprendre :

- Il ne s'agit pas que de **renverser la Barbarie Intégrale** dominante ; ce qui n'est que simple renversement du rapport de force au sein de la Crise finale de la Civilisation Préhistorique ;

- Il faut encore résoudre effectivement cette crise, c'est-à-dire extirper les racines et "dépasser", "éteindre", **le passé civilisé et préhistorique**.

Extrait du *Capitalisme Parasitaire*, Freddy Malot – 1999



Triomphe du Travail

LE NORD

Le Nord décida donc pour le Monde.

Guizot à Metternich (la grande autorité de la Sainte Alliance) en 1844 :

“Il n’y a qu’une affaire en Europe, et la même pour tout le monde : la répression de l’esprit anarchique et le maintien de la paix en ce dessein” (Paix “par priorité” GB/France ; et Modernes/Féodaux).

Ceci résume tout !

Ceci inaugure les deux Hégémonies successives des 150 années de Barbarie Intégrale : Le **Sterling** (1840/1915) : 75 ans ; puis le **Dollar** (1915/1990) : 75 ans.

Aura-t-on une 3^{ème} Hégémonie ? C’est la question !

a) Politique : “À bas le Parlement” !

Au nord, la face “politique” de la base est secondaire, subordonnée.

Littre, le 1-10-1849 (noter la date) :

“Il y a impossibilité pour le corps de la Chambre des Députés de faire de bonnes lois. Dans le système Parlementaire, le pouvoir se trouve dévolu aux avocats, aux rhéteurs...”

[“Législation” (!) sur Presse, Association, Garde Nationale... “Lois de Septembre” (1834). “Candidatures multiples”. “Mairies” des grandes villes à régime “spécial”/préfet de police... “Déportation”...]

...Le pouvoir central (**gouvernement**) doit être chargé non seulement, comme l’ancien pouvoir exécutif, de diriger les affaires, mais encore de faire les lois. C’est revenir, dans les conditions d’une société démocratique (**sans dynastie !**), à l’ancienne monarchie, reprendre notre tradition interrompue par le régime constitutionnel”. **“Pouvoir fort” !**

Bref, comme dit **Thiers** :

“Les vrais républicains redoutent la vile Multitude”.

Le Thermidorien **Boissy d’Anglas** (1795), auteur de la Constitution de l’an III, stigmatisé par Babeuf, triomphe enfin ; le Temps est à une déclaration des “Devoirs de l’homme”.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Avec cela : “Suffrage Universel” !

Le Césarisme officiel, appuyé par les “Consultations” Plébiscitaires. **Tous “citoyens passifs”**. Le peuple est “l’ennemi de l’intérieur” ; tout libéral est suspect de “société secrète” ; un révolutionnaire est criminel de droit commun.

Expression Mondiale du Despotisme Démocratique : Congrès de la Paix à la Hugo ; **S.D.N. ; O.N.U.**

Le vieux “droit des gens” affiché “Droit International” !!

Bref : “ingérence” légale... ; “crimes contre l’humanité” (imprescriptibles), etc.

Léon Bourgeois et Cie. “Parlement Mondial” totalitaire.

•••

Avant 1850, nous avons simplement le règne de l’oppression politique civilisatrice. Chez les Modernes, le Gouvernement – l’exécutif – reposait alors sur la Nation. Le pouvoir était essentiellement “**Parlementaire**”, “**constitutionnel**”. En d’autres termes, le peuple était soumis à un véritable “**État de Droit**”, un ordre public tel que pouvait le concevoir la bourgeoisie moderne, avouant franchement et officiellement la direction d’une masse de citoyens déclarés “passifs” par une minorité de citoyens déclarés “actifs”. L’Oppression Politique reposait réellement sur le socle de la citoyenneté civilisée parvenue au terme de son perfectionnement, et alors la sûreté de tous les citoyens s’exprimait par “**l’égalité devant la loi**”.

b) Économie : “À bas le Syndicat” !

C’est-à-dire : à bas les “résistances” et l’Association populaire en général.

L’économie, c’est l’essentiel au Nord.

BUREAUCRATIE :

L’Exploitation sera le fait de la “contrainte extra-économique”. La Propriété est le prétexte nominal de l’Exploitation. Rapine et Vautours (E. Pottier). Interdiction de la double concurrence libérale : entre salariés et entre capitalistes.

“**New unionism**” d’**Affranchis** (1864/1884/1901). “Syndicats” jaunes : “étendre la démocratie à l’entreprise” ! Est l’instrument décisif, plus que la police (armée d’occupation). “Ilotage” premier. En cela “économique” ! “Aristocratie ouvrière” de Lénine.

Le salarié (et le petit producteur ou échangiste s’auto-exploitant) n’est plus **qu’un indigène** pressuré par un colon, qui doit “s’assimiler”, s’intégrer quoique déjà “citoyen” ! “Suspect” a priori (“classes dangereuses”).

En fait, retour à la dépendance personnelle directe... socialisée (esclavage des Anciens !).

TECHNOCRATIE

(terme de Roosevelt – 1925) :

La Société Anonyme de droit commun est l'expression juridique officialisée (1867 en France) du Parasitisme, avec les précurseurs des Zinzins (concessions de Chemins de fer, Haussmann, Pereire...).

La Société anonyme n'est pas identique, encore moins la forme supérieure, de la société de capitaux ! Désormais le Commanditaire règne sur le Commandité ; c'est un "lanceur d'affaire", "chevalier d'industrie".

La S.A. est d'essence de "**droit public**"... et en même temps on y vante le retour à "**l'intuitu personae**" ! Pour cause : donne la "République de Panama" ! (Cf. M. Ripert dans *L'Ouest*, F. Malot).

"Prison pour dettes" (contrainte par corps) abolie pour les "chevaliers d'industrie". De même, pour faillite frauduleuse et banqueroute, plus d'indignité civique ni d'infamie.

Il y eut "S.A." bien avant le nouveau Code des Sociétés (lui-même impensable sous Napoléon : Code de Commerce ; Code des Sociétés va avec le "Code du Travail") : "fausses" Commandites de 1841 ! (S.A. de fait). Idem légalisation de la vente à découvert par "l'anar" auteur du rétablissement du divorce : Naquet).

ASPECTS

La "**Rente** du Capital" **substituée au Profit**.

La théorie du "**Profit Maximum**" des Russes (1954) n'est qu'un aspect second, relatif aux PME/sous-traitants.

C'est la plus-value comme but d'une oligarchie de "Commanditaires" (exemples : "charges" d'un appartement pour le loyer).

Système des "parts de fondateurs" pour "lanceurs d'affaires", de la "prime d'émission", du "Prospectus", des "Concessions" (rail, canaux, etc.). Avec les cliques Politiques : Haussmann, Pereire, De Lesseps, Crédit Mobilier (On l'abolit pour la forme ! Afin de la systématiser !).

En fait, démembrement de l'Action : le "droit de vote" (20 % de la valeur) subtilisé est ce qui procure la Rente ; le "coupon" en dividende devient subordonné.

Cf. "sociétés de gestion de valeurs mobilières" de 1919 pour dette Russe et Ottomane ; Cf. SICAV et FCP – "Fonds de Pension" !

•••

Les **Fonds Propres** deviennent **prétexte** à "**Capitaux Permanents**" (Incluant Dette longue, obligations).

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Pyramide des Holdings. D'où : "valeurs classées", captation des caisses de retraite et Zinzins. D'où "tribut" capitaliste (cf. dîme féodale). Capital "a priori" collectif.

•••

La Dette publique prime l'Impôt dans le Budget.

Et dans l'Impôt, les "indirects" (cf. Gabelle) resurgissent devant l'impôt direct : Income Tax (IRPP) ; TVA ; Taxes parafiscales (carburant, tabac/alcool, loterie, Amendes).

•••

Protectionnisme (dumping, etc.).

•••

Le papier-monnaie à Cours Forcé (1848 !) :

Il se substitue à la monnaie convertible : Cycle Inflation/Déflation.

Monnaie fiduciaire-Scripturaire éliminée ; les Débiteurs dominent les Créanciers (gap monnaie intérieure/monnaie "mondiale"). Gold "Exchange" standard, Open Market.

•••

Secteur "public" (et semi-public/parapublic) **domine l'économie "privée"**.

Comme les "Services" improductifs et le secteur non-marchand gangrènent le secteur "manufacturier". Cf. "col blancs"/"cols bleus". Théorie de la "nouvelle classe ouvrière".

"Marchés Publics" décisifs. Système de "prévarication" de l'Administration systématisé (Panama).

•••

L'État policier et militariste : levier des commandes de la Recherche qui ne sont en fait que les "retombées civiles" du militaire (cf. satellites et TV) ! C'est le pendant exact des Affranchis ! D'où la "Science" (Physique) qu'on voyait "libératrice" (même la "fée électricité" !) est perçue désormais "dangereuse", effrayante. Non plus seulement comme les Luddites de 1813 !

Les "Munitionnaires" de 1808 ont inspiré les "Concessions" de Rail, ... jusqu'à nos Zinzins.

•••

Le "**Salarié**" devient un **statut arbitraire** : "**salaire indirect**", "prélèvements obligatoires" (40 %).

En dernière analyse, expression de la loi de la "baisse tendancielle du taux de profit".

c) Les trois Phases du Parasitisme :

A	1- Spéculation : “Affairistes”	1845-1885
B	2- Monopoles : Holdings – Trusts – Cartels (1920 : “Nationalisations industrialisées” – CGT)	1885-1920
	3- Interventionnisme : “Offices publics” (Jaurès) : On ne fit pas l’office du blé mais celui du pétrole ! “Open Market” (“Régulation” par la monnaie).	1920-1945
C	4- Planisme (Plan indicatif) : Nationalisations (Cf. 1943 : Conseil National de Libération). “Économie Dirigée” (“3 ^{ème} voie” entre capitalisme et socialisme, etc. !).	1945-????

...

C’est le régime permanent du “capitalisme de guerre” (cf. Union sacrée de 14-18. A. Thomas et B.I.T.).

C’est “l’impossible” Capitalisme d’État.

- Démocrates : Finance-Armée ;
- “Nazis” : Armée-Finance.

...

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Le Capitalisme Parasitaire, dans son ensemble, est **le règne des Déclassés** :

- Bourgeoisie Mafieuse en haut ;

- “Prolétariat de la canaille” en bas (cf. Marx et décomposition féodale : “la guerre des paysans”).

Technocratie-Bureaucratie génèrent des “Grandes Compagnies” (seigneurs de la guerre) dans le “monde riche” lui-même (Mercenaires et S.A.).

On chantait le “Miracle du Crédit”, le miracle de “l’Association de Capitaux”. Ce n’est que la guerre de la spéculation (parasitisme) **contre la Coopération** (communisme) !

•••

Les plus grands méfaits de la Technocratie/Bureaucratie (les “technocrates” tirent leur nom du brain-trust de Roosevelt en 1925 ; le banditisme de la Bureaucratie Syndicale ne s’est pas mieux étalé que dans l’American Federation of Labour – A.F.L.), fait dire :

L’avenir communiste est aux U.S.A. !

Extrait du *Capitalisme Parasitaire*, Freddy Malot – 1999

L'influence de l'armement sur l'histoire

**Depuis le début des guerres médiques
jusqu'à la seconde guerre mondiale**

...

Major-Général J. F. C. Fuller – 1948

Traduction et préface du général L. M. Chassin

...

Préface

“Il n'est pas douteux, a écrit J. R. Lester, qu'une des premières places parmi les grands soldats du 20^{ème} siècle ne soit plus tard réservée au Général Fuller.” Il n'est pas douteux, ajouterons-nous qu'une place de choix ne lui soit également réservée dans la petite cohorte des écrivains qui ont traité de l'art de la guerre. Car le Général Fuller aura eu le remarquable privilège d'être un des rares penseurs militaires qui ait eu l'occasion de mettre lui-même ses théories en action sur le champ de bataille.

...

Né le 1^{er} septembre 1878, le jeune J. F. C. Fuller fit ses **études à Lausanne** avant d'entrer en 1896 à **Sandhurst** où il se fit déjà remarquer par sa vive intelligence et la tournure originale de son esprit, peu porté à admettre *a priori* les enseignements conformistes. À sa sortie de l'école, il fut affecté à l'infanterie légère, servit en Angleterre et en Irlande, puis participa à la **guerre des Boërs** de 1899 à 1902 acquérant une solide connaissance de la pratique de la guerre. Après un séjour aux Indes, il revint en Angleterre et il se trouvait à l'**École de Guerre de Camberley** en 1914, au début du premier conflit mondial.

C'est à Camberley qu'il commença sa carrière d'écrivain par une de ces étonnantes prédictions qui ont fait de lui un véritable **“prophète” en fait de tactique**. À une époque où **la mitrailleuse** était encore d'un emploi peu courant, il écrivait que “c'était autour de cet engin que devaient être organisées les forces d'infanteries destinées à l'attaque décisive”, ajoutant que **“le canon de campagne** étant l'arme la meilleure pour le lancement des projectiles, il révolutionnerait la théorie de la guerre en **substituant la percée à l'encercllement”**.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

La guerre de 1914-18 allait lui donner raison et lui permettre de jouer un rôle capital dans le développement des armements.

C'est en effet le Lieutenant-colonel Fuller qui, en compagnie du Capitaine Le Q. Martel et du Capitaine Hotblack, mit au point au sein de l'armée anglaise la tactique d'emploi de l'arme nouvelle destinée à révolutionner l'art militaire : **le char de combat**, que venaient d'inventer à peu près au même moment le **Colonel Estienne** en France et le Colonel Swinton en Angleterre. En tant que chef du bureau des opérations du **Royal Tank Corps**, c'est à lui que revint l'élaboration du plan de la fameuse **attaque de Cambrai** où le 20 novembre 1917, **350 chars britanniques** réalisèrent la **première véritable percée du front allemand** depuis l'enlisement dans les tranchées survenu à la fin de 1914. "Étrange bataille, a écrit à ce sujet le Général Fuller, et l'une des plus remarquables qui aient été jamais livrées, car, quoiqu'elle se soit **terminée par un échec**, elle était destinée à révolutionner aussi bien la théorie que la pratique de la guerre terrestre".

Malheureusement, les généraux alliés étaient beaucoup moins hardis que les pionniers du Royal Tank Corps et ce n'est guère **qu'en 1918 que les chars purent être employés suivant les idées nouvelles**. Cependant, dans les **trois derniers mois de la guerre**, les Alliés avaient plus de **2000 chars en action sur le front Ouest**. Et pour son offensive du printemps de 1919 qu'il voulait décisive, le **Maréchal Foch** avait adopté un plan révolutionnaire dont l'auteur n'était autre que le Colonel J. F. C. Fuller.

L'idée directrice de ce plan était de paralyser l'armée allemande en pulvérisant tous ses centres nerveux : postes de commandement jusqu'à l'échelon armée terrestre et système d'approvisionnement. Cette opération devait être réalisée par une percée de **chars lourds, lancée sans préparation d'artillerie** et suivie d'une irruption massive de chars moyens, appuyée par une action du bombardement sur les arrières adverses. Après cette première attaque, une dernière offensive du type Cambrai, à base de chars et d'infanterie, aurait achevé la déroute de l'ennemi.

Les circonstances ne permirent pas la mise à exécution du "**plan Fuller 1919**". Mais il n'est pas douteux que les idées du "**soldat non-conformiste**" furent reprises et appliquées vingt ans après par le grand État-Major allemand, alors qu'en Angleterre aussi bien qu'en France, elles avaient été battues en brèche, puis négligées.

Cependant, après la première guerre mondiale, le Colonel Fuller occupa des postes éminents. Il fut en particulier, directeur de l'instruction à l'École de guerre de Camberley, puis **adjoint** en 1926 et 1927 **au Chef d'État-Major Impérial britannique**. Promu Major-Général en 1930, **il quitta le service actif en 1933**, ayant bien mérité de son pays.

Cet homme infatigable commença alors une deuxième carrière : celle d'écrivain militaire. À aucun moment son activité ne se démentit. En 1935-36, il suivit la **guerre italo-abyssine en tant que correspondant du Daily Mail**. De 1936 à 1938 son champ d'observation fut la **guerre civile espagnole**. Voyageant sans cesse à travers l'Europe, il **interviewa Hitler, Mussolini et Franco**. Pendant la seconde guerre mondiale enfin, il écrivit plus de cinq cents articles pour des journaux américains et britanniques.

Le succès lui vint très rapidement. Ses qualités de dynamisme, de vision large et profonde de l'avenir, son originalité, sa franchise, son style percutant joint à sa

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

connaissance indiscutable des choses militaires l'eurent vite classé comme un écrivain de réputation mondiale. À l'heure actuelle, l'œuvre du Général Fuller comprend **27 volumes** relatifs à l'art militaire. Certains sont des livres de souvenirs, comme *L'Armée de mon temps* ou *Les Mémoires d'un soldat non-conformiste*. D'autres sont des livres purement historiques, comme *L'Histoire de l'Infanterie légère anglaise au 18^{ème} siècle* et *Les Batailles décisives des États-Unis*. Mais la plupart d'entre eux – et les plus célèbres – sont relatifs à la théorie de la guerre. L'un de ceux-ci, ***La Guerre des blindés***, a même eu le privilège d'être un des trois livres de chevet qui devaient, par ordre du Maréchal Timochenko, être obligatoirement étudiés par tous les officiers de l'Armée Rouge, les deux autres étant le fameux *De la Guerre* de **Clausewitz** et *La maîtrise de l'air* du Général italien Giulio **Douhet**.

[**FULLER** : Un guerrier... pacifiste, ennemi du brutal Churchill ! Travailleur Clérical anglican (F.M.) :]

À part quelques exceptions, la paix n'est guère qu'une période d'incubation et de préparation à la guerre. De nombreux historiens et philosophes ont fait cette remarque, en particulier William James :

“Tout dictionnaire à jour, écrit-il, devrait dire que la guerre et la paix signifient la même chose tantôt *in posse*, tantôt *in actu*. On peut même dire avec raison que **la véritable guerre, permanente, ininterrompue**, c'est la *préparation* intensive de la guerre, où rivalisent les peuples, et que les batailles ne servent, en quelque sorte, qu'à vérifier publiquement la supériorité acquise durant les intervalles de “paix”.”

La deuxième chose qui nous frappe est que le caractère de la guerre change avec les progrès civils et les croyances à mesure que ceux-ci prennent corps autour de l'idée centrale de chaque cycle culturel. Ainsi au moyen-âge, les limitations de la guerre étaient fixées par **la religion**, fait central du monde spiritualiste, tandis qu'aujourd'hui c'est **la science**, fait central du monde matérialiste, qui les fixe.

Le troisième fait frappant, bien qu'il ne soit pas peut-être à première vue aussi évident, c'est que si la guerre évolue avec le progrès, ce dernier est également influencé par la guerre – il y a action réciproque de l'un sur l'autre. En outre, la guerre est le seul facteur permanent de ces transformations. Quelle que soit en effet la prédominance, religieuse, commerciale ou industrielle de la période considérée et quel que soit son système politique et social, la guerre n'en est jamais absente. On peut fonder toutes sortes de sociétés : théocratiques, athéistiques, ploutocratiques, communistes, démocratiques, autocratiques, etc., mais jusqu'ici on n'a jamais vu une société sans guerre. De même, tandis que les systèmes politiques, religieux, économiques et moraux, non seulement se transforment mais parfois disparaissent entièrement, et quoique les systèmes militaires se transforment eux aussi, on n'a jamais supprimé la guerre.

En dehors de brèves périodes de lassitude, le développement des armes et des moyens de guerre a toujours été continu et progressif. En outre, le génie inventif qui a toujours été stimulé par la guerre, a aussi favorisé profondément le développement intellectuel.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Mumford dit à ce sujet : “Jusqu’où nous faudra-t-il remonter pour prouver que c’est la guerre qui a le plus contribué à répandre la machine ?”

•••

[Horreurs des Démon-crates en 39-45 (F.M.)]

Il serait partial de vouloir citer des exemples, car tous les belligérants se sont plus ou moins rendus coupables. Mais le fait le plus significatif n’est pas l’universalité de ces actions barbares, mais le plaisir sadique qu’y ont pris les multitudes, et qui prouve à quel degré de dépravation l’humanité est retombée. Parmi les douzaines d’exemples dont foisonne la presse quotidienne je n’en citerai qu’un, comme typique de ce satanisme : “Aix-la-Chapelle est la plus importante des villes allemandes qui soit tombée entre nos mains. C’est la vision qui m’a le plus comblé de joie depuis des années. La ville, qui comptait quelque 170 000 habitants... n’a plus une seule maison habitable. Je n’ai jamais vu de destructions pareilles... Dix mille d’entre eux (des habitants) vivent comme des rats dans les caves au milieu des débris... un raid aérien à lui seul a causé 3 000 morts... Et cela fait plaisir de penser que ce qui est arrivé à Aix-la-Chapelle est arrivé et arrive encore à la presque totalité des villes allemandes...”.

Et c’est la veille de Noël que furent publiées ces lignes ! Les seules dont je me souviens qui puissent leur être comparées en fait de brutalité sont celles de Byron :

Et dans quoi monterai-je ? dit alors Lucifer.

Certes, si je m’écoutais,

Ce serait dans une voiture de blessés :

Que j’aurais de plaisir à voir leur sang couler !

•••

La guerre cessant d’être une lutte entre des valeurs de vie devient une force de destruction aveugle, une force de mort comparable à un tremblement de terre, à une éruption volcanique ou à un typhon. Des populations entières sont maintenant attaquées, anéanties, réduites en esclavage ou chassées comme des troupeaux d’un pays à un autre. Comme le dit Quincy Wright : “C’est toute la vie de l’état ennemi qui devient l’objectif de l’attaque. La doctrine moderne de la conquête va jusqu’à l’extermination de la population et à l’élimination de ses droits de propriété afin que d’autres s’installent à sa place”. Et c’est ainsi que nous trouvons des écrivains tels que feu Morley Roberts – un Anglais – qui se font les avocats de l’extermination de l’ennemi : “Si les Allemands sont de nouveau envahis, écrivait-il en 1941, il faut se dire que le massacre d’une population entière se justifie s’il n’existe pas d’autre moyen de sauvegarder une nation ou une nationalité inoffensive”.

Cette mécanisation totale en vue de la destruction guerrière et non de la construction pacifique, en vue du mal et non du bien, en vue de la mort et non de la vie, est **un fait entièrement nouveau dans la civilisation** occidentale. Même au cours de la hideuse guerre de Trente ans, on n’avait rien vu qui puisse en approcher. Et pourtant cette mécanisation est fille de l’intelligence humaine, et parce que la science envahit tout, et

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

parce que tout maintenant, y compris l'âme humaine doit être déformé pour pouvoir s'adapter au lit de Procuste des techniques, les guerres ne sont plus comme autrefois des conflits entre nations mais sont devenues des combats à l'intérieur même de la civilisation. Bien peu savent exactement pourquoi ils se battent et dans cette ignorance les nations se déchirent entre elles comme des bêtes en rut.

Et cependant tous souffrent d'une maladie universelle : la mécanisation de la vie, la domination aveugle de **la machine** sur l'homme.

Tant que cette domination ne sera pas renversée et que la machine avec tout ce qu'elle engendre dans l'ordre politique, économique, social et financier n'aura pas cessé de dominer l'homme pour devenir sa servante, la guerre demeurera une constante de notre civilisation.

Il est fou d'engendrer et de construire dans le but de tuer et de démolir. Et plus la machine de guerre gagne en puissance, plus il devient certain que la guerre amènera beaucoup **plus de pertes que de gains**, non seulement aux vaincus mais aussi **aux vainqueurs**. C'est le fait irréfutable que la seconde guerre mondiale a révélé à ceux qui ont encore leur bon sens. La vérité est celle-ci :

La civilisation moderne donne des signes manifestes de désintégration.

•••

“Les désirs spontanés et le comportement que l'homme doit au passé peuvent-ils s'ajuster à la technique et aux besoins de la société présente et future ?”

1- C'est ce même problème qui s'est posé à **l'Église Chrétienne à ses débuts** : comment adapter ce qui restait de la culture romaine à la “technique” des barbares ? L'Église essaya de résoudre le problème en spiritualisant le courage des barbares et en convertissant le guerrier en soldat du Christ.

2- C'est aussi le problème devant lequel se trouva **l'Europe Occidentale après la Guerre de Trente ans** : comment adapter ce qui subsistait de la culture médiévale à la “technique” du rationalisme ?

L'Europe Occidentale essaya de le résoudre en considérant tous les soldats comme des coupe-jarrets et en embrigadant la lie de la société dans des groupements disciplinaires appelés régiments.

Ni l'une ni l'autre ne cherchèrent à éliminer la guerre ; chacune s'efforça de restreindre ses ravages et entre les deux il n'y a pas de doute que ce sont nos ancêtres des 17^{ème} et **18^{ème} siècles** qui ont été le plus près de résoudre le problème.

3- **Pouvons-nous** les imiter ? J'en doute, car les conditions dans lesquelles nous vivons aujourd'hui sont entièrement différentes.

Au 18^{ème} siècle, les nations pouvaient se suffire à elles-mêmes pour autant qu'il s'agissait de l'indispensable, par conséquent le commerce extérieur était un facteur négligeable et la lutte pour les matières premières et les marchés n'avait guère de signification. Deuxièmement, la classe dirigeante de chaque pays était composée de **gentilshommes** qui malgré leurs nombreux défauts maintenaient en tout cas un code d'honneur dans la guerre comme dans la paix. Troisièmement, le développement de l'armement était à peu près stationnaire et les armées d'importance limitée ; le succès dépendait donc davantage de l'habileté des chefs que de la puissance des armes, et comme le sort des batailles

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

dépendait plus de la manœuvre que du massacre, les dégâts causés étaient faibles. Quatrièmement, la masse du peuple était exclue de la guerre et protégée contre ses ravages par des règles et des conventions : par conséquent la psychose de guerre était maintenue dans certaines limites.

Toutes ces conditions furent changées par la Révolution Française et la Révolution Industrielle. La **bourgeoisie** prit une importance de plus en plus grande, introduisant la “*furor loquendi*”, dans la politique et la guerre, et affolant les masses par ses journaux qui commencèrent à prendre leur forme actuelle de propagande avec l’*Ami du Peuple* de Marat. La conscription stimulant énormément la production des armes, celles-ci se multiplièrent. La classe dirigeante fut anéantie ou proscrite et remplacée par des politiciens arrivistes qui n’ayant ni rang ni position, et souvent peu de fortune, avaient tout à gagner à faire tourner les événements à leur profit. Enfin avec l’avènement de la vapeur, les fondations économiques de la civilisation autarchique commencèrent à branler et à s’écrouler.

•••

[Dans quelle mesure l’arme atomique vient-elle confirmer ou infirmer ce que j’ai dit ?
(F.M.)]

Bien qu’elle n’entre pas en contradiction avec ce que j’ai appelé “**la loi de l’évolution militaire**”, à savoir que la civilisation est une question d’ambiance et que, par conséquent, les armées doivent s’adapter continuellement à ses phases changeantes si elles veulent toujours être prêtes à l’action, pour l’instant du moins, **elle renverse cette loi en faisant de la guerre le “milieu” auquel la civilisation doit s’adapter si elle veut survivre**. Et ainsi nous revenons aux conditions qui prévalaient du temps des Normands.

•••

Si l’on se réclame de la justice, alors la justice doit être impartialement appliquée, ce qui n’a été fait ni dans le cas de l’Allemagne ni dans celui du Japon car dès le début de cette chasse aux sorciers, on a adopté ce postulat que seul l’ennemi pouvait être criminel, et ceci en dépit d’actes monstrueux commis par les vainqueurs tels que l’anéantissement de dizaine de villes et la déportation massive de douze à dix-huit millions d’Allemands. “Si l’on détruit la Justice, elle détruira ; si on la préserve, elle préservera”. Cette sage maxime de Manou fait sentir lourdement son poids sur toute l’étendue de l’Europe.

Cette parodie de justice n’est rien moins qu’une renaissance de la cruauté primitive dans une société qui a perdu tout sens des valeurs morales. On dirait que l’Occident est en train de rétrograder, de retourner vers la période la plus vile de l’Empire Romain, celle des jeux du cirque au cours desquels les victimes étaient mises en pièces afin d’apaiser et de satisfaire **la tourbe** assoiffée de sang, cette tourbe qui est représentée aujourd’hui par **les masses** gavées de cinéma et de journaux.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Le fait d'exalter les atrocités de guerre lorsqu'elles ont été commises par l'un des adversaires, et de les reprocher quand elles ont été commises par l'autre, de même que les massacres de Juifs et les procès de criminels de guerre, montrent que pendant la guerre et aussitôt après, les nations étaient tellement déséquilibrées moralement et mentalement, que des individus, agissant comme elles, auraient été pris pour des aliénés. Peut-on s'attendre, dans un monde qui, moralement, est retourné à l'âge des jeux du cirque, à ce que la raison préside à l'usage de la bombe atomique ? Comment l'espérer, alors que six années durant la propagande a abreuvé les masses de cette idée que l'anéantissement de l'ennemi était **le seul** but de la guerre ? Je n'en veux comme exemple que la justification la plus communément admise de l'emploi de la bombe atomique : "Elle a sauvé des vies américaines en détruisant des vies japonaises" ; comme si sauver ou détruire des vies étaient des buts de guerre ! Si c'était vrai, pourquoi alors faire la guerre ?

Le but de la guerre, c'est la paix, et non pas la perte ou la sauvegarde des vies humaines.

On retrouve ce même manque d'équilibre dans les suggestions faites en vue de contrôler la fabrication et l'emploi de la nouvelle arme : la plus communément admise – la plus irrationnelle – est que le seul moyen d'empêcher la civilisation de se suicider est de remettre l'invention entre les mains d'une autorité internationale qui aurait seule le pouvoir de la réaliser. **Mais comment fonder un Super-État efficace sans la moindre base morale ?** Et, jusqu'à ce que ce gouffre dans la civilisation soit comblé, est-il rationnel de supposer que les États-Unis acceptent de raser leurs usines atomiques et de remettre tout leur uranium à une puissance mondiale aussi monstrueuse ?

L'idée même de maintenir la paix par un moyen de destruction est de la folie pure. "**D'où viennent les guerres** et les querelles entre vous ? Ne viendraient-elles pas des vices que vous portez **en vous-mêmes ?**" (Saint Jean). Il est ahurissant de voir un monde sombrant dans sa propre immoralité essayer de se raccrocher à de telles chimères.

•••

Si les hommes d'état s'étaient donné la peine de consulter Clausewitz ils ne seraient pas tombés dans ce que j'appellerai l'erreur "churchillienne" qui consiste à confondre moyens militaires et buts politiques. **Pour Clausewitz** la guerre de l'homme d'état est différente de celle de l'homme de guerre. Pour l'homme d'état, **la guerre est "la poursuite par de nouveaux moyens de la politique d'un État"** ; pour l'homme de guerre... elle n'est autre chose "qu'un duel à une grande échelle". Dans l'un des cas, la guerre est "la continuation du commerce politique", tandis que, dans l'autre, "la destruction des forces militaires de l'ennemi est l'objet de tous les combats". Bien que ces aspects de la guerre se complètent, leurs buts respectifs s'opposent : celui du premier est la modération, celui du second la violence. Par conséquent, au cas où le second éclipserait le premier, il cesserait d'être son instrument pour devenir son maître, et le retour à la modération que nécessite la paix deviendrait impossible.

Clausewitz a exprimé cela très clairement :

"Au moment où une guerre éclate, on ne peut cesser complètement de tenir compte du point de vue politique à moins qu'il ne s'agisse d'une lutte à mort engendrée par la haine. En réalité, les guerres ... ne sont que l'expression ou les manifestations de la politique. Vouloir subordonner le point de vue politique au point de vue militaire est un non-sens car

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

c'est le facteur politique qui a décidé de la guerre. C'est lui qui est la faculté intelligente : la guerre est seulement son instrument, et non l'inverse. La subordination du point de vue militaire au point de vue politique est donc la seule possible."

La politique militaire britannique a été fondée sur cette subordination :

les guerres de l'Angleterre depuis le temps de **Cromwell** ont été basées sur une politique de bascule dont le but était d'empêcher toute puissance continentale d'établir son hégémonie en Europe. L'Angleterre s'alliait donc avec la plus forte des autres puissances ou avec un groupe de puissances et visait non pas à annihiler son adversaire, ce qui aurait rompu **l'équilibre** de façon définitive, mais à réduire sa puissance jusqu'au point où l'équilibre se trouvait rétabli. Une fois ce but atteint, elle négociait la paix.

Les guerres de l'Angleterre, comme celles des autres nations d'ailleurs, ont été des instruments politiques car le but de chacune d'elles était une paix plus avantageuse pour le vainqueur et, **même dans le cas des guerres d'agression** les plus caractéristiques, le but de l'agresseur n'avait jamais été l'annihilation de l'ennemi et la disparition de son pays.

•••

Il est raisonnable de supposer, même au cas où les nations conviendraient de ne pas utiliser la bombe atomique au cours de la prochaine guerre, qu'elles seront tout au moins prêtes à s'en servir, comme elles l'ont fait pour les gaz asphyxiants au cours du dernier conflit.

Sélections réalisées par Freddy Malot – mai 2002

Ainsi "pensent" les maîtres (modérés !) du monde : Généraux et Financiers...

Deux malfaisances :

1- La Machine ;

2- La Masse.

Et 1789 ?... Que faire ?!

F.M.

L'Esclavage aux Antilles françaises

(17^{ème}-19^{ème} siècles)

Le Code Noir de Colbert

Une “Icarie”, pour les Indigènes-Salariés actuels !

(F.M.)

Au mois de mars **1685** paraît, en 60 articles, un “édit du roi concernant la discipline de l'Église et l'état et la qualité des nègres esclaves aux îles de l'Amérique”.

(Élaboré par **Colbert**, sur les mémoires (du 20/08/1682 et du 13/02/1683) de Messieurs de Blénac, Patoulet et Bégon, gouverneur-général et intendants des îles françaises de l'Amérique. Destiné originairement aux Antilles, il sera appliqué à la Guyane en 1704 et, avec de légères modifications, à l'île Bourbon en 1723.)

Les hommes libres qui auront un ou plusieurs enfants de leur concubinage avec des esclaves, **ensemble les maîtres** qui les auront soufferts, seront condamnés chacun à une amende de 2000 livres de sucre et, s'ils sont les maîtres de l'esclave de laquelle ils auront eu des enfants, voulons, outre l'amende, qu'ils soient privés de l'esclave et des enfants, et qu'elle et eux soient adjugés à l'hôpital sans jamais pouvoir être affranchis ; n'entendons, toutefois, le présent article avoir lieu, lorsque l'homme libre, qui n'était point marié à autre personne durant son concubinage avec son esclave, épousera dans les formes observées par l'Église, ladite esclave qui sera affranchie par ce moyen, et les enfants rendus libres et légitimes (art. 9).

Pourront seulement les maîtres, lorsqu'ils croiront que leurs esclaves l'auront mérité, les faire enchaîner et les faire battre de verges ou de cordes ; **leur défendons** de leur donner la torture, ni de leur faire aucune mutilation de membre, à peine de confiscation des esclaves, et d'être procédé contre les maîtres extraordinairement (art. 42).

Enjoignons à nos officiers de **poursuivre criminellement les maîtres** ou les commandeurs¹² qui auront tué un esclave étant sous leur puissance ou sous leur direction, et de punir le maître suivant l'atrocité des circonstances, et en cas qu'il y ait lieu à l'absolution, permettons à nos officiers de renvoyer, tant les maîtres que les commandeurs absous, sans qu'ils aient besoin d'obtenir de nous des lettres de grâce" (art. 43 : article à interpréter comme prévoyant la **peine de mort pour homicide contre le maître coupable d'avoir tué son esclave**. Cette mesure, introduite dans le droit romain dès le 2^{ème} siècle sera explicitée lors de l'application du code à l'île Bourbon et, aux Antilles, par les ordonnances de 1784-1786.).

Obligations des Maîtres

Seront tenus les maîtres de faire fournir par chacune semaine à leurs esclaves âgés de dix ans et au dessus, pour leur nourriture, deux pots et demi, mesure de Paris, de farine de magnoc, ou trois cassaves, pesant chacune deux livres et demi au moins, ou choses équivalentes avec deux livres de bœuf salé ou trois livres de poissons, ou autres choses à proportion, et aux enfants depuis qu'ils sont sevrés, jusqu'à l'âge de dix ans, la moitié des vivres ci-dessus (art. 22). Leur défendons de donner aux esclaves de l'eau-de-vie de canne ou guildive pour tenir lieu de la subsistance mentionnée en l'article précédent (art. 23). Leur défendons pareillement de se décharger de la nourriture et subsistance de leurs esclaves, en leur permettant de travailler certain jour de la semaine pour leur compte particulier (art. 24). Seront tenus les maîtres de fournir à chaque esclave, par chacun an, deux habits de toile, ou quatre aunes de toile au gré des maîtres (art. 25). Les esclaves qui ne seront point nourris, vêtus et entretenus par leurs maîtres, selon que nous leur avons ordonné par ces présentes, pourront en donner avis à notre procureur-général, et mettre leurs mémoires entre ses mains, sur lesquels et même d'office, si les avis lui viennent d'ailleurs, les maîtres seront poursuivis à sa requête et sans frais, ce que voulons être observé pour les crimes, et pour les traitements barbares et inhumains des maîtres envers leurs esclaves (art. 26).

Les esclaves infirmes par vieillesse, maladie ou autrement, soit que la maladie soit incurable ou non, seront nourris et entretenus par leurs maîtres, et en cas qu'ils les eussent abandonnés, les dits esclaves seront adjugés à l'hôpital, auquel les maîtres seront condamnés de payer six sols par chacun jour pour la nourriture et entretien de chacun esclave (art. 27 : le droit romain accordait la liberté à l'esclave abandonné par son maître (édit de Claude ; GIRARD, p. 97). Le code noir représente évidemment un progrès.).

Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine ; enjoignons aux habitants qui achètent des nègres nouvellement arrivés, d'en avertir dans huitaine, au plus tard, les gouverneur et intendant des dites îles, à peine d'amende arbitraire, lesquels donneront les ordres nécessaires pour les faire instruire et baptiser dans le temps convenable (art. 2). Enjoignons à tous nos sujets de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'observer les jours de dimanches et de

¹² Les "Commandeurs" sont les Contremaîtres ou Chefs de service. (note de F.M.)

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

fêtes qui sont gardés par nos sujets de la religion catholique, apostolique et romaine ; leur défendons de travailler ni de faire travailler leurs esclaves aux dits jours, depuis l'heure de minuit jusque à l'autre minuit à la culture de la terre, à la manufacture des sucres et à tous autres ouvrages, à peine d'amende et de punition arbitraire contre les maîtres, et de confiscation tant des sucres que des esclaves qui seront surpris par nos officiers dans le travail (art. 6).

Les solennités prescrites par l'ordonnance de Blois et par la déclaration de 1639, pour les mariages, seront observées, tant à l'égard des personnes libres, que des esclaves, sans néanmoins que le consentement du père et de la mère de l'esclave y soit nécessaire, mais celui du maître seulement (art. 10 : depuis Adrien IV (1154-1159 ; Pierre Lombard, vers 1150, hésite encore, cf. lib. 4 Sent., dist. 36, n. 2), le Droit Canon reconnaît le mariage de l'esclave indépendant du consentement du maître (decretales Greg. 9, lib. 4, tit. 9 de conjugio servorum, cap. 1 ; cf. Friedberg, Corpus juris canonici, t. 2, col. 692).).

Défendons très-expressément aux curés de procéder aux mariages des esclaves, s'ils ne font appaître du consentement de leurs maîtres. Défendons aussi aux maîtres d'user d'aucunes contraintes sur leurs esclaves pour les marier contre leur gré (art. 11). Ne pourront être saisis et vendus séparément, le mari, la femme et leurs enfants impubères (C'est-à-dire au-dessous de quatorze ans ; pour l'île Bourbon, l'article additionnel au code civil de 1805 réduira la limite à sept ans.), s'ils sont tous sous la puissance d'un même maître ; déclarons nulles les saisies et ventes séparées qui en seront faites, ce que voulons avoir lieu dans les aliénations volontaires, sur peine contre ceux qui feront les aliénations, d'être privés de celui ou de ceux qu'ils auront gardé, qui seront adjugés aux acquéreurs, sans qu'ils soient tenus de faire aucun supplément de prix (art. 47).

“Enjoignons aux gardiens, nobles et bourgeois usufruitiers, admodiateurs et autres, jouissants des fonds auxquels sont attachés des esclaves qui y travaillent, de gouverner les dits esclaves comme bon père de famille”, etc. (art. 54).

Affranchissement et condition des affranchis

Les maîtres âgés de vingt ans pourront affranchir leurs esclaves par tous actes entre vifs ou à cause de mort, sans qu'ils soient tenus de rendre raison de l'affranchissement, ni qu'ils aient besoin d'avis de parents encore qu'ils soient mineurs de vingt-cinq ans (art. 55). Les esclaves qui auront été faits légataires universels par leurs maîtres, ou nommés exécuteurs de leurs testaments ou tuteurs de leurs enfants, seront tenus et réputés, les tenons et réputons pour affranchis (art. 56).

Déclarons leur affranchissement fait dans nos îles leur tenir lieu de naissance dans nos dites îles, et les esclaves affranchis n'avoient besoin de nos lettres de naturalité pour jouir des avantages de nos sujets naturels, dans notre royaume, terres et pays de notre obéissance, encore qu'ils soient nés dans les pays étrangers (art. 57). Commandons aux affranchis de porter un respect singulier à leurs anciens maîtres, à leurs veuves et à leurs enfants, en sorte que l'injure qu'ils leur auront faite soit punie plus grièvement que si elle était faite à une autre personne. Les déclarons toutefois francs et quittes envers eux de toutes autres charges, services et droits utiles que leurs anciens maîtres voudraient prétendre, tant sur

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

leurs personnes que sur leurs biens et successions en qualité de patrons (art. 58). Octroyons aux affranchis les mêmes droits, privilèges et immunités dont jouissent les personnes nées libres ; voulons que le mérite d'une liberté acquise produise en eux, tant pour leurs personnes que pour leurs biens, les mêmes effets que le bonheur de la liberté naturelle cause à nos autres sujets" (art. 59).

•••

“Plus de la moitié et même plus des trois quarts des maîtres n'exécutent point là-dessus les ordonnances du roi”, observent en 1722 les supérieurs religieux des Antilles.

(Mémoire au Saint-Siège, du 20 septembre, en vue d'obtenir la réduction des fêtes à observer par les esclaves. Survient une disette, “leurs maîtres ne (leur) donnent rien ou presque rien et les mettent dans l'impuissance absolue de se procurer les plus pressants besoins de la vie, si ce n'est par le vol, les rapines, ou un travail forcé et continué pendant les jours de dimanche et fêtes”. Une exception est faite pour les esclaves des manufactures, qui, dans l'intérêt du travail, continuent à être nourris par le maître (Satineau, p. 264).)

Même constatation à la Guyane, quelques années auparavant.

(Déclaration du roi, de 1770, aux colons de la Guyane : “Sa Majesté étant informée que, contre la disposition de ses règlements et ordonnances, et notamment de celle du mois de mars 1685, les habitants du gouvernement de la province de Guyane et de l'île de Cayenne, traitent avec une très grande dureté leurs esclaves, et que au lieu de leur fournir la subsistance et entretien... ils se dispensent de leur rien donner, sous prétexte qu'ils leur accordent l'après-midi du samedi pour travailler pour leur compte particulier, obligeant (ainsi) les uns à travailler les jours de dimanche, ce qui leur sert de prétexte pour aller voler dans les habitations et les autres qui, par leurs infirmités ou par leur paresse, prennent ces jours pour se reposer, dépérissent insensiblement, faute de subsistance” etc.)

Sélections réalisées par Freddy Malot – mai 2002



Conseil économique et social

**Ordonnances n° 58-1360 du 29 décembre 1958
portant loi organique relative au Conseil économique et social.**

Titre Premier : Mission et Attributions

Article Premier

Le Conseil économique et social est auprès des pouvoirs publics une assemblée consultative.

Par la représentation des principales activités économiques et sociales, le Conseil favorise la collaboration des différentes catégories professionnelles entre elles et assure leur participation à la politique économique et sociale du Gouvernement.

Il examine et suggère les adaptations économiques ou sociales rendues nécessaires notamment par les techniques nouvelles.

Il étudie les diverses formes de participation de la République au développement économique et social de la Communauté.

Art. 2

Le Conseil économique et social est saisi, au nom du Gouvernement, par le Premier Ministre de demandes d'avis ou d'études.

Le Conseil économique et social est obligatoirement saisi pour avis des projets de lois de programmes ou de plans à caractère économique ou social, à l'exception des lois de finances. Il peut être, au préalable, associé à leur élaboration.

Il peut être saisi des projets de lois ou de décrets ainsi que des propositions de lois entrant dans le domaine de sa compétence.

Il peut également être consulté sur tout problème de caractère économique ou social intéressant la République ou la Communauté.

Art. 3

Le Conseil économique et social peut, de sa propre initiative, appeler l'attention du Gouvernement sur les réformes qui lui paraissent de nature à favoriser la réalisation des objectifs définis à l'article 1^{er} de la présente ordonnance.

Il peut faire connaître au Gouvernement son avis sur l'exécution des plans ou des programmes d'action à caractère économique et social.

Art. 4

Chaque année, le Premier Ministre fait connaître la suite donnée aux avis du Conseil économique et social.

Art. 5

Le Conseil économique et social peut désigner l'un de ses membres pour exposer devant les Assemblées parlementaires l'avis du Conseil sur les projets ou propositions qui lui ont été soumis.

Art. 6

Les études sont faites soit par l'assemblée, soit par les sections. Les sections sont saisies par le bureau du Conseil, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement.

Seul le Conseil en assemblée est compétent pour donner un avis.

Les études faites par les sections sont transmises au Gouvernement par le bureau du Conseil.

Titre II : Composition et Organisation

Art. 7

Le Conseil économique et social comprend :

1- Quarante-cinq représentants des ouvriers, employés, fonctionnaires, techniciens, ingénieurs et cadres ;

2- Quarante et un représentants des entreprises industrielles, commerciales et artisanales, dont :

- Six représentants des entreprises nationalisées,
- Neuf représentants des entreprises commerciales,
- Dix représentants des artisans ;

Les délégués prévus au 1 et au 2 ci-dessus, à l'exception de ceux des entreprises nationalisées, sont désignés, pour chaque catégorie, par les organisations professionnelles les plus représentatives.

3- Quarante représentants désignés par les organismes agricoles les plus représentatifs, dont cinq représentants des coopératives agricoles :

4- Quinze personnalités qualifiées dans le domaine économique, social, scientifique ou culturel, dont cinq personnalités choisies à ce dernier-titre ;

5- Quinze représentants des activités sociales au titre desquelles sont choisis, notamment, les représentants du logement, de l'épargne, de la santé publique, des coopératives de consommation et de construction et au moins huit représentants des associations familiales ;

6- Sept représentants des activités diverses, dont :

- Deux représentants des coopératives de production,
- Un représentant des activités touristiques,
- Deux représentants des activités exportatrices,
- Deux représentants des organismes participant au développement économique régional ;

7- Deux représentants de l'organisation la plus représentative des classes moyennes ;

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

8- Dix personnalités qualifiées par leur connaissance des problèmes économiques et sociaux d'outre-mer ou ayant une activité se rapportant à l'expansion économique dans la zone franc.

Un décret en Conseil d'État précisera la répartition et les conditions de désignation des membres du Conseil économique et social.

Art. 8

Le Conseil économique et social comprend, en outre :

Vingt représentants des activités économiques et sociales algériennes et sahariennes ;

Dix représentants des activités économiques et sociales des territoires d'outre-mer et des départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion.

Ces représentants seront désignés suivant des modalités fixées par décret en Conseil d'État.

Art. 9

Les membres du Conseil économique et social sont désignés pour cinq ans.

Si, au cours de cette période, un membre du Conseil vient à perdre la qualité au titre de laquelle il a été désigné, il est déclaré démissionnaire d'office et remplacé.

Art. 10

Les contestations auxquelles peut donner lieu leur désignation sont jugées par le Conseil d'État.

Art. 11

Il est créé au sein du Conseil économique et social des sections pour l'étude des principaux problèmes intéressant les différentes activités économiques et sociales, notamment une section des activités sociales, une section de l'adaptation à la recherche technique et de l'information économique, une section de l'expansion économique extérieure, une section des économies régionales, une section de la coopération technique avec les États membres de la Communauté.

D'autres sections d'étude pourront être créées par décret en Conseil d'État.

La composition des sections est fixée par décret en Conseil d'État conformément aux principes fixés à l'article suivant.

Art. 12

Les sections sont composées de membres du Conseil économique et social.

Dans des conditions qui seront déterminées, dans chaque cas par décret, le Gouvernement peut appeler à siéger en section, pour une période déterminée, des personnalités choisies en raison de leur compétence.

Des fonctionnaires qualifiés pourront être entendus, soit à la demande de la section, soit à l'initiative du Gouvernement.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Art. 13

Des commissions temporaires peuvent être créées au sein du Conseil pour l'étude de problèmes particuliers.

Art. 14

Le bureau, qui est élu par l'assemblée du Conseil économique et social, comprend quatorze membres, dont un président et quatre vice-présidents.

Le secrétaire général du Conseil participe aux délibérations du bureau. Il en tient procès-verbal.

Lorsqu'ils n'en font pas partie, les présidents des sections d'étude peuvent être appelés à assister, avec voix consultative, aux réunions du bureau.

Titre III : Fonctionnement

Art. 15

Sur proposition du bureau, le Conseil économique et social arrête son règlement qui doit être approuvé par décret.

Art. 16

L'assemblée du Conseil tient une session ordinaire tous les trois mois.

Elle peut être réunie en sessions spéciales à la demande du Gouvernement.

Art. 17

Les membres du Conseil sont convoqués dans chacun des cas prévus à l'article précédent par le président du Conseil économique et social.

La clôture de chaque session est prononcée par décret.

Art. 18

Les séances de l'assemblée et celles des sections ne sont pas publiques.

Les procès-verbaux de ces séances sont transmis dans un délai de cinq jours au Gouvernement.

Art. 19

Les membres du Gouvernement et les commissaires désignés par eux ont accès à l'assemblée du Conseil et aux sections. Ils sont entendus lorsqu'ils le demandent.

Art. 20

Le droit de vote est personnel tant au sein de l'assemblée qu'au sein des sections. Il ne peut être délégué.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Art. 21

Les avis et rapports du Conseil en assemblée sont adressés par le bureau au Premier Ministre dans le délai fixé, le cas échéant, par le Gouvernement qui en assure la publication au *Journal officiel*.

Art. 22

Les membres du Conseil économique et social reçoivent une rémunération dont le montant ne peut être supérieur au tiers de l'indemnité parlementaire et des indemnités calculées par jour de présence.

Le montant de cette rémunération et de ces indemnités est fixé par décret.

Art. 23

Les crédits nécessaires au fonctionnement du Conseil sont inscrits, par chapitre, au budget du Premier Ministre ; ils y forment une section spéciale.

Ces crédits sont gérés par le Conseil économique et social sans que soient applicables les dispositions de la loi du 10 août 1922 sur le contrôle des dépenses engagées.

Les comptes sont soumis au contrôle de la Cour des Comptes.

Art. 24

Le secrétaire général du Conseil économique et social est nommé par décret sur proposition du bureau.

Sous l'autorité du président, il dirige les services du Conseil et organise les travaux de ses formations.

Art. 25

Le Gouvernement met à la disposition du Conseil les locaux nécessaires à son fonctionnement.

Titre IV : Attributions au sein de la Communauté

Art. 26

En vue de permettre la participation du Conseil économique et social à l'étude des problèmes de sa compétence qui intéressent la Communauté, des accords pourront être passés entre la République et d'autres États de la Communauté.

Ces accords détermineront notamment les modalités de la représentation des activités économiques et sociales de ces États auprès du Conseil.

Titre V : Dispositions diverses

Art. 27

Dans un délai de un an à compter de la publication de la présente ordonnance, le Premier Ministre supprimera par décret pris en Conseil d'État les organismes consultatifs dont les attributions feraient double emploi avec celles du Conseil économique et social.

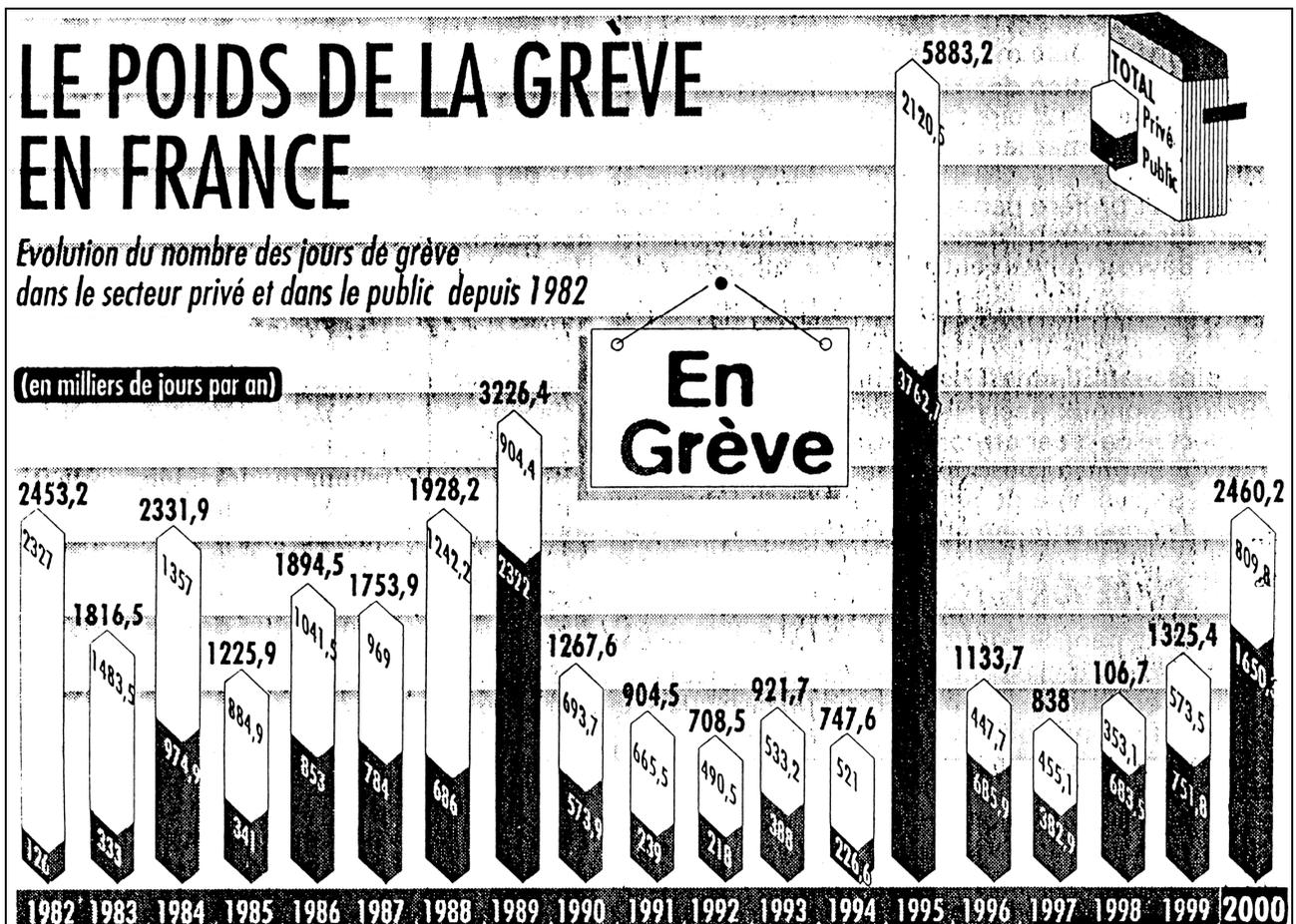
Art. 28

Des décrets en Conseil d'État préciseront en tant que de besoin les modalités d'application de la présente ordonnance ainsi que les mesures transitoires qui se révéleraient nécessaires.



PRESSE

La Grève en France



Presse

Sourire commercial

Au Japon, où l'on met un point d'honneur à bien servir le client, de plus en plus d'entreprises "envoient leur personnel suivre des cours pour apprendre à être plus aimable", selon ce que rapporte le quotidien *Asahi Evening News*. "Pour une entreprise, les sourires, le rire et l'humour sont des moyens économiques et efficaces de soutenir les ventes en cette période de récession persistante. Lors d'un de ces cours, les élèves sont assis devant des miroirs et s'entraînent à sourire, s'efforçant de trouver la mimique la plus

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

agréable possible”. On leur conseille de penser à la personne qu’ils aiment le plus. Les formateurs leur apprennent à se détendre afin de sourire naturellement. Outre ces cours, certaines entreprises envoient des employés travailler au comptoir dans la restauration rapide, un secteur où le personnel est formé à sourire continuellement. Le sourire fait-il vendre ? Selon le journal, une entreprise de produits de beauté a fait suivre des cours de sourire à plus de 3 000 de ses vendeurs et vendeuses ; ses ventes ont augmenté de 20 % au cours de l’année. Une employée a constaté que les cours ont également profité à l’ambiance dans les bureaux : “C’est agréable de travailler avec des responsables qui ont toujours le sourire aux lèvres.”

Réveillez-vous (Témoins de Jéhovah) – 22 août 1999

Un analyste financier dresse le thème astral de la bourse de Paris

La bourse est irrationnelle par nature, donc pourquoi ne pas tenter d’anticiper sa tendance sur la base de critères astrologiques ? C’est ainsi que Jean-François Richard, licencié d’économie, analyste financier et journaliste, a consacré un livre à ce thème afin de tenter de “prévoir l’imprévisible”. C’est ainsi que l’auteur “se permet d’indiquer sereinement que 1999 devrait être une année détestable pour les marchés d’actions”. L’année devrait être marquée par trois périodes de baisse, la descente aux enfers étant annoncée pour le mois d’août et plus particulièrement autour du 7 août 1999...

Presse, 14 janvier 1999

Révélation de Jean

(Apocalypse)

•••

14

Babylone la grande est tombée

6- Et j'ai vu un autre ange qui volait au milieu du ciel, et il avait une bonne nouvelle éternelle pour l'annoncer comme un évangile à ceux qui habitent sur la terre, et à toute nation, et tribu, et langue, et peuple, 7- disant d'une voix forte : "Craignez Dieu et rendez-lui gloire, parce que l'heure de son jugement est venue ; et adorez Celui qui a fait le ciel, et la terre, et la mer, et les sources d'eaux."

8- Et un autre, un deuxième ange, a suivi, disant : "Elle est tombée ! Babylone la Grande est tombée, elle qui a fait boire à toutes les nations du vin de la fureur de sa fornication !"

9- Et un autre ange, un troisième, les a suivis, disant d'une voix forte : "Si quelqu'un adore la bête sauvage et son image et reçoit une marque sur son front ou sur sa main, 10- il boira lui aussi du vin de la fureur de Dieu qui est versé sans mélange dans la coupe de sa colère, et il sera tourmenté avec du feu et du soufre sous les yeux des saints anges et sous les yeux de l'Agneau. 11- Et la fumée de leur tourment monte à tout jamais, et jour et nuit ils n'ont pas de repos, ceux qui adorent la bête sauvage et son image, et quiconque reçoit la marque de son nom. 12- C'est ici qu'il faut l'endurance des saints, ceux qui observent les commandements de Dieu et la foi de Jésus."

13- Et j'ai entendu une voix venant du ciel dire : "Écris : Heureux les morts qui meurent en union avec [le] Seigneur à partir de maintenant. Oui, dit l'esprit, qu'ils se reposent de leurs labeurs, car les choses qu'ils ont faites les accompagnent."

14- Et j'ai vu, et regardez ! un nuage blanc, et sur le nuage était assis quelqu'un de semblable à un fils d'homme, avec une couronne d'or sur sa tête et une faucille aiguisée dans sa main.

15- Et un autre ange est sorti du temple[-sanctuaire], criant d'une voix forte à celui qui était assis sur le nuage : "Mets ta faucille et moissonne, parce que l'heure est venue de moissonner, car la moisson de la terre est tout à fait mûre." 16- Et celui qui était assis sur le nuage a fait passer sa faucille sur la terre, et la terre a été moissonnée.

17- Un autre ange encore est sorti du temple[-sanctuaire] qui est dans le ciel, ayant lui aussi une faucille aiguisée.

18- Et un autre ange encore est sorti de l'autel et il avait pouvoir sur le feu. Et il a crié d'une voix forte à celui qui avait la faucille aiguisée, disant : "Mets ta faucille aiguisée et vendange les grappes de la vigne de la terre, parce que ses raisins sont arrivés à maturité." 19- Et l'ange a fait passer sa faucille sur la terre et a vendangé la vigne de la terre, et il l'a

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

jetée dans le grand pressoir de la fureur de Dieu. 20- Et le pressoir a été foulé en dehors de la ville, et du sang est sorti du pressoir jusqu'aux mors des chevaux, sur une distance de mille six cents stades.

15

1- Et j'ai vu dans le ciel un autre signe, grand et prodigieux : sept anges avec sept plaies. Celles-ci sont les dernières, parce que par leur moyen la fureur de Dieu est menée à son terme.

2- Et j'ai vu ce qui semblait être une mer pareille à du verre, [une mer] mêlée de feu, et ceux qui sortent vainqueurs de la bête sauvage, et de son image, et du nombre de son nom, se tenant debout près de la mer pareille à du verre, ayant des harpes de Dieu. 3- Et ils chantent le chant de Moïse l'esclave de Dieu et le chant de l'Agneau, disant :

“Grandes et prodigieuses sont tes œuvres, Jéhovah Dieu, le Tout-Puissant. Justes et vraies sont tes voies, Roi d'éternité. 4- qui ne te craindra vraiment pas, Jéhovah, et qui ne glorifiera pas ton nom, parce que toi seul tu es fidèle ? Car toutes les nations viendront et adoreront devant toi, parce que tes décrets justes ont été manifestés.”

5- Et après ces choses j'ai vu, et le sanctuaire de la tente du témoignage a été ouvert dans le ciel, 6- et les sept anges avec les sept plaies sont sortis du sanctuaire, vêtus d'un lin pur, éclatant, et ceints tout autour de la poitrine avec des ceintures d'or. 7- Et l'une des quatre créatures vivantes a donné aux sept anges sept bols d'or qui étaient pleins de la fureur de Dieu, lequel vit à tout jamais. 8- Et le sanctuaire s'est rempli de fumée à cause de la gloire de Dieu et à cause de sa puissance, et personne ne pouvait entrer dans le sanctuaire, jusqu'à ce que les sept plaies des sept anges soient achevées.

16

Har-Maguédôn. Jugement de Babylone.

1- Et j'ai entendu une voix forte venant du sanctuaire dire aux sept anges : “Allez et versez les sept bols de la fureur de Dieu sur la terre.”

2- Et le premier s'en est allé et a versé son bol sur la terre. Et un ulcère pernicieux et malin est venu sur les hommes qui avaient la marque de la bête sauvage et qui adoraient son image.

3- Et le deuxième a versé son bol dans la mer. Et elle est devenue du sang comme celui d'un mort, et toute âme vivante est morte, [oui] les choses qui étaient dans la mer.

4- Et le troisième a versé son bol dans les fleuves et les sources des eaux. Et ils sont devenus du sang. 5- Et j'ai entendu l'ange des eaux dire : “Toi, Celui qui est et qui était, le Fidèle, tu es juste, parce que tu as rendu ces décisions, 6- parce qu'ils ont versé le sang des saints et des prophètes, et tu leur as donné du sang à boire. Ils le méritent.” 7- Et j'ai entendu l'autel dire : “Oui, Jéhovah Dieu, le Tout-Puissant, vraies et justes sont tes décisions judiciaires.”

8- Et le quatrième a versé son bol sur le soleil ; et [au soleil] on a accordé de brûler les hommes par le feu. 9- Et les hommes ont été brûlés par une grande chaleur, mais ils ont blasphémé le nom de Dieu, qui a le pouvoir sur ces plaies, et ils ne se sont pas repentis pour lui rendre gloire.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

10- Et le cinquième a versé son bol sur le trône de la bête sauvage. Et son royaume est devenu enténébré, et ils se rongeaient la langue de douleur, 11- mais ils ont blasphémé le Dieu du ciel pour leurs douleurs et pour leurs ulcères, et ils ne se sont pas repentis de leurs œuvres.

12- Et le sixième a versé son bol sur le grand fleuve Euphrate, et son eau s'est desséchée, pour que le chemin soit préparé pour les rois venant du soleil levant.

13- Et j'ai vu trois paroles inspirées impures [qui ressemblaient à] des grenouilles sortir de la gueule du dragon et de la gueule de la bête sauvage et de la bouche du faux prophète.

14- Ce sont, en effet, des paroles inspirées par des démons et qui accomplissent des signes, et elles sortent vers les rois de la terre habitée tout entière, pour les rassembler pour la guerre du grand jour de Dieu le Tout-Puissant.

15- "Écoute ! Je viens comme un voleur. Heureux celui qui reste éveillé et garde ses vêtements de dessus, pour qu'il ne marche pas nu et qu'on regarde sa honte."

16- Et elles les ont rassemblés au lieu qu'on appelle en hébreu Har-Maguédôn.

17- Et le septième a versé son bol sur l'air. Alors est sortie du sanctuaire une voix forte venant du trône, qui disait : "C'est fait !" 18- Et il y a eu des éclairs et des voix et des tonnerres, et il y a eu un grand tremblement de terre tel qu'il n'y en a pas eu depuis que les hommes ont paru sur la terre, un tremblement de terre aussi important, aussi grand. 19- Et la grande ville s'est divisée en trois parties, et les villes des nations sont tombées ; et de Babylone la Grande on s'est souvenu en présence de Dieu, pour lui donner la coupe du vin de la fureur de sa colère. 20- Et toute île s'est enfuie, et on n'a pas trouvé de montagnes. 21- Et une grande grêle, dont chaque grêlon pesait environ un talent, est descendue du ciel sur les hommes, et les hommes ont blasphémé Dieu à cause de la plaie de la grêle, parce que grande était sa plaie, extraordinairement.

17

Les dix rois combattent l'Agneau

1- Et l'un des sept anges qui avaient les sept bols est venu et a parlé avec moi, disant : "Viens, je te montrerai le jugement de la grande prostituée qui est assise sur les eaux nombreuses, 2- avec laquelle les rois de la terre ont commis la fornication, tandis que ceux qui habitent la terre se sont enivrés du vin de sa fornication."

3- Et il m'a transporté, dans [la puissance de l']esprit, dans un désert. Et j'ai aperçu une femme assise sur une bête sauvage de couleur écarlate qui était pleine de noms blasphématoires et qui avait sept têtes et dix cornes. 4- Et la femme était revêtue de pourpre et d'écarlate, et elle était parée d'or et de pierres précieuses et de perles, et elle avait dans sa main une coupe d'or qui était pleine de choses immondes et des impuretés de sa fornication. 5- Et sur son front était écrit un nom, un mystère : "Babylone la Grande, la mère des prostituées et des choses immondes de la terre." 6- Et j'ai vu que la femme était ivre du sang des saints et du sang des témoins de Jésus.

Eh bien, en l'apercevant, je me suis étonné d'un grand étonnement. 7- Alors l'ange m'a dit : "Pourquoi t'es-tu étonné ? Je te dirai le mystère de la femme et de la bête sauvage qui la porte et qui a les sept têtes et les dix cornes : 8- La bête sauvage que tu as vue était, mais n'est pas, et pourtant elle est sur le point de monter de l'abîme, et elle va s'en aller à la

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

destruction. Et quand ils verront comment la bête sauvage était, mais n'est pas, et pourtant sera présente, ceux qui habitent sur la terre s'étonneront, remplis d'admiration, mais leurs noms n'ont pas été écrits sur le rouleau de vie depuis la fondation du monde.

9- "C'est ici qu'il faut l'intelligence qui a de la sagesse : Les sept têtes représentent sept montagnes, là où la femme est assise, au sommet. 10- Et il y a sept rois : cinq sont tombés, l'un est, l'autre n'est pas encore arrivé, mais quand il arrivera, il doit demeurer peu de temps. 11- Et la bête sauvage qui était mais n'est pas, elle est aussi elle-même un huitième [roi], mais elle provient des sept, et elle s'en va à la destruction.

12- "Et les dix cornes que tu as vues représentent dix rois, qui n'ont pas encore reçu de royaume, mais ils reçoivent pouvoir comme rois, une heure, avec la bête sauvage. 13- Ceux-ci ont une seule pensée, et ainsi ils donnent leur puissance et leur pouvoir à la bête sauvage. 14- Ceux-ci lutteront contre l'Agneau, mais, parce qu'il est Seigneur des seigneurs et Roi des rois, l'Agneau les vaincra. Et [ils vaincra], ceux qui sont avec lui, appelés, et choisis, et fidèles."

15- Et il me dit : "Les eaux que tu as vues, là où est assise la prostituée, représentent des peuples, et des foules, et des nations, et des langues. 16- Et les dix cornes que tu as vues, et la bête sauvage, celles-ci haïront la prostituée et la rendront dévastée et nue, et mangeront ses chairs et la brûleront complètement par le feu. 17- car Dieu leur a mis au cœur d'exécuter sa pensée, oui d'exécuter [leur] seule pensée en donnant leur royaume à la bête sauvage, jusqu'à ce que les paroles de Dieu se soient accomplies. 18- Et la femme que tu as vue représente la grande ville qui a un royaume sur les rois de la terre.

18

Lamentation sur Babylone

1- Après ces choses j'ai vu un autre ange qui descendait du ciel, avec un grand pouvoir ; et la terre a été illuminée de sa gloire. 2- Et il a crié d'une voix forte, disant : "Elle est tombée ! Babylone la Grande est tombée et elle est devenue une demeure de démons, et un repaire de toute émanation impure, et un repaire de tout oiseau impur et haï ! 3- Car à cause du vin de la fureur de sa fornication toutes les nations sont devenues [ses victimes], et les rois de la terre ont commis la fornication avec elle, et les marchands itinérants de la terre se sont enrichis grâce à la puissance de son luxe insolent."

4- Et j'ai entendu une autre voix venant du ciel dire : "Sortez d'elle, mon peuple", si vous ne voulez pas participer avec elle à ses péchés, et si vous ne voulez pas recevoir [votre part] de ses plaies. 5- Car ses péchés se sont amoncelés jusqu'au ciel, et Dieu s'est rappelé ses actes d'injustice. 6- Rendez-lui comme elle-même a rendu, et faites-lui deux fois plus, oui deux fois le nombre des choses qu'elle a faites ; dans la coupe où elle a mis un mélange, mettez-lui deux fois plus de ce mélange. 7- Dans la mesure où elle s'est glorifiée et a vécu dans un luxe insolent, dans la même mesure donnez-lui tourment et deuil. Car dans son cœur elle dit sans cesse : "Je suis assise en reine, et je ne suis pas veuve, et je ne verrai jamais le deuil." 8- Voilà pourquoi en un seul jour ses plaies viendront : mort et deuil et famine, et elle sera complètement brûlée par le feu parce que Jéhovah Dieu, qui l'a jugée, est fort.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

9- Et les rois de la terre qui ont commis la fornication avec elle et qui ont vécu dans un luxe insolent pleureront et se frapperont la poitrine de chagrin à son sujet, quand ils regarderont la fumée de son incendie, 10- tandis qu'ils se tiendront à distance à cause de la peur [qu'ils auront] de son tourment, et qu'ils diront : "Quel dommage, quel dommage ! grande ville, Babylone, ville forte, parce qu'en une heure ton jugement est arrivé !"

11- Et les marchands itinérants de la terre pleurent et sont dans le deuil à son sujet, parce que personne n'achète plus tous leurs stocks, 12- tous les stocks d'or, et d'argent, et de pierres précieuses, et de perles, et de fin lin, et de pourpre, et de soie, et d'écarlate ; et tout ce qui est en bois de senteur, et toutes sortes d'objets en ivoire, et toutes sortes d'objets en bois très précieux, et en cuivre, et en fer, et en marbre ; 13- et cinnamome, et amome, et encens, et huile parfumée, et oliban, et vin, et huile d'olive, et fleur de farine, et blé, et bestiaux, et moutons, et chevaux, et voitures, et esclaves, et âmes humaines. 14- Oui, le beau fruit que désirait ton âme s'en est allé loin de toi, et toutes les choses de choix et toutes les choses splendides ont disparu de chez toi, et plus jamais on ne les trouvera.

15- "Les marchands itinérants de ces choses, qui se sont enrichis grâce à elle, se tiendront à distance à cause de la peur [qu'ils auront] de son tourment, et ils pleureront et seront dans le deuil, 16- disant : "Quel dommage, quel dommage ! – la grande ville, vêtue de fin lin et de pourpre et d'écarlate, et richement parée d'ornements d'or et de pierres précieuses et de perles, 17- parce qu'en une heure d'aussi grandes richesses ont été dévastées !"

"Et tout capitaine de navire, et tout homme qui navigue n'importe où, et les matelots et tous ceux qui vivent de la mer, se tenaient à distance 18- et criaient tandis qu'ils regardaient la fumée de son incendie et disaient : "Quelle ville est semblable à la grande ville ?" 19- Et ils jetaient de la poussière sur leurs têtes et ils criaient, pleurant et étant dans le deuil, et ils disaient : "Quel dommage, quel dommage ! – la grande ville, dans laquelle tous ceux qui ont des bateaux sur la mer se sont enrichis grâce à son opulence, parce qu'en une heure elle a été dévastée !"

20- "Réjouis-toi à son sujet, ô ciel, ainsi que vous saints, et vous apôtres, et vous prophètes, parce que pour vous Dieu lui a infligé la peine judiciaire !"

21- Et un ange vigoureux a soulevé une pierre semblable à une grande meule et l'a jetée dans la mer, en disant : "Ainsi, d'un coup, sera jetée Babylone la grande ville, et jamais plus on ne la trouvera. 22- Et le son des chanteurs qui s'accompagnent de la harpe, et des musiciens, et des flûtistes, et des trompettistes, jamais plus on ne l'entendra chez toi, et aucun artisan d'un métier quelconque jamais plus ne se trouvera chez toi, et le bruit de la meule jamais plus ne s'entendra chez toi, 23- et la lumière de la lampe jamais plus ne brillera chez toi, et la voix de l'époux et de l'épouse jamais plus ne s'entendra chez toi ; parce que tes marchands itinérants étaient les hommes de haut rang de la terre, car par tes pratiques spiritistes toutes les nations ont été égarées. 24- Oui, chez elle on a trouvé le sang des prophètes et des saints et de tous ceux qu'on a tués sur la terre."

“Louez Yah !” Mariage de l’Agneau

1- Après ces choses j’ai entendu ce qui était comme une voix forte d’une grande foule dans le ciel. Ils disaient : “Louez Yah ! Le salut et la gloire et la puissance appartiennent à notre Dieu, 2- parce que ses jugements sont vrais et justes. Car il a exécuté le jugement sur la grande prostituée qui corrompait la terre avec sa fornication, et il a vengé le sang de ses esclaves, [qu’elle avait répandu] de sa main. 3- Et aussitôt, pour la deuxième fois, ils ont dit : “Louez Yah ! Et sa fumée à elle continue de monter à tout jamais.”

4- Et les vingt-quatre anciens et les quatre créatures vivantes sont tombés et ont adoré Dieu qui est assis sur le trône, et ils ont dit : “Amen ! Louez Yah !”

5- Et une voix est sortie du trône et a dit : “Louez notre Dieu, vous tous ses esclaves, ceux qui le craignent, les petits et les grands.”

6- Et j’ai entendu ce qui était comme une voix d’une grande foule et comme un bruit d’eaux nombreuses et comme un bruit de violents tonnerres. Ils disaient : “Louez Yah, parce que Jéhovah notre Dieu, le Tout-Puissant, a commencé à régner. 7- Réjouissons-nous et soyons transportés de joie, et rendons-lui la gloire, parce que le mariage de l’Agneau est arrivé et sa femme s’est préparée. 8- Oui, on lui a accordé d’être revêtue de fin lin, éclatant [et] pur, car le fin lin représente les actes de justice des saints.”

9- Et il me dit : “Écris : Heureux ceux qui sont invités au repas du mariage de l’Agneau.” Puis il me dit : “Ce sont là les vraies paroles de Dieu.” 10- Alors je suis tombé devant ses pieds pour l’adorer. Mais il me dit : “Attention ! Ne fais pas cela ! Je ne suis que ton coesclave et celui de tes frères qui possèdent cette œuvre : rendre témoignage à Jésus. Adore Dieu; en effet, rendre témoignage à Jésus, c’est ce qui inspire la prophétie.”

11- Et j’ai vu le ciel ouvert, et regardez ! un cheval blanc. Et celui qui était assis dessus s’appelle Fidèle et Véridique, et il juge et fait la guerre avec justice. 12- Ses yeux sont une flamme de feu et sur sa tête sont de nombreux diadèmes. Il a un nom écrit que personne ne connaît, sauf lui, 13- et il est revêtu d’un vêtement de dessus aspergé de sang, et le nom dont on l’appelle est La Parole de Dieu. 14- Et les armées qui étaient dans le ciel le suivaient sur des chevaux blancs, et elles étaient vêtues de fin lin, blanc [et] pur. 15- Et de sa bouche sort une longue épée aiguisée, pour qu’il puisse frapper avec elle les nations, et il les fera paître avec un bâton de fer. Il foule aussi le pressoir à vin de la fureur de la colère de Dieu le Tout-Puissant. 16- Et sur son vêtement de dessus, oui sur sa cuisse, il a un nom écrit : Roi des rois et Seigneur des seigneurs.

17- J’ai vu aussi un ange qui se tenait debout dans le soleil, et il a crié d’une voix forte et il a dit à tous les oiseaux qui volent au milieu du ciel : “Venez ici, rassemblez-vous pour le grand repas de Dieu, 18- pour que vous mangiez les chairs de rois, et les chairs de commandants, et les chairs d’hommes forts, et les chairs de chevaux et de ceux qui sont assis dessus, et les chairs de tous, hommes libres et esclaves, petits et grands.

19- Et j’ai vu la bête sauvage et les rois de la terre et leurs armées rassemblés pour faire la guerre à celui qui était assis sur le cheval et à son armée. 20- Et la bête sauvage a été attrapée, et avec elle le faux prophète qui a accompli devant elle les signes par lesquels il a égaré ceux qui ont reçu la marque de la bête sauvage et ceux qui adorent son image. Alors

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

qu'ils étaient encore vivants, ils ont été jetés tous les deux dans le lac de feu embrasé de soufre. 21- Mais le reste a été tué par la longue épée de celui qui était assis sur le cheval, [épée] qui sortait de sa bouche. Et tous les oiseaux se sont rassasiés de leurs chairs.

20

Le Diable est lié. Le millénium

1- Et j'ai vu un ange qui descendait du ciel avec la clé de l'abîme et une grande chaîne dans sa main. 2- Et il a saisi le dragon, le serpent originel, qui est le Diable et Satan, et il l'a lié pour mille ans. 3- Et il l'a jeté dans l'abîme, et il [l']a fermé et scellé au-dessus de lui, pour qu'il ne puisse plus égarer les nations jusqu'à ce que les mille ans soient achevés. Après ces choses il doit être délié pour un peu de temps.

4- Et j'ai vu des trônes, et il y avait ceux qui se sont assis dessus, et on leur a donné le pouvoir de juger. Oui, j'ai vu les âmes de ceux qui ont été exécutés à la hache à cause du témoignage qu'ils rendaient à Jésus et parce qu'ils parlaient de Dieu, et ceux qui n'avaient adoré ni la bête sauvage ni son image et qui n'avaient pas reçu la marque sur leur front et sur leur main. Et ils ont pris vie et ont régné avec le Christ pendant mille ans. 5- (Le reste des morts n'ont pas pris vie jusqu'à ce que les mille ans soient achevés) C'est là la première résurrection. 6- Heureux et saint quiconque a part à la première résurrection ; sur ceux-là, la deuxième mort n'a pas de pouvoir, mais ils seront prêtres de Dieu et du Christ, et ils régneront avec lui pendant les mille ans.

7- Or, dès que les mille ans seront achevés, Satan sera délié de sa prison, 8- et il sortira pour égarer les nations aux quatre coins de la terre, Gog et Magog, pour les rassembler pour la guerre. Leur nombre est comme le sable de la mer. 9- Et ils se sont avancés sur la largeur de la terre et ils ont encerclé le camp des saints et la ville bien-aimée. Mais du feu est descendu du ciel et les a dévorés. 10- Et le Diable qui les égarait a été jeté dans le lac de feu et de soufre, où [se trouvaient déjà] et la bête sauvage et le faux prophète ; et ils seront tourmentés jour et nuit à tout jamais.

11- Et j'ai vu un grand trône blanc et celui qui était assis dessus. De devant lui se sont enfuis la terre et le ciel, et on n'a pas trouvé de place pour eux. 12- Et j'ai vu les morts, les grands et les petits, qui se tenaient debout devant le trône, et on a ouvert des rouleaux. Mais on a ouvert un autre rouleau ; c'est le rouleau de vie. Et les morts ont été jugés d'après les choses qui étaient écrites dans les rouleaux, selon leurs actions. 13- Et la mer a rendu les morts qui s'y trouvaient, et la mort et l'Hadès ont rendu les morts qui s'y trouvaient, et ils ont été jugés chacun individuellement selon leurs actions. 14- Et la mort et l'Hadès ont été jetés dans le lac de feu. Cela représente la deuxième mort, le lac de feu. 15- Et quiconque n'a pas été trouvé écrit dans le livre de vie, on l'a jeté dans le lac de feu.

La nouvelle Jérusalem. L'épouse

1- Et j'ai vu un nouveau ciel et une nouvelle terre ; car l'ancien ciel et l'ancienne terre avaient disparu, et la mer n'est plus. 2- J'ai vu aussi la ville sainte, la Nouvelle Jérusalem, qui descendait du ciel, d'auprès de Dieu, et préparée comme une épouse parée pour son mari. 3- Alors j'ai entendu une voix forte venant du trône dire : "Voyez ! La tente de Dieu est avec les humains, et il résidera avec eux, et ils seront ses peuples. Et Dieu lui-même sera avec eux. 4- Et il essuiera toute larme de leurs yeux, et la mort ne sera plus ; ni deuil, ni cri, ni douleur ne seront plus. Les choses anciennes ont disparu."

5- Et Celui qui était assis sur le trône a dit : "Voyez ! Je suis en train de faire toutes choses nouvelles." Et il dit : "Écris, parce que ces paroles sont fidèles et vraies." 6- Et il m'a dit : "Elles sont accomplies ! Je suis l'Alpha et l'Oméga, le commencement et la fin. À quiconque a soif, je donnerai de la source de l'eau de la vie gratuitement. 7- Quiconque vaincra héritera de ces choses, et je serai son Dieu et il sera mon fils. 8- Mais quant aux lâches, et aux gens sans foi, et à ceux qui sont immondes dans leur saleté, et aux meurtriers, et aux fornicateurs, et à ceux qui pratiquent le spiritisme, et aux idolâtres, et à tous les menteurs, leur part sera dans le lac embrasé de feu et de soufre. Cela représente la deuxième mort."

9- Alors est venu l'un des sept anges qui avaient les sept bols qui étaient pleins des sept dernières plaies, et il a parlé avec moi et il a dit : "Viens ici, je te montrerai l'épouse, la femme de l'Agneau". 10- Et il m'a transporté, dans [la puissance de l']esprit, vers une grande et haute montagne, et il m'a montré la ville sainte, Jérusalem, qui descendait du ciel, d'auprès de Dieu. 11- et qui avait la gloire de Dieu. Son éclat était semblable à une pierre très précieuse, comme une pierre de jaspe qui brille comme du cristal. 12- Elle avait une grande et haute muraille et elle avait douze portes, et aux portes douze anges, et des noms étaient inscrits, qui sont ceux des douze tribus des fils d'Israël. 13- À l'est il y avait trois portes, et au nord trois portes, et au sud trois portes, et à l'ouest trois portes. 14- La muraille de la ville avait aussi douze pierres de fondement, et sur elles les douze noms des douze apôtres de l'Agneau.

15- Or celui qui parlait avec moi tenait comme mesure un roseau d'or, pour qu'il puisse mesurer la ville et ses portes et sa muraille. 16- Et la ville est carrée, et sa longueur est aussi grande que sa largeur. Et il a mesuré la ville avec le roseau : douze mille stades ; sa longueur et sa largeur et sa hauteur sont égales. 17- Et il a mesuré sa muraille : cent quarante-quatre coudées, d'après une mesure d'homme, qui est en même temps [une mesure] d'ange. 18- Or sa muraille était construite en jaspe, et la ville c'était de l'or pur semblable à du verre limpide. 19- Les fondements de la muraille de la ville étaient ornés de toutes sortes de pierres précieuses : le premier fondement c'était du jaspe, le deuxième du saphir, le troisième de la calcédoine, le quatrième de l'émeraude, 20- le cinquième de la sardonyx, le sixième de la sardoine, le septième de la chrysolithe, le huitième du béryl, le neuvième de la topaze, le dixième de la chrysoprase, le onzième de l'hyacinthe, le douzième de l'améthyste. 21- Et les douze portes étaient douze perles ; chacune des portes était faite d'une seule perle. Et la grande rue de la ville c'était de l'or pur, comme du verre transparent.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

22- Et je n'y ai pas vu de temple, car Jéhovah Dieu le Tout-Puissant est son temple, ainsi que l'Agneau. 23- Et la ville n'a pas besoin du soleil ni de la lune pour l'éclairer, car la gloire de Dieu l'illuminait, et sa lampe c'était l'Agneau. 24- Et les nations marcheront par le moyen de sa lumière, et les rois de la terre y apporteront leur gloire. 25- Non, ses portes ne seront pas fermées pendant le jour, car là, la nuit n'existera pas. 26- Et ils y apporteront la gloire et l'honneur des nations. 27- Mais tout ce qui n'est pas sacré et quiconque pratique chose immonde et mensonge n'y entreront d'aucune façon ; [entreront] seulement ceux qui sont écrits dans le rouleau de vie de l'Agneau.

22

Le temple. Le fleuve d'eau de la vie

1- Et il m'a montré un fleuve d'eau de la vie, limpide comme du cristal, qui sortait du trône de Dieu et de l'Agneau 2- [et coulait] au milieu de la grande rue de [la ville]. Et de ce côté-ci du fleuve et de ce côté-là [il y avait] des arbres de vie produisant douze récoltes de fruits, donnant leurs fruits chaque mois. Et les feuilles des arbres [étaient] pour la guérison des nations.

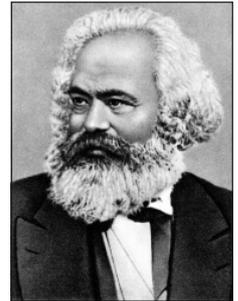
3- Et il n'y aura plus aucune malédiction. Mais le trône de Dieu et de l'Agneau sera dans [la ville], et ses esclaves lui offriront un service sacré ; 4- et ils verront sa face, et son nom sera sur leurs fronts. 5- Et il n'y aura plus de nuit°, et ils n'ont pas besoin de la lumière de la lampe, et [ils n'ont pas] non plus la lumière du soleil, parce que Jéhovah Dieu répandra sur eux [sa] lumière, et ils régneront à tout jamais.





Marat

Antimafia



Karl Marx

Je m'aperçus qu'à bien des égards nous imitions inconsciemment le grand exemple de l'Ami du Peuple. D'abord, dévoilant ceux qui se préparaient à trahir la Révolution, Marat arracha sans pitié le masque des idoles du moment ; d'autre part, comme nous, (...) il voulait que la Révolution fût proclamée permanente. (Engels)

NUMÉRO SPÉCIAL - Février 1993

LA BELLE ÉPOQUE

(Le nouvel Ordre mondial)

À la suite du krach financier de 1987, que nos endormeurs officiels ont voulu nous faire passer pour l'éclatement salutaire d'une "bulle financière", c'est en réalité une période de tous les dangers qui s'est ouverte pour la planète. Cette période est celle de la crise aiguë et décisive de **l'ordre onusien** de démocratie dictatoriale sous leadership américain, qui fut établi il y a 50 ans (1945).

Dans l'ensemble, la nouvelle période est celle de **l'avant-guerre** déclarée, où la mafia financière internationale entraîne une nouvelle fois le peuple mondial. Il y avait eu tout d'abord **l'après-guerre**, ce que les crétins académiques appellent les "25 glorieuses" (1945-1971). Ce n'était que le développement frénétique de moyens de destruction sans précédent, sous le règne du Dollar, avec seulement des "retombées civiles" de la "technologie de défense". Puis il y eut 15 années de **crise** économique proprement dite (1971-1987), issue de la remontée des anciens "vaincus" : Allemagne et Japon. La crise s'exprima par l'éclatement du "système monétaire international". Tout le poids en fut, bien sûr, rejeté sur le peuple mon-

dial, par la compression sociale des Forçats à l'Ouest et des Parias du Sud.

Depuis 1988, c'est donc une nouvelle période de fuite en avant, le développement de l'avant-guerre proprement dit. Seulement, il ne peut plus s'agir à présent que d'une marche forcée vers la Première guerre véritablement mondiale. Du même coup, le conflit en perspective ne peut être que la **dernière guerre mondiale** : ayant pour la première fois comme but l'hégémonie militariste intégrale de la planète, l'embrasement sans précédent qui nous est promis, verra l'aspect guerre **civile** prendre nécessairement très vite le pas sur l'aspect guerre étrangère.



À l'Ouest, la nouvelle période en cours est celle de l'effondrement du **capitalisme bureaucratique** ("économie mixte") mis en place il y a 50 ans. Il s'agit de la forme dernière du capitalisme parasitaire inauguré il y a 150 ans, succédant donc au capitalisme **spéculatif** (les sociétés anonymes et la Bourse) puis au capitalisme **monopoliste** (les ententes, holdings et la monnaie dirigée ou Open Market policy). Le capitalisme bureaucratique se caractérise par les Nationalisations et le Plan indicatif, l'hégémonie des Investisseurs Institutionnels.

La faillite du capitalisme bureaucratique nous porte directement vers l'économie de guerre, l'autarcie et la conscription officielle des salariés dans les **entreprises-casernes**. La faillite du capitalisme bureaucratique élimine l'ancien clivage politique à usage interne, en droite/gauche de la Mafia dominante et sa redistribution en deux clans à préoccupation géopolitique, sur le modèle "**démocrates**"/**fascistes**.

Le capitalisme bureaucratique, ayant produit les Familles de salariés-forçats à l'Ouest, est la preuve décisive que la "sécurité" des ménages de l'Ouest ne sera jamais conquise que dans le cadre de la **Coopération Générale** à laquelle vise la République Sociale Universelle.



Au Sud, la nouvelle période en cours est celle de l'effondrement du **néocolonialisme**, c'est-à-dire de la domination colonialiste "à l'américaine", s'exerçant de façon "anonyme" sous le couvert des "indépendances", sous la forme déchaînée de la razzia intégrale effectuée par la Finance et l'étranglement impitoyable par la Dette.

La suite de l'effondrement du néocolonialisme est la ruée des blocs mafieux de l'Ouest pour la folle Reconquête directe des territoires du Sud, comme "sources d'approvisionnement" et "positions stratégiques".

La domination néocoloniale est la forme dernière de l'impérialisme inauguré il y a 150 ans ; elle fait suite aux **Possessions** métropolitaines gérées par des gouverneurs militaires, auxquelles succédèrent les **Protectorats** (ou Dominions) c'est-à-dire la vassalisation "à l'anglaise". Le néocolonialisme, lui, s'appuie sur l'indépendance nominale des contrées pillées, donc ouvertes à tous les vents de la Finance, le "sale boulot" de la gestion locale étant laissé à des équipes de fantoches indigènes.

Le néocolonialisme, ayant produit les États-prolétaires complets du Sud, est la preuve décisive que l'"indépendance" des peuples du Sud ne sera jamais conquise que dans le cadre de la **Nation Humaine** à laquelle vise la République Sociale Universelle.



Freddy MALOT - Fev. 1993
Église Réaliste Mondiale

Dissidence Civique !

“La vérité est toujours bonne à dire”.

(auteur : l'élite populaire)

1- Notre société est celle du mépris et du mensonge. Voilà comment la minorité dominante officielle traite l'immense majorité réelle qui se nomme le peuple.

Pourquoi la Constitution de la République peut-elle donc déclarer impunément que “son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple” ?

2- Le peuple en question va-t-il enfin cesser de consentir à se faire le jouet alternatif de clans rivaux de despotes parasites ? Il n'est pas, en effet, d'autre cause aux maux qui le frappent. Tant il est vrai que les hommes ne vivent jamais que sous le régime qu'ils méritent. Hier nous étions les jouets des gangs de droite ou de “gauche”, demain nous le serons de bandits “démocrates” ou fascistes.

Ce jeu sinistre n'aura-t-il donc pas de fin ?

3- Notre régime du mépris et du mensonge à l'égard du peuple, en vérité de Nouvelle Barbarie, ce système se maintient, il est vrai ! Il dure, d'abord par l'impuissance spontanée que les simples nécessités économiques imposent aux classes populaires. Il dure ensuite par la crainte que répand la menace de répression politique. Mais le besoin et la contrainte, la faim et la peur, s'ils expliquent le maintien du régime, ne sauront jamais justifier son existence.

En tout cas, la condition d'humiliation et d'insécurité qui est faite au peuple condamne absolument ceux qui s'en prétendent les guides et les chefs.



4- Dans les circonstances présentes, les “candidats” qui se présentent aux suffrages du peuple, tous les candidats sans exception, nous les tenons non seulement pour méprisables, mais encore pour un réel danger public.

Pourquoi cela ? Essentiellement parce que ces candidatures autorisées sont néfastes, en tant précisément qu'elles accréditent l'idée que l'institution d'un véritable “suffrage universel”, exprimant réellement la “volonté générale”, existe dans notre pays.

Or ceci est une immense et honteuse supercherie contre laquelle nous nous élevons. Et les candidats qui contribuent, consciemment ou non, à entretenir cette illusion anti-populaire commettent un véritable crime moral.

5- La supercherie “démocratique” actuelle crève les yeux si on y regarde d'un peu plus près. Comment donc ! Où est la volonté générale du peuple issue des scrutins actuels ?

Nous affirmons que les intérêts du peuple, salariés en tête, eux, sont fondamentalement communs. Nous sommes persuadés que des idées convergentes peuvent et doivent découler de cette communauté d'intérêts. Nous savons que la coïncidence des besoins et

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

opinions du peuple amène inévitablement la découverte de la toute-puissance populaire, et la manifestation d'un enthousiasme durable correspondant.

Pourquoi donc le "verdict des urnes" et ses suites engendrent-ils systématiquement tout le contraire : la division, le désarroi, le désarmement et le découragement aggravés du peuple ?

6- Le crime légal qui consiste à cautionner la tromperie infâme de la démocratie actuelle, au travers des candidatures autorisées, se prouve sans peine. Il ressort des effets profonds du système en place.

En premier lieu, du côté du peuple, en le conduisant progressivement à s'enfoncer dans la plus sombre démoralisation, on le pousse du même coup à se laisser emporter, un jour ou l'autre, par une rage désespérée et destructrice. Alors, sans l'avoir voulu, le peuple provoque un état d'anarchie sans véritable perspective ni issue.

En second lieu, du côté de la coterie néo-barbare dirigeante, celle-ci est coupable du forfait qui consiste à avoir progressivement suscité le discrédit total, dans les rangs du peuple, à l'égard du principe électoral et représentatif. Elle a ainsi travaillé obstinément à la ruine du meilleur héritage politique civilisé. Or, quand se déclenche l'inévitable soulèvement populaire sauvage, la clique dominante se prévaut alors, sans le moindre scrupule, du discrédit général de la démocratie, pour mettre en action la répression la plus brutale et la persécution la plus haineuse contre les meilleurs enfants du peuple. Ces derniers sont en effet alors désignés comme boucs-émissaires du chaos, sous les noms d'oiseaux habituels : agitateurs, etc. Bref, les brigands gouvernementaux établissent à ce moment la dictature, en jurant comme le Diable y avoir été forcés.

Comment, après cela, éviter de reconnaître que les "candidats" actuels sont tous, à un degré ou un autre, de mauvais bergers politiques du peuple, et que leur action se conjugue, de fait, avec celle d'autres loups ravisseurs économiques du peuple ?



7- Reste que la perversité de la fausse démocratie établie actuellement est un mystère qu'il est absolument vital de percer. L'affaire se tranche en quelques mots.

C'est le premier dictateur européen de l'époque contemporaine, notre premier Président de la République devenu ensuite Napoléon III, qui nous a "accordé" le suffrage universel que nous connaissons. Or, pour commencer, la sagesse veut qu'on ne possède vraiment que ce qu'on conquiert soi-même, et non point du tout ce qui nous est "octroyé".

Mais c'est la question du contenu réel du "droit de vote" qui clôt définitivement le débat. Ce fameux droit nous fut concédé dans le cadre de l'instauration simultanée de l'État policier. Cela seul éclaire toute l'affaire. En résumé, l'opération se réduit à la manipulation diabolique suivante : l'ombre de la citoyenneté politique fut abandonnée au peuple, en échange de l'abandon qu'on lui imposait de la véritable proie : le libre exercice de l'association civile. En même temps en effet, on proscrivait absolument l'association libre, en plaçant toute organisation populaire sous la coupe du préfet et du commissaire de la République. Toute association populaire libre se trouvait désormais suspectée a priori d'être une "société secrète", pour reprendre le langage de la démagogie officielle. Bien sûr,

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

des clubs de vieilles dames pour jouer au bridge en mangeant des gâteaux pouvaient toujours se constituer librement !

Signalons pour mémoire un point qui n'est pas sans intérêt : le suffrage était gracieusement offert au peuple, en même temps qu'on légalisait la forme juridique irresponsable de l'entreprise : la Société Anonyme...

8- Il est simplement fou de croire que la loi ultérieure de 1884, qui autorise la "libre constitution des syndicats", fut un coup porté au nouveau système de démocratie dictatoriale. Le dépôt obligatoire des statuts et des noms des dirigeants, mis à jour, à la Préfecture de police, et la prison prévue pour quiconque "porterait atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail", tout cela prouve surabondamment qu'il ne s'agissait au contraire que d'une simple sophistication du système de l'association préfectoralisée. Le perfectionnement continu du régime qui tient le "peuple-citoyen" pour intrinsèquement délinquant, c'est pourtant ce que des tas de gogos et de filous nous chantent comme des "acquis sociaux" ! Notons que la prétendue "conquête" du droit syndical était décrétée sous le règne de "Ferry-le-tonkinois" ; les victimes de la ruée coloniale de l'époque n'ont pas manqué de juger la plaisanterie macabre...

9- Au fond la "ruse" diabolique du suffrage universel de la démocratie dictatoriale est on ne peut plus grossière. D'abord, on institue la préfectoralisation de la liberté civile. Dans la foulée, on soudoie les éléments les plus vénaux et éhontés du peuple ; on trouve toujours de tels personnages, sélectionnés à rebours, qui sont effectivement "candidats" à la gestion du système de la décadence civilisée.

Alors le panorama social se présente de la façon suivante : d'une part, la citoyenneté libérale antérieure, telle que l'entendaient les citoyens déclarés "actifs" (les propriétaires "censitaires"), cette citoyenneté réelle se trouve à présent dépouillée de ses attributs essentiels : la garde nationale (le droit de porter des armes), le jury (le droit d'être jugé par ses pairs) et les clubs (la liberté des assemblées populaires permanentes). D'autre part, on peut proclamer maintenant sans danger un "suffrage universel" qui se contente de ravalier la masse de la population au rang de citoyens "passifs" à perpétuité, petits propriétaires y compris !

Le rôle attendu des gens du peuple, promus miraculeusement "citoyens", est alors d'être appelés périodiquement à plébisciter la bande de tyrans au pouvoir. Ces derniers n'hésitent d'ailleurs pas à se déclarer de la manière la plus officielle comme absolument "irresponsables" vis-à-vis des pseudo-commettants que nous sommes. On dit que cette irresponsabilité est la rançon nécessaire de tout État "moderne", qui ne peut se passer d'un "pouvoir fort" !

En définitive, tels un troupeau de masochistes, il nous faut donc à présent venir applaudir cérémonieusement nos propres oppresseurs, à l'occasion de chaque parade électorale planifiée. C'est ce qui nous fit tomber jusqu'à l'état présent d'avilissement civique : celui d'une masse d'"indigènes" simplement "sondés". À ce titre, nous jouissons du grand privilège de pouvoir "donner notre avis" à propos des luttes de clans qui agitent les extra-terrestres gouvernementaux.

Reste une dernière "conquête" démocratique à espérer, selon le modèle belge, grec, ou turc : obtenir que la contrainte légale menace ceux qui cherchent à échapper au devoir

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

d'immolation morale, incarné par la participation aux "consultations électorales", avec un barème d'amendes à l'appui !

10- Nous sommes-nous bien fait comprendre ?

La tâche présente n'est pas d'utiliser d'une manière ou d'une autre, en faveur de monsieur Machin ou de madame Chose, un "droit de vote" qu'en fait nous n'avons pas. La tâche est au contraire de conquérir ce droit réel, la liberté effective et non illusoire d'exprimer et de faire appliquer notre volonté populaire. Cette volonté du peuple, les maîtres de la démocratie fictive actuelle s'en fichent comme de l'an 40 !

Qui oserait défendre l'absurdité selon laquelle la "voix" d'un clochard pèse autant dans l'État que celle d'un patron d'une multinationale !

Mais il y a plus grave. Certains se gargarisent comme des abrutis, du fait que nous autres, contrairement à de malheureux étrangers, nous devons nous féliciter de l'avantage insigne "d'être en démocratie", de connaître le "pluralisme", et d'autres choses de la même farine. Cela prouve, non pas le "haut degré de développement politique" de notre pays, mais seulement le lamentable bas niveau de conscience sociale des serins ou malandrins qui tiennent ce langage.

Notre peuple, il est vrai, s'est fait corriger comme un enfant dévoyé chaque fois qu'il fit mine de s'engager dans la voie de la démocratie sociale. Ces défaites appartiennent indiscutablement à notre tradition sacrée. Mais regardons les choses en face : la cause de la citoyenneté sociale n'a connu jusqu'à présent que des défaites !

Pourquoi cela ? Parce que notre peuple a toujours fini par se laisser submerger par l'esprit servile du "petit blanc chauvin", ayant le malheur d'appartenir passagèrement à une Puissance mondiale, militariste et colonialiste. En d'autres termes, notre peuple s'est trouvé privé jusqu'à présent d'une émancipation sociale qui lui était nécessaire, mais qu'il n'a pas su encore mériter.

Pourtant, notre propre abaissement nous a fait un tort incalculable. Et pensons-y : le tort immédiat que nous nous sommes faits à nous-mêmes, par notre immaturité historique, est inséparable du tort direct consécutif que nous avons fait, d'un côté à nos "ennemis héréditaires" successifs d'Europe, de l'autre côté à la "francophonie" du tiers monde colonisé. Au bout du compte, notre propre nullité a lésé gravement l'ensemble des sections du peuple mondial unique, dont nous sommes partie prenante.



11- Résumons-nous :

a) Le système électoral/parlementaire authentique, la citoyenneté "active" d'autrefois, cela n'a jamais été que l'instrument spécifique de la bourgeoisie civilisatrice dominante, du temps de la monarchie constitutionnelle d'avant 1850. Les classes populaires, manuels et exploités, n'ont jamais joui de cette démocratie qu'indirectement. Mais outre l'avantage indirect que le peuple retirait du régime libéral bourgeois, ce régime avait de plus le mérite de la franchise : c'est officiellement et sans complexe qu'on nous reléguait alors parmi la masse des citoyens "passifs".

b) Depuis 150 ans, la féodalité financière s'est substituée à la bourgeoisie libérale comme puissance dominante. Sa première opération a été de saborder et enterrer le

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

régime politique antérieur de démocratie parlementaire. Cette opération fut précisément solidaire de la proclamation de la fiction juridique du “suffrage universel” ; et elle ne fut en fait possible que par ce tour de passe-passe.

Depuis lors, la masse de la population est réduite au statut d'une masse indigène, parquée “nationalement”, confinée au rôle pervers de citoyens “passifs”. En effet, du même coup, la qualité de citoyen “actif” fut interdite à qui que ce soit. Il n'y eut droit de cité que pour le seul arbitraire de faux représentants du peuple, et vrais colons oppresseurs, essentiellement irresponsables, mais ayant en outre le culot de vouloir qu'on les plébiscite régulièrement ! C'était l'avènement du régime que nous connaissons, et qu'il faut bien appeler par son nom : la démocratie dictatoriale, ou République despotique.

c) Le peuple a le devoir de se proclamer l'héritier légitime du principe électoral et représentatif, qui est le “clou” de l'évolution politique civilisée. Le peuple se doit de placer ce principe démocratique authentique sous sa protection spéciale et indéfectible, étant seul à y être attaché. Peu importe qu'il n'ait encore jamais pu appliquer ce principe pour son propre compte. Peu importe l'usage perfide et insultant qui est fait de la démocratie dans l'État policier actuel.

d) Nous renvoyons dos-à-dos tous les partis et syndicats rivaux, quels qu'ils soient, dans la mesure où ils prêtent tous leurs concours à la perpétuation de la supercherie électorale et “démocratique” actuelle. Nous mettons en demeure les dirigeants de ces organisations, assermentées de fait au régime, de se prononcer publiquement et catégoriquement, vis-à-vis de leurs militants et sympathisants de bonne foi, sur ce sujet du système de démocratie dictatoriale qui est le nôtre.

e) Nous exigeons, par voie d'une Pétition générale de la part des Officiels de la République despotique, qu'ils procèdent à une première réparation morale, sous forme d'un remboursement de tous les frais parasites qu'entraîne la comédie électorale ; ce gaspillage de monarques décadents n'a d'autre effet que d'aggraver encore la charge ordinaire supportée par le peuple.



12- Décisions pratiques :

a) Face au système de démocratie dictatoriale en place, nous nous déclarons solennellement en Dissidence civique organisée. Ceci est évidemment tout le contraire d'une démarche “abstentionniste”. C'est purement et simplement obéir au devoir essentiel de la Citoyenneté Sociale, comprise au sens populaire.

b) Nous déclarons de salut public, que les vils “sondés” que nous étions jusqu'à ce jour, se constituent en Comités de Dissidence civique permanents, à établir prioritairement dans les entreprises, et appelés à se confédérer. Ces Comités doivent s'engager à donner l'exemple nouveau du respect des suffrages en leur sein. Les membres qui se verront portés à un poste de direction doivent engager et démontrer leur responsabilité dans l'accomplissement de leur fonction.

c) Le mouvement des comités de dissidence civique a pour but naturel la convocation d'un Congrès général des délégués des comités.

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

Le Congrès ne peut évidemment avoir d'autre mandat que celui de faire triompher la citoyenneté active du peuple dans l'État, autrement dit de ménager l'avènement d'une République Sociale. Un tel événement marquera bien sûr un tournant de l'histoire européenne, et même de l'histoire occidentale et mondiale.

L'affirmation de la citoyenneté sociale, qui passe nécessairement par la dissidence civique se veut foncièrement pacifique. Elle restreint d'ailleurs son objet immédiat à une seule insurrection spirituelle et morale déclarée, contre la prostration populaire que provoque le régime de la démocratie dictatoriale.

Il n'appartient qu'au peuple, ultérieurement constitué en Assemblée Sociale constituante, de tirer toutes les conséquences, économiques, scientifiques et autres, de la conquête de la citoyenneté sociale. Les questions de "programme politique" au sens étroit, c'est-à-dire de "propositions alternatives" portant sur la gestion matérielle de la société (questions que chacun peut et doit creuser dans toutes les directions), ne peuvent en aucun cas être prises en compte pour l'appartenance au mouvement de dissidence civique, et porter atteinte à son union. Dans les conditions présentes, faire valoir des divergences déplacées à ce propos, prendrait nécessairement le caractère d'une diversion tortueuse et malsaine, ce serait une source de division mortelle pour la cause de la Citoyenneté Sociale.

d) Il est de notre devoir d'alerter tous ceux qui se proposeront comme missionnaires de la cause de la Citoyenneté Sociale. La libre association civile qu'il s'agit d'imposer coûte que coûte, en face du suffrage politique frauduleux, cette action arrache obligatoirement le masque de la démocratie dictatoriale.

Point d'illusions donc : les voyous qui dominent l'État policier actuel ne peuvent voir dans notre entreprise que le projet de constituer une association à "objet illicite", un "attentat" prémédité contre la "légalité républicaine", visant à "changer le régime constitutionnel". Évidemment, leur régime de despotisme parasitaire est en jeu ! Et ils font ainsi par avance l'aveu, dans leur Code Pénal, qu'ils envisagent tout germe de libre association populaire comme la catastrophe sociale suprême.

La cause de la Citoyenneté Sociale victorieuse est ce qui peut seul nous préserver des drames menaçants de l'anarchie et de la dictature, qui s'engendrent l'une l'autre. Notre cause s'expose pourtant directement à subir la répression des corps de guerre civile existants, dénommés C.R.S. et gendarmes mobiles. Par-dessus le marché, une épée de Damoclès est suspendue au-dessus de la tête du peuple : c'est l'intervention ultime des corps de tueurs professionnels, dénommés "troupes d'élite" : parachutistes et légionnaires.



13- Nous savons très bien que nos avertissements nous feront traiter de prophètes de malheur. Hélas ! la peur n'évite pas le danger. Et c'est bel et bien à s'imposer des sacrifices qu'il faut nous préparer. Qu'on le veuille ou non, la question cruciale reste pendante : acceptons-nous, oui ou non, l'état de déchéance du peuple qu'impose la démocratie dictatoriale ? Voulons-nous, oui ou non, abattre enfin ce régime, le plus tôt possible étant le mieux, c'est-à-dire œuvrer à l'avènement libérateur de la démocratie sociale ?

Quand les classes populaires manifestent leur mécontentement, les aigrefins gouvernementaux et autres le prennent aussitôt de haut et répliquent : de quoi vous

plaignez-vous donc ? N'avez-vous pas vous-mêmes légitimé l'état de chose contre lequel vous prétendez protester à présent ? Est-ce que la "majorité de la nation" n'en a pas décidé ainsi aux élections ? Est-ce donc le désordre que vous cherchez ? Que répondre à cela ? Une seule chose raisonnable : menteurs insolents ! nous n'avons jamais pu vraiment nous éclairer mutuellement, ni pu arrêter effectivement notre volonté générale, ni pu sélectionner d'authentiques représentants, ni pu réellement sanctionner ceux qui se seraient montrés défaillants dans la mission que nous leur aurions confiée ! C'est pourquoi nous nous rallions désormais au mouvement de dissidence civique pour la citoyenneté sociale !

Autre chose : combien eûmes-nous, depuis 150 ans, de candidats de "l'espoir" qui devinrent peu après les représentants de la désillusion intégrale ? Mais à qui doit-on s'en prendre finalement ? À nous-mêmes et à personne d'autre ! La faute fondamentale est d'avoir endossé notre statut imposé de citoyens passifs, et cela jusqu'au point de pratiquer le culte superstitieux des urnes préfectoralisées. Pourtant, comment pouvions-nous croire un seul instant que le bulletin de vote avait pour fonction celle de la lettre que les enfants déposent dans leurs souliers et qui, de là, arrive sous les yeux du père Noël, lequel s'empresse aussitôt de délester sa hotte de cadeaux comblant nos vœux ! Ce qui est naïveté charmante chez un bambin, devient bigoterie ridicule chez un électeur salarié adulte. Est-il souhaitable qu'il s'entête dans sa crédulité, et en vienne à imaginer que son malheur est mérité, que le père Noël "n'est pas passé" parce qu'il n'a pas été sage ! Un citoyen actif véritable, un salarié conscient en premier lieu, est aussi un vrai croyant ; son précepte est : "Aide-toi, le Ciel t'aidera !".

Il nous semble bon de conclure en rappelant une parole, prononcée il y a longtemps, à l'autre bout du monde, par un grand ami du peuple :

"Chassez vos illusions, et préparez-vous à la lutte !"

(Mao Zedong)



Citoyenneté Sociale !



Freddy Malot – 6 avril 1995

Extrait de *L'Ouest II* – 1995

Église



Réaliste

NOUVEAU COMMUNISME

- 1 • Nous sommes les nouveaux communistes, fiers de l'héritage de quelques 125 ans, qui va **de Marx à Mao** en passant par Lénine.
 - Cet héritage est celui de la **Résistance la plus puissante** à la domination Barbare.
 - Nos maîtres conquirent cet honneur en opposant à la Barbarie, le Socialisme Utopique antérieur posé non seulement comme vraie culmination civilisée, mais encore comme le produit nécessaire de la **révolution de la masse des Manuels** eux-mêmes.
- 2 • Nous sommes les Nouveaux Communistes, conscients que le but final est l'avènement d'une **3^{ème} espèce humaine communiste**, dépassant les espèces Primitive et Civilisée.
 - Nous affirmons que la Préhistoire humaine dans son ensemble a sombré depuis Juin 1848 sous **le joug de la Barbarie Intégrale**, dont l'idéologie n'est autre que le Paganisme Intégral.
 - Nous déclarons : la nouvelle époque veut que la Masse se fasse Peuple ; que pour cela s'impose l'édification d'**une Église Réaliste**, amie du Dieu civilisé et de sa Mère primitive. L'Église des Nouveaux Communistes est nécessairement appelée au service du Front Rouge Socialiste-Démocratique, dont elle forme le pendant populaire à toutes les étapes inférieures du Communisme.
- 3 • Nous sommes les Nouveaux Communistes, sonnant le tocsin contre **la Guerre de Blocs** Démocrate-Fasciste, dans laquelle les Castes dominantes d'Europe et des U.S.A. précipitent présentement la Masse mondiale.
 - Contre cette dérive criminelle, nous proclamons l'urgence d'un grand **Syndicat Défaitiste** Rouge en Europe ; syndicat devant appeler la formation d'un grand Parti Patriotique Rouge dans notre empire néo-colonial.
 - À la grande bataille pour la défaite de notre Bloc guerrier, nous prédisons l'issue victorieuse de la **République Syndicale** d'Europe.

*“ Tant de choses urgentes à faire
Le Monde qui tourne
Le temps qui presse
Dix mille ans - c'est trop long ”.*

Poème de Mao, à 70 ans : 9 Janvier 1963.

À BAS L'AGRESSION ÉLECTORALE ! VIVE L'ASSOCIATION LIBRE !

VA-T-ON ENFIN COMPRENDRE ?

Que veulent dire les deux ans de campagne électorale incessante que nous vivons : pour les maires, les députés et le Président ?

Cela n'est rien d'autre que la planification de deux ans de guerre politique anti-peuple ! La masse paie tout cela à l'entrée, et c'est elle qui déguste à tous les coups et au maximum à la sortie...

UN RÉGIME DIABOLIQUE :

Le régime en place porte un masque clinquant, aux couleurs des droits de l'homme et de la tolérance laïque, de la démocratie pluraliste et des acquis sociaux.

Grattez ce vernis, et c'est la barbarie mise à nu : une Caste de colons occupants écrase la masse de citoyens-indigènes. Enfonçons-nous dans le crâne que la Caste nous tient à fond, nous autres sondés électoraux, pour l'ennemi de l'intérieur. Les prétendus scrutins ne sont, dans tous les cas, que de simples plébiscites ; leur objet est de river toujours plus la masse de la population au système institutionnel existant d'Arbitraire : la culpabiliser, la diviser, la paralyser et la bestialiser.

Bien sûr, on ne peut se rendre à l'évidence, qu'à partir du moment où on a bien compris que la Caste noire dominante unit indissociablement trois clans plus pervers les uns que les autres : les Parasites économiques, les Bandits politiques, et les Jaunes syndicaux. Tout ce beau monde compte bien, le cas échéant, s'appuyer sur la pègre de haute volée et sur les hordes de voyous de bas étage, que le système fait nécessairement proliférer.

150 ANS QUE ÇA DURE !

Notre fausse modernité, qui est vraie barbarie dominante, remonte à loin ! Le régime maudit s'est installé en Juin 1848, suite à la saignée des Socialistes-Démocrates qu'on appela les Rouges, pour ne faire que s'enkyster et s'envenimer durant 150 ans.

Ainsi donc, depuis la République de Cavaignac, la vérité vraie c'est que, au sens civilisé des mots, nous n'avons plus de Constitution, plus de Lois, plus de Suffrage Universel, plus d'Association Libre ; tout cela, précisément, est absolument interdit par la Caste.

150 ans d'Arbitraire barbare nous ont amenés où ? À cette sorte de perfection dans la malice sociale qu'incarnent la mensongère Sécurité Sociale au Nord et la mensongère Décolonisation au Sud. Observons que le régime diabolique en place, pavoisé de ces conquêtes à l'envers, nous baigne en même temps dans une ambiance générale de « chute de l'empire romain » portée à son extrémité ; jusqu'au chaos civilisé complet...

COMME EN 14 !

À la lumière de la Barbarie dominante aux abois, l'actualité prend tout son sens : voilà-t-il pas que, depuis le brigandage de l'opération du Golfe (1990), la masse mondiale se trouve embarquée dans la marche forcée à la guerre des Blocs, « comme en 14 » ! À cette seule différence que ce sont cette fois de vrais poids lourds qui s'affrontent : Europe et U.S.A. Le Grand Dessein garanti est un vrai carnage géant, mené d'un côté par les tueurs d'Algérie, et de l'autre par les tueurs du Vietnam.

Sachons bien que l'aventure est lancée, il ne reste plus qu'à hisser les drapeaux : au nom du Droit ou au nom de la Vie ; de la Liberté ou du Destin ; bref, Démon-cratie contre Bétail-Socialisme !

L'hystérie géopolitique actuelle révèle le secret de l'agression électorale en cours : c'est d'abord un grand branle-bas au sein de la Caste noire, de part et d'autre de l'Atlantique et du Pacifique, pour faire une croix sur les vieilles cliques policières Droite-Gauche datant de 1950, pour se «recomposer» en factions militaristes Démocrate-Fasciste ; c'est surtout une diversion criminelle, d'envergure inégalée et même indépassable, qui consiste à tirer parti de la faillite même du régime barbare, pour lancer une moitié de la masse mondiale contre l'autre moitié.

VIVE LA COMMUNE !

C'est de l'excès même de l'Arbitraire barbare que la Liberté populaire va surgir. N'avons-nous pas assez soupé, jusqu'à devoir vomir maintenant, des rituelles obsèques électorales, auxquelles la masse de citoyens-indigènes était conviée, dans le seul but de sanctifier des coups d'État des «partenaires sociaux» (Jaunes-Bandits-Parasites), comme à Matignon en 1936 et à Grenelle en 1968 ?

Brisons donc hardiment l'agression électorale en cours ! Le faire, c'est faire triompher l'Association Libre, laquelle nous fera pour de bon et durablement vrais Citoyens. L'âme Rouge, socialiste-démocratique, des

Communards d'il y a 130 ans a pu être étouffée, mais il n'était au pouvoir de personne de l'anéantir ; elle ne demande qu'à s'évader de l'Arbitraire barbare et de s'en exorciser.

Soyons assurés que l'Association rouge mènera infailliblement à la défaite du Bloc-Europe guerrier ! Dans le même mouvement, l'Association rouge imposant la Loi du Nombre, renversera les Bandits politiques, et le Syndicat s'érigera nécessairement en Gouvernement ! Dans le même élan, nous verrons évidemment la République Syndicale, imposant le Droit au Travail, exproprier les Parasites économiques, c'est-à-dire les Ménages se décréter maîtres des Entreprises libérées !

LA BELLE LONGUE MARCHÉ :

La République Syndicale redonnera à l'Europe sa position pionnière perdue au milieu du 19^{ème} siècle. L'Europe libérée donnera immédiatement une énorme espérance à sa zone coloniale ; et la Forteresse-Europe ainsi fondée sur le roc, sera le point d'appui invincible de la libération du monde.

C'est une tâche vraiment grandiose qui nous incombe : ni plus ni moins que tourner toute grande la page de la Préhistoire sociale ; c'est à moyen terme le rêve réalisé de la République Sociale Universelle de 1848 : Salaire Gratuit et Gouvernement Mondial ; c'est à long terme l'essor de la 3^{ème} espèce de la race humaine, dans le Volontariat et la Gratuité, dans l'Anarchie et le Concert humain.

**DÉFAITE DU BLOC EUROPE !
RÉPUBLIQUE SYNDICALE !**

Freddy Malot
Église Réaliste Mondiale



06.84.49.30.99 - mai 2001
www.docil-cocktail.org

LIBERTÉ

“La censure n’est pas seulement un outrage à la dignité humaine ; c’est une invention complètement inutile, qui n’atteint pas son but, et ne peut pas même s’exécuter. Elle veut, dit-elle, préserver les esprits et les cœurs du contact de l’immoralité ; mais elle ignore que l’esprit du mal nous en inspire le dégoût, ou bien souvent nous fournit des armes contre lui ; que de la fatale pomme se sont élancés en même temps, comme deux jumeaux, le Bien et le Mal ; qu’ils croissent ensemble, unis par de subtils rapports, difficiles à distinguer, et que nous n’arrivons pas à l’un, si nous ne connaissons pas l’autre. Celui-là seul qui sait envisager d’un oeil fixe le vice avec ses pièges et avec ses fausses jouissances, et cependant le repousser et préférer la vertu, celui-là seul est le vrai chrétien. Il ne faut pas louer une vertu cloîtrée et paresseuse, sans exercice et sans vigueur, qui n’ose contempler au grand jour son adversaire, ou qu’on voit défaillir au milieu de sa course tandis que la palme immortelle doit être conquise à travers la sueur et la poussière. Vous voulez arrêter le vice ? Mais prenez garde, en lui fermant une porte, de lui laisser mille



autres ouvertures, et rappelez-vous la rare imagination de ce galant homme qui, fermant à clé son parc, croyait emprisonner les corneilles... Et quand vous réussirez à fermer à l’esprit toutes ces ouvertures, que deviendrait-il ainsi séquestré ? La vérité, dans l’Écriture est comparée à une fontaine qui coule ; ses eaux sont-elles arrêtées, ces erreurs et ces préjugés qui tout à l’heure la troublaient un instant, puis disparaissaient, s’amassent alors en un bourbeux étang, qui l’arrête et la corrompt... Non, non, Nobles et Bourgeois ! Il ne faut pas emprisonner les esprits ; les temps sont venus d’écrire et de parler librement sur toutes les matières du bien public. Dussent les vents de toutes les doctrines souffler à la fois sur la terre, la vérité est en campagne, laissez-la lutter avec l’erreur ! Qui a jamais vu que, dans un combat libre et à ciel ouvert, la vérité fut vaincue ?

Je ne prétends pas, milords et messieurs, que l’Église et le gouvernement n’aient intérêt à surveiller les livres aussi bien que les hommes, afin, s’ils sont coupables, d’exercer sur eux la même justice que sur des malfaiteurs ; car un livre n’est point une chose absolument inanimée. Il est doué d’une vie active comme l’âme qui le produit ; il conserve même cette prérogative de l’intelligence vivante qui lui a donné le jour. Bien plus, les livres préservent comme en un flacon la plus pure quintessence de l’intellect vivant qui les a fait naître. Je regarde donc les livres, comme des êtres aussi vivants et aussi féconds que les dents du serpent de la fable¹ ; et j’avouerai que, semés dans le monde, le hasard peut faire qu’ils y produisent des hommes armés. Mais je soutiens que l’existence d’un bon livre ne doit pas plus être compromise que celle d’un bon citoyen ; l’une est aussi respectable que l’autre ; et l’on doit également, craindre d’y attenter. Tuer un homme, c’est détruire une créature raisonnable, l’image divine ; mais étouffer un bon livre, c’est tuer la raison elle-même, c’est tuer l’image de Dieu, pour ainsi dire son regard. Quantité d’hommes n’ont qu’une vie purement végétative et, pèsent inutilement sur la terre ; mais un livre est l’essence pure et précieuse d’un esprit supérieur ; c’est une sorte de préparation que le génie donne à son âme, afin qu’elle puisse lui survivre. La perte de la vie, quoiqu’irréparable, peut quelquefois n’être pas un grand mal ; mais il est possible qu’une vérité qu’on aura rejetée, ne se représente plus dans la suite des temps et que sa perte entraîne le malheur des nations.”

John Milton - 1644.

1 - Le Héros hellène met à mort le Dragon primitif. Il ouvre un sillon et y sème les dents du monstre, dont naissent des guerriers qui s’exterminent mutuellement pour la plupart. cf. Ovide : *Métamorphoses*.

D'abord,

JE SUIS PRIMITIF !

Donc

★ **JE SUIS GARDIEN
DE LA TRADITION !**

Donc

★ **JE SUIS
RÉACTIONNAIRE !**

Et je vais plus loin :

JE SUIS RÉALISTE

Septembre 2000



Ensuite,

JE SUIS CIVILISÉ !

Donc

★ **J'AI UN IDÉAL !**

★ **JE SUIS
RÉVOLUTIONNAIRE !**

Et je vais plus loin :

JE SUIS RÉALISTE

Église Réaliste mondiale

Enfin,

JE SUIS COMMUNISTE !

Donc

★ **JE SUIS RÉALISTE !**

★ **JE DÉFIE L'HISTOIRE !**

Et j'arrive à point :

- Tout réclame de fonder l'Homme Complet ;
- Le temps presse de faire :
 - de toute notre Race,
 - une seule Famille ;
 - de tous les Parents,
 - de vraies Personnes.

LE GRAND GUIGNOL

Allons forçons l'**homme pensant**,
Sans dogme, sans superstition.
Matière est mère et nous enfants,
L'Esprit est père, nous recréons.
Le Peuple en a assez,
De tous les préjugés !

On nous vantait le Capital,
L'**État-patron**, les trafiquants.
Fallait rester, c'était normal,
Méprisés et troupeau mendiant.
Le Peuple en a assez,
Faisons-nous Associés !

Oh ! le système a un malaise ?
On trouvait un grand **Ennemi**.
Mais faut récrire la Marseillaise,
Finissons-en des colonies.
Le Peuple en a assez,
Noirs, blancs, tous fédérés !

"**Laïcité**" c'est le faux nez,
Des païens suppôts de Satan.
Cléricaux et « Libre-pensée »,
C'est blanc-bonnet et bonnet-blanc
Le Peuple en a assez,
Brûlons du feu sacré !

Les **syndicats**, faux mécontents,
C'était bla-bla et division.
Ils prétendaient : « on vous défend »,
C'était chantage et diversion.
Le Peuple en a assez,
Vive nos délégués !

De préhistoire, tournons la page !
Du Peuple-roi à l'Homme-total,
Force Féconde et bel Ouvrage
Enfin amis, c'est le signal !
Réel est défriché...
L'**Écologie** semée !

Tous **les partis** avaient promis,
La liberté, celle des banquiers.
Tous les partis avaient promis,
Des marchands d'armes, l'égalité.
Le Peuple en a assez,
C'est eux les étrangers !

Le "**beau sexe**" est dans de sales draps :
Troupeau baisable à satiété !
Gros porc est roi, sonne le glas
De feu pondeuse d'héritiers...
Le Peuple en a assez,
Guerre à Bestialité !

Refrain :

À bas le grand guignol,
Plus d'illusions, il est grand temps,
À bas le grand guignol,
Faisons l'union en combattant !

Ils avaient dit : trompons les gens,
À droite les gros insolents.
Ils avaient dit : c'est des enfants,
À gauche les caméléons.
Le Peuple en a assez,
Les voilà démasqués !

Il fallait être corrompus,
Autrement c'était la prison.
Être intégrés, c'était vaincus,
Autrement gare à la Légion.
Le Peuple en a assez,
Courrons les désarmer !

Oui on est là,
C'est comme ça,
Fallait pas,
Mettre en colère le populaire !
Ah, ça plait pas, tant mieux, va !
Que les Barbares aillent en Enfer !



Freddy Malot – juin 2000
Hymne de l'Église Réaliste
www.docil-cocktail.org
06.84.49.30.99.

Église Réaliste Mondiale

Les couplets et la première partie du refrain se chantent sur l'air de la *Carmagnole* ; la deuxième partie du refrain sur l'air du *ça-ira* ! La *Carmagnole* a été la chanson la plus populaire de la Révolution française. Elle date de 1792 : convocation de la Convention et emprisonnement du roi. Mais depuis, elle a reparu à toutes les périodes révolutionnaires du 19^{ème} siècle, en 1830 comme en 1848 et 1871, avec de nouveaux couplets à chaque fois. Le *ça-ira* est à l'origine une chanson bien distincte, mais qu'on a l'habitude de chanter comme refrain de la *Carmagnole*.

Table

L'Exorciste.....	2
La Société en Commandite par Action (S.C.A).....	3
Législation des sociétés commerciales.....	5
Essai sur la Répartition des Richesses.....	9
Mardi 22 octobre 1929.....	10
Précis d'économie politique (Lapidus).....	21
Manuel d'économie politique (URSS).....	29
Le Patronat.....	35
Histoire de la législation sociale en France.....	37
La Société de Capitaux.....	39
Pétitions – Députations.....	45
Paternalisme Moderne.....	46
1789.....	49
Rouges et Noirs.....	50
Anti-89.....	52
“1789”.....	57
Communisme – 1853.....	58
“Trotskisme”.....	59
Présidents et Césars.....	63
 GRAVURES	
Newport – 1839.....	65
24 fév. 1848.....	66
26 juin 1848.....	67
Napo. III.....	68
Transfiguration.....	69
Aristote / La Cité antique.....	70
Libéralisme.....	71
“Louage d'ouvrage”.....	72
Mini-Manifeste.....	74
MARX.....	75
Le Marxisme et les Nationalisations.....	79

La Hyène : annexes à La Lèpre Jaune

La Dictature du Proletariat.....	84
Journées de Juin.....	85
Romieu.....	87
Propriété parasitaire.....	89
LES NAZIS (“fascistes”).....	90
An 2000.....	92
LE NORD.....	94
L’armement dans l’histoire.....	100
Code Noir (Colbert).....	108
Conseil économique et social.....	112
PRESSE.....	118
Har-Maguédon (Apocalypse).....	120
Anti-Mafia – La Belle Époque.....	129
Dissidence Civique !.....	131
Nouveaux Communistes.....	138
Dissidence Morale Totale !.....	139
Liberté.....	141
Je suis.....	142
Le Grand Guignol.....	143

